

Emmanuel BARBIER

HISTOIRE

DU

CATHOLICISME LIBÉRAL

ET DU

CATHOLICISME SOCIAL

EN FRANCE

Du Concile du Vatican à l'avènement de S. S. Benoît XV (1870-1914)

TABLE ANALYTIQUE

BORDEAUX

IMPRIMERIE Y. CADORET

G. DELMAS, Successeur

17, Rue Poquelin-Molière, 17

JUILLET 1924

HISTOIRE

DU

CATHOLICISME LIBÉRAL

ET DU

CATHOLICISME SOCIAL

EN FRANCE

DU CONCILE DU VATICAN A L'AVÈNEMENT DE S. S. BENOIT XV

(1870-1914)

TABLE ANALYTIQUE

AVERTISSEMENT

La table analytique d'un ouvrage qui embrasse l'histoire de près de cinquante années et la traite en cinq gros volumes ne comporte pas un index alphabétique absolument complet de tous les noms de personnages, de tous les titres de livres ou de périodiques qui y sont cités, car il en serait inutilement alourdi. On y trouvera du moins ceux qui offrent le plus d'intérêt, surtout à cause des documents très nombreux contenus dans cet ouvrage et qui se rapportent à ces noms.

Un des aspects les plus suggestifs de cet index serait certainement de comparer la conduite ou l'attitude des personnages ou des organes favorables au catholicisme libéral et partisans d'un christianisme élargi, avec leur conduite ou attitude en politique, en ce qui regarde la démocratie dite chrétienne, les réformes et les utopies couvertes du nom de catholicisme social, ou, inversement, celles des hommes et des organes qui ont fléchi sous ce second rapport avec ce qu'ils se sont montrés sous l'autre. Cependant, cette Histoire ayant traité séparément dans chacune de ses parties le catholicisme libéral et le catholicisme social, il a paru plus conforme à cette méthode et à la différence des matières de ne pas confondre les deux ordres de questions dans un index unique et d'en dresser un pour chacun d'eux, afin de faciliter au lecteur ses recherches selon celles dont il s'occupe. Si ladite comparaison l'intéresse, il aura la faculté d'y procéder en consultant l'un et l'autre index sur le même nom.

Un aperçu sommaire du sujet : origine, formation, développement et évolution du catholicisme libéral et du catholicisme social, placé au commencement de chaque index, permettra de prendre connaissance de ce qu'on y trouve.

Les actes du Saint-Siège et les documents émanés de lui sont d'une importance capitale dans cette Histoire et doivent servir de règle ou de guide pour apprécier les événements qu'elle rapporte. A ce titre, ils figurent en tête de cette table. Et comme ils ont trait à des sujets d'ordre différent, le même souci de clarté les a fait classer sous des rubriques distinctes, savoir : Questions diverses, Instructions pour la formation du clergé et celle du peuple chrétien, Devoirs civiques des chrétiens, Préservation de la foi, Rapports de l'Église et de l'État, Réprobation des lois antichrétiennes, et, enfin, Catholicisme social, en distinguant aussi les actes de chaque Souverain Pontife.

ACTES DU SAINT-SIÈGE ⁽¹⁾

PONTIFICAT DE PIE IX

Questions diverses — Intervention dans la controverse soulevée au sujet des auteurs classiques par *Le ver rongeur* de l'abbé Gaume, I, 25, 26 ; — dans les démêlés de Mgr Sibour, archevêque de Paris, avec Louis Veillot et *l'Univers*, I, 27, 28. — La philosophie éclectique de Victor Cousin, I, 29. — Sur la brochure de Mgr Dupanloup : *La convention du 15 septembre et l'encyclique du 8 décembre*, I, 40 et 41 en note. — A Montalembert, après ses discours au Congrès de Malines, I, 255, 256 en note. — Discours du pape sur les divisions entre catholiques qui paraît atteindre Louis Veillot et *l'Univers* (13 avril 1872), I, 234. — Bref du pape à Louis Veillot, entièrement laudatif (février 1874), I, 252. — Sentence de la Congrégation du Concile au sujet des incidents causés par la brochure de Mgr Pelletier : *Mgr Dupanloup : Episode de l'histoire contemporaine* (22 mai 1876), I, 270. — Réserves doctrinales dans le Bref élogieux adressé à Mgr Dupanloup pour l'éloquence avec laquelle il a soutenu à la Chambre la liberté de l'enseignement supérieur (19 juillet 1875), I, 307.

Préservation de la foi. — Bien avant Pie IX, les Souverains Pontifes ont condamné les faux principes de la liberté de religion, de la liberté des cultes ou autres erreurs semblables, et, tout d'abord, la prétendue opposition entre l'esprit, les maximes de l'Église et l'emploi de la contrainte exercée envers les dissidents. A Rome, Grégoire XIII contraignit les juifs à suivre des instructions pour les convaincre des vérités communes à leur religion et à la foi catholique, I, 66, 67. — Les papes soutiennent l'Inquisition : lettres de Grégoire XIII, I, 67 ; bulle de Sixte V, I, 68, 69 ; Pie VI se déclare prêt à subir toutes les vexations du Directoire plutôt que de consentir à la réprimer, I, 69 ; il blâme sévèrement la restauration de l'Édit de Nantes sous Louis XVI, I, 71 ; par un Bref à l'Assemblée du Comtat Venaissin, il flétrit les principes de 1789 (23 avril 1791), I, 77 ; son Bref au cardinal de La Rochefoucauld et aux membres de l'Assemblée constituante maintient le principe de la contrainte à l'égard des hérétiques, I, 72 en note ; le Bref du même pape à Mgr de Boulogne, évêque de Troyes, au sujet de la Constitution votée par le Sénat en 1814, réprime la liberté de conscience, la liberté des cultes et celle de la presse qu'elle consacrait (29 avril 1814), I, 77, 78 ; sa bulle *Auctorem fidei* contre le synode de Pistoie stigmatise la thèse selon laquelle la contrainte exercée à l'égard des hérétiques et des pécheurs est un abus de la part de l'Église, I, 70. — Grégoire XVI, par l'encyclique *Mirari vos*, réprime l'indifférentisme religieux, la liberté de conscience et celle de la presse, I, 10. — En réponse à une lettre de Mazzini du 8 février 1847, Pie IX a déjà réprimé l'indifférentisme religieux, I, 205, et le *Syllabus* a réprimé l'école sans Dieu, I, 86. — Pie IX, par la lettre *Tuus libenter* (10 janvier 1851), condamne l'opinion de ceux qui restreignent aux seuls dogmes définis le devoir de soumission aux jugements de l'Église, III, 431, 432 en note.

Rapports de l'Église et de l'État. — Antérieurement à Pie IX, le Pape Sixte-Quint rappelle aux chefs d'État que le pouvoir ne leur a pas été donné par Dieu seulement pour gouverner les peuples, mais surtout pour être les soutiens de l'Église, I, 73 en note. — Pie VI en fait souvenir Louis XVI par son Bref du 17 août 1790, I, 74. — Grégoire XVI, dans l'encyclique *Mirari vos*, s'approprie ce que déjà le pape saint Léon le Grand inculquait à l'empereur grec Léon 1^{er} sur l'union nécessaire des deux puissances, I, 75. — Pie IX, en prenant possession du trône pontifical, proclame avec force la même doctrine, I, 75.

Au sujet du pouvoir temporel des papes, Pie IX, par l'encyclique du 1^{er} novembre 1870, proteste solennellement contre les entreprises de ses envahisseurs et déclare que leurs usurpations ne constitueront jamais un droit, I, 127 ; il flétrit la loi des prétendues garanties données au Saint-Siège, I, 128. — En mars 1877, il dénonce à l'indignation du monde catholique la loi Mancini, forgée contre le clergé romain, I, 392, 393.

(1) Pour les faits ou les traits concernant en dehors de là chaque pape, consulter les index alphabétiques où le nom de chacun d'eux est inscrit à son rang.

La liberté d'enseignement. — Tout en autorisant les catholiques à accepter la loi de 1850 sur la liberté de l'enseignement secondaire et à en tirer profit, Pie IX fait des réserves sur certaines de ses dispositions et sur les droits de l'Eglise en la matière, I, 23 et 24 en note. — Mêmes réserves au sujet de la loi de 1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur, I, 307. — Déjà le *Syllabus* avait condamné la soustraction des écoles populaires à l'action et à l'influence de l'Eglise, interdit aux catholiques de l'approuver, proclamé le devoir pour l'Eglise de s'y opposer, et averti les fidèles qu'on ne peut, en conscience, fréquenter les écoles instituées contre elle, I, 86.

PONTIFICAT DE LÉON XIII

Questions diverses. — L'encyclique *Nobilissima Gallorum gens* (8 février 1884) rappelle les gloires chrétiennes de la France, analyse les maux dont elle souffre actuellement, en recherche les causes et les remèdes. Le pape n'a pas cessé de faire entendre ses réclamations au Gouvernement qui s'est montré disposé à les examiner dans un esprit équitable; Il recommande aux évêques d'éviter toute apparence d'hostilité envers ledit Gouvernement ou la constitution de l'Etat, et se plaint de ceux qui, semant la division entre l'Eglise et l'Etat, s'exposent à faire rompre le lien salutaire qui les unit encore, I, 130, 131. — L'encyclique *Inscrutabili*, adressée par Léon XIII au monde chrétien à l'occasion de son avènement, a réprouvé la fausse civilisation en termes qu'aurait pu employer Pie IX, revendiqué l'indépendance du Saint-Siège avec autant de force que l'avait fait son prédécesseur, confirmé toutes les condamnations portées par celui-ci et par les papes précédents contre les erreurs modernes, II, 3 et 4; et quelques mois après l'encyclique *Nobilissima*, il déclare, dans une lettre à Mgr Dabert, évêque de Périgueux (27 juillet 1884), que le *Syllabus* doit servir de règle aux catholiques pour diriger leur esprit et leurs œuvres, II, 132. — Le Souverain Pontife blâme la lettre du cardinal Pitra sur le libéralisme, II, 136, 137. — L'encyclique *Libertas* (20 juin 1888) traite à fond la question de la liberté humaine, réprouvé l'indépendance absolue de la raison, la liberté de religion, celles des cultes et de la presse; elle expose les principes de la tolérance permise, revendique pour l'Eglise la liberté d'enseignement et signale l'exagération d'une opinion honnête en soi, qui est le fait des catholiques libéraux, II, 248 à 251. — M. Paul Desjardins, auteur du *Devoir présent* et fondateur de l'*Union pour l'action morale*, est reçu en audience par Léon XIII (1892), II, 222, 223. — Le Saint-Siège désavoue l'entreprise de la mère Marie du Sacré-Cœur pour la fondation d'une école normale de religieuses de tous Ordres (17 mars 1899), III, 295. — Sur l'opposition du Gouvernement, Léon XIII renonce au projet d'instituer une nonciature à Pékin, II, 261. — Le Congrès ecclésiastique de Reims (août 1896) reçoit les félicitations du Saint-Père pour son zèle à se rapprocher du peuple, III, 319. — Après le Congrès ecclésiastique de Bourges (1900), une critique de cette assemblée faite par Mgr Isoard, évêque d'Annecy, ayant soulevé les réclamations de Mgr Servonnet, archevêque de Bourges, et de Mgr Fulbert-Petit, archevêque de Besançon, qui la présidaient, un jugement de Rome décide que Mgr Isoard devra leur faire des excuses, III, 342, 343. — Le Saint-Siège proteste contre la prétention de M. Combes, président du Conseil, de nommer les évêques sans accord préalable avec Rome (1903), II, 528, 529, et contre la visite officielle de M. Loubet, président de la République, au roi d'Italie (1903), III, 531.

Formation du clergé. — La lettre de Léon XIII *Depuis le jour*, adressée au clergé français, consacre une première partie aux études dans les séminaires, à la méthode qu'il y faut suivre, aux témérités contre lesquelles la jeunesse cléricale doit être prémunie. La seconde est relative à l'action extérieure du prêtre et contient de graves avertissements sur les écarts qu'on y peut signaler, III, 120, 121.

Devoirs civiques des chrétiens. — Passages divers des encycliques de Léon XIII dans lesquels il définit à quelles conditions les institutions d'un pays et la forme de son gouvernement ont droit à être respectées, II, 344, 345; où il enseigne le devoir pour tout catholique de résister selon ses moyens à une législation oppressive des droits de l'Eglise, I, 61; et qu'on ne peut avoir deux manières de se conduire, l'une dans la vie privée, l'autre dans la vie publique, III, 149 en note. — Au mois d'avril 1900, Léon XIII, sans condamner le nom de *libéraux*, ni permettre qu'on lui inflige une note voisine de celle d'hérésie, dissuade les catholiques de Colombie de s'en parer, à cause du scandale et des équivoques qu'il peut faire naître, IV, 144 et 145 en note.

Léon XIII explique à Mgr Baunard ce qui s'est passé entre lui et le cardinal Lavignerie avant le toast d'Alger, II, 278, 279. — Lettre du cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat, à l'évêque de Saint-Flour, par laquelle le Saint-Siège encourage avec discrétion les catholiques à se ranger à l'action du cardinal Lavignerie (novembre 1891), II, 293 à 295. — Cependant, le Saint-Siège y déclare ne vouloir préjudicier en rien aux droits politiques

d'aucun tiers : lettre *Sollicitudo* de Grégoire XVI (1831) qu'il invoque à ce sujet, II, 294 en note. — Léon XIII a reçu en audience Mgr Freppel, évêque d'Angers et député du Finistère, venu à Rome porteur des instances d'un groupe nombreux de députés monarchistes pour dissuader le Saint-Père de demander aux catholiques l'adhésion à la République (février 1891), II, 298 à 300. — Interview retentissante accordée par Léon XIII à M. Ernest Judet, directeur de *l'Éclair*, pour faire pressentir son intervention publique (février 1892), II, 321 à 323.

Le 18 février 1892, Léon XIII lance la *Lettre aux Français* qui leur demande d'accepter sans arrière-pensée la République, et il fait suivre cet acte d'une *Lettre aux cardinaux français* (3 mai 1892), où il précise et délimite l'objet de la précédente, II, 324 à 329.

Un discours de M. Descottes au Congrès de Grenoble, préconisant l'adhésion formelle à la République (mai 1892), reçoit l'approbation du cardinal Rampolla, II, 357, 358. — Par une lettre à Mgr Fava, évêque de Grenoble, Léon XIII exprime l'amertume que lui cause l'opposition faite à ses vues dans ce congrès et ailleurs, II, 375. — Désavouée par le secrétaire d'Etat, l'*Union de la France chrétienne*, fondée par le cardinal Richard sur le terrain de la simple neutralité politique, est obligée de se dissoudre (mai 1892), II, 372. — Le nonce, Mgr Ferrata, désapprouve les évêques qui, avant les élections municipales de 1892, recommandent aux électeurs de réserver leurs votes à des candidats qui partagent et soutiennent les croyances catholiques, II, 381 à 383. — Sur la demande du gouvernement, Léon XIII invite les évêques à supprimer dans leurs catéchismes la leçon sur le devoir électoral, II, 383 à 387. — Au milieu des élections législatives de 1893, le pape intervient par une lettre au cardinal Lecot dans laquelle il reproche vivement aux monarchistes de contrarier ses vues et de se faire un masque de la défense des intérêts religieux pour servir leurs intérêts politiques, II, 400, 401. — D'après le récit d'une audience accordée par Léon XIII au baron de Montagnac et que rapporte le *Journal* en 1894, le Saint-Père ne demanderait à ceux-ci qu'un abandon très momentané de leurs traditions, grâce auquel ils entreraient dans tous les postes de la République, après quoi ils deviendraient maîtres de la renverser, II, 374 en note. — Quand vient à la Chambre la discussion sur l'inique loi contre les fabriques des églises (1894), est divulguée une circulaire du nonce Mgr Ferrata aux évêques, les invitant au nom du pape à ne pas faire d'opposition publique à cette loi, II, 422, 423. — Conditions diplomatiques dans lesquelles cette circulaire fut écrite, II, 423, 424. — La loi fiscale encore plus inique sur le droit d'abonnement (1895) occasionne deux interventions non concordantes du Secrétaire d'Etat, dont la seconde est favorable aux soumissionnistes, II, 441, 442, 445, 446. — Une lettre du cardinal Rampolla à M. Auguste Roussel, directeur de la *Vérité*, reproche à ce journal de créer une atmosphère de défiance et de découragement en donnant à penser que la politique du pape n'obtient pas les résultats espérés (janvier 1895), II, 433. — En vue des élections législatives de 1898, Léon XIII charge le R. P. Wyart de porter ses instructions aux évêques, il lui adjoint le R. P. Picard, II, 466, 467; et il désigne M. Etienne Lamy pour diriger la campagne, II, 468, 469. — Les divers groupes constituant la *Fédération électorale* pour 1898 n'ayant pu s'entendre sur la question de savoir si l'on se placerait ou non sur le terrain de l'affirmation catholique portent la question à Rome. Le cardinal Rampolla répond par une lettre à l'archevêque de Paris où il recommande de se placer résolument sur celui des institutions existantes, mais il garde le silence sur le point discuté, II, 470 à 472. — Aux approches des élections législatives de 1902, Léon XIII recommande aux catholiques de se grouper autour de M. Piou, chef de l'*Action libérale*, II, 509 à 511.

Préservation de la foi. — L'encyclique *Providentissimus* de Léon XIII (18 novembre 1893) enseigne l'inerrance de l'Écriture sainte et donne des règles pour l'interprétation des livres sacrés, III, 213, 214. — Sa lettre au clergé français (8 septembre 1899) dénonce énergiquement l'erreur et le danger de la philosophie néo-kantiste, III, 356, 357; au sujet de l'Écriture sainte, elle met en garde contre les dangers de l'exégèse nouvelle qui porte les savants catholiques à admettre les conclusions de la critique biblique rationaliste, III, 391, 392. — Le Saint-Père a déjà insisté sur ce dernier point dans une lettre au ministre général de l'Ordre des Frères Mineurs (25 novembre 1898), III, 391. — La lettre *Testem benevolentiarum* adressée par Léon XIII au cardinal Gibbons (22 janvier 1899) condamne les erreurs de l'américanisme, III, 270 à 275. — Le projet d'un *Congrès des religions* qui se tiendrait à Paris en 1900 est désavoué par le Souverain Pontife, III, 240, 241. — Instructions du Saint-Office adressées aux évêques en 1884 et 1896 interdisant aux catholiques d'entrer dans aucune société secrète, même si l'on n'y compte pas contre la religion ou l'Etat, V, 246.

Rapports de l'Église et de l'État. — On a déjà vu, au sujet des devoirs civiques des chrétiens, un des aspects sous lesquels ils se présentèrent sous le pape Léon XIII; le paragraphe suivant achèvera de montrer ce qu'ils furent.

Réprobation des lois antichrétiennes. — L'Encyclique *Nobilissima* (1884) et une lettre du Souverain Pontife Léon XIII au cardinal Guibert ont flétri la neutralité scolaire et

l'école sans Dieu, II, 94, 95. — Au mois de mai 1880, un *Memorandum* du cardinal Nina, secrétaire d'Etat, adressé aux évêques de Belgique, leur a signalé l'opposition absolue entre la loi scolaire élaborée par le ministère Frère-Orban et les principes et les prescriptions de l'Eglise, II, 96 et 97; et le pape a solennellement porté condamnation contre cette loi dans son allocution consistoriale du 20 août 1880, II, 96. — Vis-à-vis du Gouvernement français, Léon XIII, afin de ménager la situation, estime préférable de procéder autrement et se borne à écrire à M. Grévy, président de la République, une lettre officieuse, divulguée assez longtemps après, dans laquelle il expose ses plaintes au sujet de la loi scolaire de 1882 et d'autres mesures oppressives (12 mai 1883), II, 99, 100. — En présence du projet de loi préparé contre les congrégations religieuses par Waldeck-Rousseau, président du Conseil en 1899-1900, le cardinal Rampolla fait exprimer au Gouvernement les doléances du Saint-Siège et se plaint du peu d'encouragement que reçoivent les tendances invariablement amicales de la politique pontificale. Pour satisfaire le Gouvernement, qui accuse les congrégations et la presse religieuse de lui susciter de vives oppositions, le Secrétaire d'Etat lui fait savoir que le pape est toujours prêt à user de son influence pour faire rentrer les « réfractaires » dans le droit chemin, que le Saint-Père a fait appeler à Rome le Père Assomptionniste, directeur de la *Croix*, et lui a déclaré qu'il réprouvait le ton et l'esprit de ce journal et qu'il reste disposé à employer les autres moyens utiles. La Congrégation des Assomptionnistes ayant été dissoute par jugement comme coupable de conspiration (janvier 1900), le Gouvernement dénonce à Rome, comme un acte d'opposition politique, la visite dont le cardinal Richard a honoré les victimes le lendemain du coup qui les a frappées : l'archevêque de Paris reçoit un blâme et des instructions sont envoyées au nonce pour qu'il arrête toute agitation politique. Léon XIII oblige les Assomptionnistes à quitter la direction de la *Croix* et à en céder la propriété, ainsi que celle de toutes les publications qui s'y rattachent. Ces nouvelles preuves de son bon vouloir demeurant inefficaces, le pape estime nécessaire de faire entendre une protestation contre le projet de loi qui se prépare. Comme en 1882, il choisit le moyen d'une lettre adressée au président de la République, M. Loubet, en faisant valoir qu'il a toujours inculqué aux catholiques français de prêter à la République une franche et loyale adhésion, et l'assurant qu'il choisira des évêques animés des idées de modération et de sagesse qui inspirent le Saint-Siège lui-même. Cependant, après le discours de Waldeck-Rousseau, à Toulouse, où il a promis le partage du fameux milliard des congrégations, la Commission parlementaire a aggravé le projet de loi en plusieurs points. Le pape élève de nouveau la voix, mais toujours en forme indirecte et comme avertissement aux pouvoirs publics, par une lettre au cardinal Richard, où il fait l'apologie des congrégations et de leurs services. La loi n'en est pas moins votée (mars 1901), II, 490 à 498. — Léon XIII adresse aux supérieurs des Ordres et Instituts religieux qu'elle frappe une lettre exprimant sa douleur et réprouvant cette loi. Vis-à-vis du Gouvernement, il se borne à une note diplomatique, II, 503-504. — Amertumes que cause à Léon XIII, à la fin de son long pontificat, la stérilité des efforts persévérants de sa politique, II, 530, 531.

Catholicisme social. — Lors du grand pèlerinage ouvrier conduit à Rome par M. de Mun en 1891, Léon XIII, en le recevant, pose les principes d'où découle la solution de la question très controversée du salaire, III, 26. — L'Encyclique *Rerum novarum* sur la condition des ouvriers (15 mai 1891) réprouve les théories socialistes et venge contre elles le droit de propriété privée. Elle consacre l'inégalité des classes, trace les devoirs de justice qui incombent aux ouvriers envers les patrons et aux patrons envers les ouvriers, établit le droit de l'Etat à intervenir pour les faire observer s'il est nécessaire, mais en fixant les conditions auxquelles il peut s'exercer légitimement; elle encourage la restauration des corporations ouvrières et insiste sur le but moral et religieux qu'elles doivent se proposer. Elle définit la nature, les causes et les remèdes du mal social, la notion du juste salaire, et proclame comme remède la nécessité d'un retour aux croyances, aux pratiques et aux mœurs chrétiennes, III, 1 à 18. — En 1892, le Saint-Père fait publier une consultation officielle très développée sur la question du salaire. Après en avoir déterminé la nature, ce document nie le droit des ouvriers à la participation aux bénéfices et au salaire familial, III, 41 à 43. — A la suite du discours de M. de Mun à Saint-Etienne (décembre 1892), l'orateur des catholiques sociaux reçoit les éloges du pape, III, 46 et 48. — Mgr Turinaz et M. Joseph Rambaud, professeur d'économie politique, qui ne partagent pas leurs doctrines, sont également honorés par Léon XIII d'approbations même plus explicites, III, 48 et 49 en note. — Au premier pèlerinage des démocrates chrétiens conduit à Rome par M. Léon Harmel en 1897, la réponse de Léon XIII déçoit son espoir d'obtenir une bénédiction spéciale pour son parti, III, 162, 163. — A leur second pèlerinage l'année suivante, la réserve du pape est encore plus marquée et contient de graves leçons, III, 165, 166. — Afin de mettre un terme aux controverses soulevées autour du nom de démocratie chrétienne et par les entreprises des démocrates chrétiens, Léon XIII publie l'Encyclique *Graves de communi* (18 janvier 1901) qui sauve ces dénominations en déterminant à quelles conditions elles seront légitimes, III, 173 à 175. — Ces conditions n'étant pas suffisamment observées, le Saint-Père fait édicter par la Congrégation des Affaires ecclésiastiques (27 janvier 1902)

une *Instruction sur l'action populaire chrétienne ou démocratie chrétienne* qui contient de sérieux avertissements et prescrit diverses obligations, III, 182 à 185. — En réponse à l'adresse qui lui est présentée à la fin de 1902, pour les fêtes de Noël, par le cardinal Oreglia, doyen du Sacré-Collège, et qui laisse percer une critique de la démocratie chrétienne, Léon XIII en prend la défense en termes assez accentués, III, 185, 186.

Au mois de décembre 1902, le cardinal Rampolla écrit au nom du Saint-Père à M. Marc Sangnier que le but et les tendances du *Sillon* plaisent hautement à Sa Sainteté, IV, 426.

PONTIFICAT DE PIE X

Questions diverses. — Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, ayant publié dans une lettre retentissante que le droit commun allait être accepté par l'Église pour l'avenir, Pie X le désavoue officiellement en termes sévères, I, 87. — Jugement du Tribunal de la Rote dans le procès intenté par M. l'abbé Lemire à Mgr Delassus, directeur de la *Semaine religieuse* de Cambrai, qui justifie pleinement celui-ci de ses critiques, V, 331 à 333. — M. Henri Bazire ayant intenté un procès pour cause analogue à M. l'abbé Barbier, directeur de la *Critique du libéralisme*, devant l'Officialité de Paris, le Saint-Père accepte par lettre autographe le recours de celui-ci en récusation, V, 330, 331. — Marques spéciales de bienveillante protection et d'approbation données par Pie X à M. l'abbé Barbier, à la suite d'un interdit hypothétique lancé contre lui par Mgr Chapon, évêque de Nice, et dans d'autres circonstances, V, 312 à 314. — En recevant les prêtres de l'*Union sacerdotale* (18 septembre 1912), le Saint-Père fait entendre ses plaintes à l'adresse des membres du clergé qui font sonner leur attachement au Vicaire de Jésus-Christ, mais qui cherchent à éluder ses directions, V, 337, 338.

Devoirs civiques des chrétiens. — La première Encyclique de Pie X (4 octobre 1903) dénonce l'impuissance d'un simple parti de l'ordre et proclame qu'on ne peut attendre la paix et le salut de la société que d'un parti de Dieu, de la profession ouverte et hardie de la religion, V, 6. — Un mois plus tard, dans son allocution consistoriale du 9 novembre 1903, il y revient de nouveau, V, 6. — Dans son Encyclique sur l'*Action chrétienne* (14 août 1905), le Saint-Père insiste sur la nécessité de défendre dans un esprit vraiment catholique les droits essentiels de Dieu et ceux non moins sacrés de l'Église, V, 7. — Jugement de Pie X sur les journaux libéraux et soi-disant catholiques qui se déroberont à ce devoir (janvier 1913), V, 219 en note. — Aux groupements catholiques italiens qui demandaient, pour le développement de leurs œuvres économiques, la liberté de s'affranchir du caractère confessionnel, Pie X, par lettre autographe adressée à leur président, répond qu'il n'est ni digne, ni loyal de dissimuler le drapeau catholique comme une marchandise avariée (22 novembre 1909), IV, 501.

Démentis donnés par le Saint-Siège aux journalistes qui prétendent avoir recueilli dans diverses interviews obtenues à Rome l'affirmation que le pape entend maintenir pour les catholiques le devoir d'adhésion à la République demandée par Léon XIII (1904), V, 8 à 10. — Dans une audience accordée à Mgr Odelin, vicaire général de Paris, Pie X leur reconnaît toute liberté comme opinions politiques, V, 10.

En réponse au discours de Mgr Touchet remerciant le Saint-Père du décret qui annonçait la béatification de Jeanne d'Arc (13 décembre 1908), le pape mêle au sien des avertissements qui paraissent bien préparer la manifestation prochaine : la force principale des mauvais, c'est la lâcheté et la faiblesse des bons qui deviennent leurs complices, et de ce reproche ne sont pas exempts beaucoup de chrétiens, V, 503. — Le 19 avril 1909, Pie X, dans la basilique de Saint-Pierre, où est entassée l'immense foule de pèlerins français accourue à Rome pour la béatification de l'héroïque sainte, leur adresse un discours pathétique dans lequel il rejette en termes transparents le loyalisme envers la République oppressive, déclare son Gouvernement indigne de vénération et d'amour, et les appelle à lutter plus énergiquement pour la défense de leurs droits et de ceux de l'Église, V, 14 à 17. — Le lendemain, le Saint-Père, dans un discours aux évêques, renouvelle cet appel et les exhorte à faire entendre publiquement leurs plaintes contre les injustices, etc., V, 19. — Deux jours après la solennité du 19 avril paraît l'Encyclique *Herum communium* pour le huitième centenaire de saint Anselme, dans laquelle Pie X propose en exemple à tous l'admirable courage du saint à soutenir la vérité, les droits de l'Église, et flétrit la « vile neutralité » qui contribue à ruiner les droits humains et divins, V, 19, 29. — Le président de l'*Action libérale*, dans son discours à Lyon (5 juin), et ses amis s'étant aussitôt efforcés de faire prendre le change à l'opinion publique en affirmant, après les fêtes de Jeanne d'Arc, que rien n'était changé dans les directions pontificales de Léon XIII, la réplique leur vient, indirecte mais nette, du Secrétaire d'État. Le cardinal Merry del Val félicite officiellement, au nom du Saint-Père, le colonel Keller qui vient de lancer un appel à la formation d'une union « sur le terrain nettement catholique et religieux », V, 30. — Pie X

couvre de son approbation les *Unions diocésaines*, organisées par les évêques qui appellent les hommes de tous les partis politiques sans exception à s'unir sur ce terrain, V, 52. — Mgr Turinaz ayant lancé un appel analogue aux catholiques « et aux *libéraux* sincères », Pie X l'encourage, mais avec cette restriction qui rappelle l'avis de Léon XIII aux catholiques de la Colombie, qu'il eût été préférable d'omettre la mention des *libéraux*, V, 53 à 56. — Aux pèlerins conduits à Rome par Mgr Odélin, le Saint-Père confirme ses directions et recommande de « ne pas mettre le pied dans le camp adverse »; le Secrétaire d'Etat félicite de nouveau le colonel Keller; une autre instruction de lui exhorte les catholiques à se montrer ouvertement tels dans les grandes manifestations sociales, V, 69, 70. — A l'occasion du centenaire de Louis Veuillot, Pie X adresse à l'*Univers* un Bref qui exalte la vaillance avec laquelle le grand journaliste a soutenu la cause de l'Eglise et a combattu ses ennemis, et il l'offre comme modèle à tous ceux qui luttent pour les causes saintes, sujets aux mêmes contradictions, V, 285, 286.

Préservation de la foi. — Pie X, dès sa première encyclique (4 octobre 1903), annonce qu'il mettra tous ses soins à empêcher que le clergé se laisse surprendre aux manœuvres d'une nouvelle science, menteuse et perfide, IV, 5. — En décembre, l'année suivante, il recommande aux évêques d'exclure de leurs séminaires les jeunes clercs qui paraîtraient céder à ses séductions, IV, 186, 187. — Le décret *Lamentabili* (3 juillet 1907), qui condamne soixante-cinq propositions de cette nouvelle science critique, déplore dans son préambule qu'il se trouve des écrivains catholiques pour y adhérer, IV, 188, 189. — Le 8 septembre de la même année, paraît la célèbre encyclique *Pascendi* contre le *modernisme*, qui débute en annonçant qu'il est temps de lever leur masque à ceux qui ruinent la foi, et de les montrer à l'Eglise universelle tels qu'ils sont, IV, 189. — Le Souverain Pontife gémit de ce que « un grand nombre de catholiques laïques, et ce qui est encore plus à déplorer, un grand nombre de prêtres » se fassent artisans de l'erreur, IV, 186. — L'encyclique distingue, réfute et condamne les modernistes philosophes, croyants, théologiens, critiques et apologistes, IV, 181 à 201. — Dans une autre partie, elle expose et réprovoque les théories des modernistes réformateurs de la discipline dans l'Eglise, IV, 327 à 329. — Devant les fau-fuyants que cherchent les modernistes, le *motu proprio* de Pie X, *Sacrorum antistitum* (1^{er} septembre 1910) impose à tous les prêtres un serment dont la formule très détaillée coupe point par point toute échappatoire aux subterfuges par une réprobation formelle des principales erreurs condamnées, IV, 368, 369. — En application de l'encyclique *Pascendi*, des sanctions sont portées contre divers auteurs : interdiction d'admettre dans les séminaires italiens l'*Histoire ancienne de l'Eglise* de Mgr Duchesne, dont la lecture est jugée périlleuse et même mortelle (1^{er} septembre 1911); puis mise à l'index de cet ouvrage, V, 260; mise à l'index des *Manuels d'histoire ecclésiastique* du docteur Funck, de F.-X. Kraus et de Rauschen (17 octobre 1913), V, 262, etc. — Un bref important de Pie X au Grand Maître général des Dominicains (août 1913) prescrit aux religieux de cet Ordre de se garder dans leurs ouvrages de pactiser avec les erreurs modernes, V, 263, 264 en note. — Peu de mois avant sa mort (27 mai 1914), Pie X, dans une allocution consistoriale, dénonce de nouveau les assauts auxquels l'Eglise est en butte de la part de ses propres enfants; il rappelle tout ce qu'il a fait pour les en détourner, et recommande en termes émouvants l'union dans l'intégrité de la doctrine et la fidélité intime et entière au chef de l'Eglise, V, 500 à 503.

Rapports de l'Eglise et de l'Etat. — Dès les premiers mois de son avènement, Pie X est aux prises avec les plus graves difficultés suscitées par le ministère Combes. Grâce à sa mansuétude, la question du *Nobis nominavit* pour la nomination des évêques, demeurée pendante à la mort de Léon XIII, est résolue par un accord (décembre 1903), IV, 20, 21. — M. Loubet, président de la République, ayant accompli le projet d'une visite officielle au roi d'Italie, le Secrétaire d'Etat adresse aux puissances catholiques une circulaire diplomatique confidentielle, mais livrée peu après par une perfidie à la presse, pour protester contre l'offense faite au Souverain Pontife, IV, 21, 22. — M. Combes refuse obstinément de consentir à l'« entente préalable » entre le gouvernement et le Saint-Siège pour le choix des évêques; le Saint-Père condescend à reconnaître un de ceux ainsi faits par lui, tout en maintenant avec fermeté son droit et son devoir de juger de l'« idoneité canonique » des sujets, IV, 21. — Mais lorsque Combes le menace de la rupture du concordat pour avoir appelé à Rome sous peine grave Mgr Geay, évêque de Laval, et Mgr Le Nordez, évêque de Dijon, afin d'y être jugés sur leur conduite, sans l'aveu du Gouvernement qui soutient leur résistance à cet appel, le pape demeure inflexible dans l'exercice d'un de ses droits essentiels et aucune menace ne l'ébranle, IV, 23 à 25.

Pie X protestera avec indignation, à diverses reprises, contre le calomnieux reproche fait au Saint-Siège d'agir par hostilité contre la forme du pouvoir en France, en déclarant qu'il a toujours « accepté et respecté » ce régime populaire (allocution consistoriale du 14 novembre 1905, encyclique *Gravissimo*, allocution consistoriale du 15 avril 1907), V, 3, 4; mais en présence des attentats contre la religion qui s'aggravent chaque jour, il ne

craindra pas de qualifier publiquement ceux qui les commettent du nom de persécuteurs (17 novembre 1909), V, 7.

Réprobation des lois antichrétiennes. — La loi de séparation entre l'Église et l'État une fois votée, l'encyclique *Vehementer* la réprovoque et la condamne solennellement comme injurieuse à Dieu, violant le droit naturel, la fidélité aux traités, la constitution divine de l'Église, ses droits essentiels et ses libertés, et renversant la justice (11 février 1906). Analyse de ce document, IV, 58 à 62. — L'encyclique *Gravissimo* (14 août 1907) répond aux efforts déployés par un certain nombre d'organes catholiques pour démontrer que l'Église peut s'accommoder des *associations cultuelles*, et à un projet soumis au Saint-Père par l'assemblée des évêques sur la formation d'associations *canonico-légales* qui paraîtraient concilier ses droits nécessaires avec les prescriptions de la loi. L'encyclique déclare les unes et les autres inacceptables, IV, 155, 156. — Une troisième encyclique du 6 janvier 1907 rejette et condamne la nouvelle législation sur l'exercice du culte. Pie X y repousse comme dans les précédentes la fausse accusation d'avoir causé la rupture et de susciter la guerre religieuse, et y montre ce qui lui fait un devoir de ne pas accepter pour l'Église de France les nouvelles conditions offertes, IV, 166 à 169. — Le Saint-Père approuve l'organisation du *denier du culte*, mais s'oppose à ce qu'on applique une sanction quelconque à ceux qui refuseraient d'y participer (octobre 1907), IV, 176, 177. — En dépit des instances qui lui sont faites, et pour les mêmes motifs qui ont dicté ses actes précédents, Pie X, par une lettre adressée aux cardinaux français (17 mai 1908), déclare ne pouvoir permettre de constituer les *mutualités ecclésiastiques* autorisées par la loi du 10 avril de cette année sous réserve de leur approbation par le gouvernement, et auxquelles pourrait être dévolu par lui le soin d'acquitter les fondations de messes sur lesquelles il a mis la main comme sur les autres biens de l'Église; M. Briand ferait ainsi rentrer par la fenêtre les *cultuelles* auxquelles le pape avait fermé la porte, IV, 182, 183.

Catholicisme social. — Le pape Pie X n'étant encore que le cardinal Sarto, patriarche de Venise, prononçait au Congrès de Padoue, en 1896, une allocution qui posait les principes du vrai catholicisme social; sur un point particulier, il s'élevait contre la substitution de l'État à la charité privée pour la distribution des secours, comme destructive de l'aumône et même du christianisme, IV, 588, 589. — Dès sa première encyclique (4 octobre 1903), Pie X, en encourageant tout genre d'associations entre catholiques, entend qu'elles aient pour but principal de porter leurs membres à la pratique fidèle des devoirs de la vie chrétienne et à la profession ouverte et hardie de la religion, IV, 500. — La même encyclique signale qu'il n'en manque pas dans le clergé qui, cédant à des goûts personnels, dépensent leur activité à des choses d'une utilité plus apparente que réelle, IV, 496; dans une de ses homélies, le pape gémit de ce qu'il n'est presque plus d'œuvre profane qui ne soit régie par des prêtres, IV, 496 en note; l'encyclique sur l'*Action catholique* (11 juin 1905) dénonce le péril auquel est exposé le clergé, de donner une excessive importance aux intérêts matériels du peuple en négligeant ceux bien plus importants de son ministère sacré, IV, 496. Plus tard, l'encyclique sur le *Sillon* (1910) donne un enseignement d'une admirable plénitude sur les écarts contre lesquels le clergé doit se tenir en garde dans l'action sociale, IV, 496, 497. — Avertissements généraux qui réduisent à leur importance très relative les savantes combinaisons de réforme sociale, les pompeuses théories et les assemblées brillantes, IV, 550 en note. — Lettre autographe de Pie X au comte Medolago (1909) qui rejette sévèrement la prétention émise par des groupes sociaux de dissimuler l'affirmation catholique sous le prétexte que cette habileté favorisera leur extension, IV, 501. — Approbation spéciale donnée par lui à M. Louis Durand, promoteur des *caisses rurales en France* sur le rapport où celui-ci expose le caractère nettement catholique de cette œuvre, rejetant énergiquement le faux principe de la neutralité religieuse (1910), IV, 501, 502.

Le *Sillon*, dirigé par M. Marc Sangnier, a d'abord reçu les encouragements du Saint-Siège à une époque où presque toutes les voix en France et celles de nombreux évêques l'exaltaient. Le cardinal Rampolla écrit à son président, en 1902, que Léon XIII approuve hautement son but et ses tendances. En septembre 1904, le cardinal Merry del Val encourage au nom de Pie X ses sages initiatives. La même année, un pèlerinage de 600 sillonnistes est solennellement reçu par le Saint-Père; et même au commencement de 1905, le Secrétaire d'État adresse une lettre au cardinal Richard pour attirer sur le *Sillon* la faveur de l'épiscopat, IV, 426 à 428. — Mais le *Sillon* a développé plus ouvertement ses principes et, d'autre part, divers écrits ont éclairé l'opinion. La défaveur épiscopale commence à se faire sentir de plusieurs côtés. Rome en est saisie. En janvier 1910, le Secrétaire d'État approuve au nom du pape les mesures de précaution prises contre le *Sillon* par Mgr Duparc, évêque de Quimper, IV, 452. — Pie X a déjà exprimé lui-même à deux évêques les inquiétudes que cette association lui donnait, IV, 439. — Enfin éclate comme un coup de foudre la fameuse lettre du pape aux cardinaux, archevêques et évêques de France portant condamnation contre le *Sillon* (25 août 1910). Pie X y expose toutes ses erreurs contraires aux principes du christianisme et fait impitoyablement justice de ses pernicieuses utopies, IV, 455 à 465.

A l'égard des *Semaines sociales* inaugurées en France en 1904, le Saint-Siège manifeste à diverses reprises sa bienveillance, mais non sans leur recommander la fidélité aux enseignements pontificaux sur la question sociale (1905), ni même sans un rappel à peine déguisé aux vrais principes chrétiens concernant le travail, la propriété et la famille (1909), IV, 486, 487. — M. Louis Durand a présenté au Congrès catholique de Sarlat, en 1910, un rapport très étudié sur les questions sociales qu'il affirme pleinement conformes aux doctrines de l'Eglise, et dans lequel il contredit manifestement les théories émises dans les *Semaines sociales* et soutenues par les organes qui leur sont favorables. Pie X lui fait adresser une approbation sans réserve, signalant dans ce rapport une synthèse complète et lumineuse des enseignements pontificaux sur la question sociale et exprimant son vif désir que ce beau travail soit divulgué et vulgarisé, V, 373 à 379. — Au mois de janvier 1913, en réponse à une adresse d'hommage et de vénération présentée au Saint-Père par M. de Mun au nom des *Cercles catholiques d'ouvriers*, le cardinal Merry del Val ajoute aux remerciements qu'elle appelle des avertissements d'autant plus significatifs que cette adresse n'y prêtait pas occasion, et il signale par le détail, en les déplorant au nom du pape, les erreurs sociales qui ont cours dans le milieu des *Semaines sociales*, mais en évitant de les mettre nommément en cause, IV, 402, 403. — Au P. Fontaine, à qui ces mêmes erreurs ont suggéré le titre d'un de ses ouvrages : *Le modernisme sociologique*, vivement critiqué par leurs partisans, le Secrétaire d'Etat écrit que ce nom de *modernisme social* leur est justement appliqué, V, 362.

En Allemagne, deux *Directions* d'esprit opposé, celles de Cologne et de Berlin, l'une bataillant pour le caractère interconfessionnel des syndicats ouvriers et des œuvres économiques, l'autre luttant dans le sens contraire, cherchent un appui à Rome (mai 1912). La réponse du Secrétaire d'Etat félicite celle de Berlin « le plus vivement possible » et n'adresse à celle de Cologne que des remerciements avec une exhortation à suivre fidèlement les enseignements sociaux du Saint-Siège, V, 383 à 391. — Mais la Ligue de Cologne continuant de faire la sourde oreille, Pie X fait publier le 24 septembre 1912 l'encyclique *Singulari quatum*, d'une importance capitale, non seulement à cause de la question débattue, mais aussi à raison des principes de portée universelle qui sont au fond de celle-ci et que l'Autorité suprême proclame à nouveau. Elle condamne formellement celui de l'interconfessionnalisme dans les œuvres catholiques et réproouve le libéralisme social et politique qui en est l'inspirateur, V, 395 à 398.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES, DES TITRES D'OUVRAGES ET DE PÉRIODIQUES

CITÉS DANS L'HISTOIRE DU

CATHOLICISME LIBÉRAL

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

Que penser des dénominations de catholicisme libéral, de catholicisme social, de catholiques libéraux, intégraux ou sociaux? I, 313 en note. — *Observations de M. A. Leroy-Beaulieu sur celle de catholicisme libéral.* I, 2, 3. — *Le Correspondant y voit une insulte, sinon une absurdité.* I, 3. — *Lamennais, fondateur du parti libéral; ses partisans qualifiés pour la première fois de catholiques libéraux (1831).* I, 5 à 9. — *Lamennais et ses théories condamnés par l'Encyclique Mirari vos de Grégoire XVI.* I, 40, 41. — *L'Encyclique Libertas præstantissimum de Léon XIII (20 juin 1888) qui réprovoque les libertés modernes tout en engageant les catholiques à se servir des libertés publiques dans la mesure permise, restreint cet usage à des conditions que dépassent les catholiques libéraux.* II, 248 à 252. — *Sa lettre Testem benevolentia sur l'américanisme (22 janvier 1899) leur est contraire en plusieurs points.* III, 270 à 275. — *On peut juger du chemin parcouru par le catholicisme libéral par les déclarations d'un de ses plus actifs représentants sur la position où le parti entend se maintenir, en 1909.* V, 194; et en 1912. V, 234, 235.

Action française (L'). — Son but, ses caractères. Attaques auxquelles donne lieu l'alliance dans son sein de catholiques convaincus et d'incroyants. IV, 134 à 137; 221, 222; 295, 296. — Brochure de Mgr Robert du Botnau, archiprêtre des Sables-d'Olonne, partout répandue contre elle (1914). V, 490, 491.

Action libérale (L'). — Voir Piou (M.) et Ralliés (Les députés). — Origine de cette ligue en 1892, son organisation, son programme. II, 511 à 513.

Adhémar (M^{me} d'). — Ses vues et ses ouvrages sur l'éducation des jeunes filles. IV, 345, 347.

Alès (Le P. d'). — Voir *Études* (Les).

Alliance spiritualiste (L'). — Occultistes et catholiques. Congrès de 1910. V, 237 à 239.

Alta (Le D^r). — Voir Mélinge (M. l'abbé).

Américanisme (L'). — Sa genèse. III, 242 à 248. — Son fondateur. III, 248 à 251. — Ses doctrines. III, 251 à 256. — Leur condamnation. III, 270 à 275.

Ami du clergé (L'). — Le péché de monarchisme. II, 358 à 360. — Éloge de la vie du P. Hecker. III, 197, 198. — Défense des congrès ecclésiastiques. III, 319, 320. —

Exposé des erreurs de M. Loisy. III, 392 à 403. — Attitude de l'*Ami* en présence du projet des associations culturelles. IV, 40. — Il raille le prétendu exclusivisme de ceux qui prennent au sérieux la constitution d'un parti de Dieu (1904). IV, 77 et 78 en note; en 1905, il en raille même la conception, et soutient que le parti de Dieu c'est l'*Action libérale* de M. Piou, quoique, dit-il, on ne puisse voir en elle une association chrétienne. IV, 80 à 83. — Il soutient qu'entre deux candidats francs-maçons dont l'un est pire que l'autre, les électeurs peuvent et doivent en certains cas voter pour le moins mauvais. IV, 96 à 98. — Critique d'une théorie de M. l'abbé Lesêtre restreignant l'objet de la foi. IV, 223, 224. — Il traite de *Vadécards* ceux qui dénoncent les erreurs du *Sillon* (avril 1905). V, 272, 273. — Sa manière d'interpréter l'encyclique de Pie X qui le condamne. V, 180. — Justes considérations émises en 1908 par l'*Ami du clergé* sur le rôle de Mgr Dupanloup. I, 274, 275.

Andrieu (Le cardinal). — Il publie une lettre admirable pour protester contre les lois iniques (1910) et couvre de sa responsabilité

un de ses curés qui a lu cette lettre en chaire. V, 155, 156. — Il porte condamnation contre le *Bulletin de la semaine* (avril 1913). V, 264.

Annales de philosophie chrétienne (Les).

— Leur directeur, M. l'abbé Denis, y publie en une série d'articles un plaidoyer chaleureux en faveur de la politique de ralliement, de la réconciliation de l'Eglise avec la société moderne, et des attaques véhémentes contre les adversaires de la démocratie républicaine (1902). En 1903, il convie les catholiques à faire des directions pontificales de Léon XIII le lien commun d'une action en tous sens rénovatrice dans l'Eglise. III, 195, 196. -- Ses vues sur l'avenir de l'Eglise. III, 354 à 356. — Sa philosophie subjectiviste. III, 357, 358. — Il conteste que la lettre de Léon XIII au clergé français où est réprouvé ce néo-kantisme soit du Saint-Père. III, 385, 386. — Le P. Laberthonnière expose dans les *Annales* son système du *dogmatisme moral* (1900 et 1903), selon lequel les vérités de l'ordre moral et religieux sont plus objet de croyance que de science, et où il déclame contre l'apologétique traditionnelle. III, 375 à 378. -- M. l'abbé Lechartier y présente une méthode de démonstration sociologique du christianisme qui seule peut lui donner un caractère scientifique et son autorité définitive. III, 387 à 389. — A la mort de Léon XIII, M. Denis met sous l'autorité de ce pape les ténérités des *Annales*; exemples de ce qu'elle aurait couvert. IV, 287 à 289. — Elles se continuent dans la revue sous une nouvelle direction, celle du P. Laberthonnière. IV, 290 à 293. -- Eloge d'un ouvrage moderniste de P. Saintyves. IV, 323. — Acte de soumission des *Annales* à l'encyclique *Pascendi* où elles ne voient rien de contraire au système d'immanence vitale et au dogmatisme moral de leur directeur. IV, 359, 360. -- Nouvel écrit de lui qui les remet en honneur (1912). V, 252. — Fait rare, quoique le Saint-Siège ne frappe presque jamais en bloc une publication périodique, la collection des *Annales* de 1905 à 1913 est mise à l'index (1913). V, 253. — Voir aussi *Blondel* (M. Maurice).

Association catholique de la jeunesse française (L').

— Sa fondation en 1886. II, 180, 181. — A la suite du discours de M. de Mun à Saint-Étienne (1892), elle contribue à organiser la Ligue « catholique et sociale ». II, 392. -- Sous l'inspiration du même, elle adhère avec éclat à l'*Action libérale* (1903). IV, 89, 90. — M. Henri Bazire, président de l'A. C. J. F., et son successeur, M. Jean Lerolle, III, 68, 69. — Entrés en 1906 dans la rédaction singulièrement panachée du *Peuple Français*, dirigé par M. l'abbé Garnier, les dirigeants de l'A. C. J. F. acquièrent la propriété de ce journal en 1909 et le fusionnent avec la *Libre Parole* en 1910. Deux circulaires contrastant l'une avec l'autre, adressées en 1908 par M. Bazire aux membres de l'*Action libérale* et à ceux de

l'A. C. J. F. III, 125 à 128. — L'A. C. J. F. se défend de faire de la démocratie politique; les faits lui donnent tort, III, 94, 95. — Son Congrès régional d'Angers (1908) repousse violemment l'accord avec l'*Entente catholique*, III, 68, 69, et V, 58 59. — A celui de Grenoble (1912), elle prône l'adhésion formelle et complète à la République. II, 357, 358. — Spécimen des insinuations diffamatoires dont le *Peuple Français* est coutumier envers les catholiques non libéraux. V, 65. — Son opposition à une candidature catholique en faveur de celle d'un radical non collectiviste dans une élection municipale à Paris en 1910. V, 65 à 68. — Les élections législatives de 1910, qui marquent un progrès notable des socialistes, le satisfont. V, 80. — Il triomphe, mais trop tôt, de prétendues instructions politiques données par le cardinal Merry del Val à Mgr Campistron, évêque d'Annecy, pour le maintien des directions de Léon XIII (1912). V, 104 à 108. — Au cours des grands débats sur la neutralité scolaire en 1913, il déplore la création d'écoles catholiques, parce que ce particularisme fait abandonner aux entreprises de l'ennemi une masse de chrétiens, et sépare du gros de la nation une minorité plus convaincue. V, 175, 176. — Voir aussi *Bazire* (Henri).

Aumale (Le duc d'). — Sa manifestation en faveur du « drapeau chéri » à la tribune de l'Assemblée constituante, en mai 1871, par opposition au comte de Chambord. I, 125. — A la chute de M. Thiers (1873), le parti orléaniste s'efforce de le faire choisir comme président de la République, I, 174, 175.

Avenir (L'), journal de Lamennais, I, 8 à 11.

Avenir du Puy-de-Dôme (L'), organe des catholiques constitutionnels et démocrates de l'*Action libérale*, déplore la formation d'une « Union catholique » des électeurs dans ce département en 1914. V, 453, 454.

Bachem (Le Dr Julius), promoteur de la décentralisation du Centre catholique allemand. V, 230. -- Démentis que lui impose le cardinal Merry del Val pour ses accusations diffamatoires contre Mgr Benigni et sa « Correspondance de Rome ». V, 225, 226.

Baptifolier (Mgr), évêque de Mende. — Sa lettre aux électeurs avant les élections municipales de 1912. III, 381.

Barbier (L'abbé Emmanuel). — Sa sécularisation en quittant la Compagnie de Jésus. V, 348, 349, 350 en note et 321 en note. — Ses premiers écrits; la mise à l'index de l'un d'eux. V, 222, 223; IV, 113 en note, 31 à 33. — Il fonde la *Critique du libéralisme* (octobre 1908). V, 222, 223. — Violentes injures et diffamations dont le directeur de cette revue est l'objet de la part de M. Bernaert dans la *Monarchie française*, et après la disparition de celle-ci, dans l'*Enquête* (1911). V, 301, 306 à 308; de M. Janne dans le

XIX^e Siècle (1911). V, 205 ; de M. Fonscgrive dans le *Bulletin de la semaine* (1912), V 311. en note. — Attaques perfides et odieuse calomnie de M. H. Bazire dans la *Libre Parole* (1909 à 1911). V, 327 à 329 : du journal *L'Italie* (1913). V, 366. — M. le chanoine Pisani voulant aussi l'exécuter prend le Pirée pour un horame. III, 262 en note. — L'affaire du grand séminaire d'Aix dans lequel M. Barbier a signalé des courants d'opinions aventureux (1912). V, 306 à 308. — Un autre article de lui sur un centre de sillonnisme dans les œuvres catholiques du diocèse de Nice excite les protestations mal fondées de Mgr Chapon, évêque de ce diocèse, qui défend à ses diocésains la lecture de la *Critique du libéralisme* et frappe hypothétiquement son directeur d'interdit s'il paraissait parmi eux (1911). V, 308 à 312. — Une prompt sentence de Rome oblige Mgr Chapon à lever cet interdit. V, 312, 313. — Autres marques de faveur et de protection accordées à M. Barbier par Sa Sainteté Pie X. V, 313, 314, 330. — Nouveaux démêlés avec la *Semaine religieuse* de Nice (1913). V, 314-318. — En réponse à des déclarations publiques de Mgr du Vauroux, évêque d'Agen, qui le dénonçaient aux suspensions des catholiques. V, 320, 321, M. Barbier ayant révélé qu'un de ses articles antérieurs sur la « philosophie de Bergson dans un grand séminaire » concernait celui d'Agen, Mgr du Vauroux élève contre lui une protestation et un blâme officiel que toute la presse libérale et même antireligieuse applaudit bruyamment. V, 318 à 323. — Epilogue de cette affaire en Cour de Rome. V, 323 à 326. — Procès intenté à M. l'abbé Barbier par M. H. Bazire ; son origine. V, 329, 330 ; Pie X accepte par lettre autographe le recours de M. Barbier en récusation de l'Officialité de Paris. V, 330, 331 ; le procès est déféré à celle de Bordeaux, qui déboute M. Bazire de toutes ses demandes. V, 333 à 336. — Répliques du directeur de la *Critique du libéralisme* aux imputations des *Etudes* applaudies par la presse libérale et blocarde. V, 341 à 346. — Voir *Intégraux* (Les catholiques).

Barbier (l'abbé Paul). — Sa brochure : *La crise intime de l'Eglise de France. Les prêtres démocrates. Le Sillon. Les hypercritiques*, les présente comme inoffensifs. IV, 261, 262.

Bargy (Henri). — Son livre : *La religion dans la société aux Etats-Unis* (1902) décrit exactement le caractère de son origine, et conséquemment celui de l'américanisme du P. Hecker. III, 342 à 345.

Bassot (M^{lle}). — Voir *Maison sociale*.

Battifol (Mgr), recteur de l'Institut catholique de Toulouse. — Ses relations avec les abbés Duchesne, Loisy et Hébert vers 1882. En 1897, il donne à Paris et fait imprimer *Six leçons sur l'Evangile* qui, spécialement au sujet de celui de saint Jean, peuvent être prises pour une application des méthodes de M. Loisy. III, 420, 421. — En 1901, le

Bulletin de cet Institut défend encore la sincérité religieuse de cet auteur et ne le critique qu'avec de grands ménagements. Cependant, un peu plus tard, Mgr Battifol écrit une réfutation de *L'Evangile et l'Eglise*, non sans jeter incidemment quelques pierres dans le jardin du P. Fontaine dont il avait eu à subir les critiques. Celui-ci répond en faisant ressortir la variété de ton que le recteur sait prendre. III, 405, 405. — Un décret de l'Index rendu en 1906 et publié seulement en 1911 frappe une œuvre de Mgr Battifol : *Etudes d'histoire et de théologie positive : l'Eucharistie, la présence réelle et la transsubstantiation*, qui compromet la valeur des preuves scripturaires de la présence réelle. IV, 220, 221.

Bazire (Henri). — Son portrait discrètement tracé par M. Ageorges. III, 68. — l'ancien président de l'A. C. J. F., candidat à la députation en 1906, déclare dans sa profession de foi qu'il est pour la République des Ribot, des Doumergue et des Méline. V, 107, 108. — Candidat de nouveau en 1910, il refuse aux instances d'électeurs influents de prendre l'étiquette de catholique, même jointe, s'il y tient, à celle de républicain libéral ; et il échoue une seconde fois. V, 74. — Il se présente encore aux élections en 1914. Sa profession de foi. Battage électoral. M. Bazire échoue une fois de plus et crie à la trahison de la part des électeurs catholiques et royalistes qu'il n'a cessé d'injurier depuis dix ou douze ans. Examen de ce grief. V, 480, 488 à 495. — Exemples de ses insinuations perfides et diffamatoires contre les catholiques qui ne pratiquent pas sa politique libérale ; à propos de l'*Entente catholique* qu'il combat violemment. V, 12 en note et 58 ; après le discours de Pie X aux fêtes de Jeanne d'Arc, il s'efforce, avec M. Piou, de faire croire que rien n'est changé aux directions politiques de Léon XIII. V, 24, 25, 34 ; son journal réédite les mêmes imputations au sujet des *Unions diocésaines*. V, 60, 61 ; les prétendues instructions du cardinal Merry del Val à Mgr Campistron, évêque d'Annecy (1912), lui donnent l'illusion d'un triomphe de sa politique, V, 104 à 108 ; son apologie du nom de catholique libéral. V, 195, 196 ; le centenaire de Montalembert lui est une occasion de renouveler ses diatribes. V, 196, 197 ; son journal le *Peuple Français* ayant été fusionné par lui et ses amis avec la *Libre Parole* en 1910, et absorbé en elle (V, 205, 206), ce nouvel organe, dont M. Bazire est incontestablement le directeur (V, 206 en note), en reproduisant le Bref de Pie X pour le centenaire de Louis Veillot, en remplace ingénieusement par des points les passages les plus significatifs, et trouve moyen de tourner l'illustre polémiste en adversaire de ceux qui marchent de loin sur ces traces. V, 286 et 287 en note ; violentes campagnes de diffamations dans la *Libre Parole* contre Mgr Benigni et la *Correspondance de Rome*. V, 289, 290, 338 en

- note; contre l'*Univers*, MM. Rocafort et R. Duguet. V, 289 à 294; contre l'*Action française*. V, 225, 226, 297 à 299; contre le chanoine Gaudeau et M. l'abbé Barbier et odieuse calomnie contre celui-ci. V, 327, 328; procès intenté par M. Bazire à M. Barbier. V, 329 à 331 et 333 à 336. Dans un congrès diocésain de Paris, en 1913, M. Bazire développe ce thème de rhéteur et de sophiste que la loi de séparation entre l'Église et l'État a eu pour effet de les lier plus étroitement l'une à l'autre. V, 445 et 446 en note. A l'approche des élections de 1914, M. Bazire, secrétaire général de l'*Action libérale*, publiée dans le Bulletin de celle-ci un article contre les candidatures ouvertement catholiques et dans la *Libre Parole* il fulmine une fois de plus contre les « anarchistes de droite ». V, 461, 462 et note.
- Bellomayre** (M. de). — Son rôle comme président de la *Fédération électorale* en 1897. II, 469, 570. — Il est autre et meilleur avant les élections de 1914 comme secrétaire général de l'Union catholique de Toulouse. V, 470, 471.
- Bélorgey** (L'abbé). — Son tract *Les catholiques et les pouvoirs établis* en opposition avec les directions de Pie X (1912) et son obstination à affirmer ses vues. V, 227, 228.
- Benigni** (Mgr) et sa *Correspondance de Rome*. V, 225 à 227. Dénigrement et diffamations dont sa personne et son œuvre sont l'objet de la part de M. Bazire dans la *Libre Parole*. V, 289.
- Béranger** (Henri). — Il est séduit par le mouvement de néo-christianisme qui se faisait fortement sentir de 1890 à 1892, et en décrit l'origine, l'esprit avec enthousiasme, mais plus tard (1897), devenu anticlérical renforcé et directeur de l'*Action*, il fait ressortir la nullité des résultats que ce mouvement a donnés à l'Église. III, 221, 222, 224 à 226.
- Bernaert**. — Ses attaques furibondes et diffamatoires dans la *Monarchie française*, organe des Blancs d'Espagne, puis dans l'*Enquête*, frappées successivement par l'autorité épiscopale, contre les plus notoires défenseurs de l'Église et du Saint-Siège, accusés par lui de connivence avec l'*Action française*. V, 299 à 306.
- Berthaud** (L'abbé). — Sa brochure où il confond à dessein le catholicisme libéral avec le simple esprit de tolérance et de liberté, et sous le couvert de celui-ci fait l'éloge de l'autre. V, 194, 195.
- Bien du peuple de l'Agenais**. — Ce journal prononce sur la disparition de la *Quinzaine*, organe modernisant, une élégie verbeuse avec récriminations contre les catholiques intolérants et apologie des courants nouveaux (1907). IV, 285; et son directeur, M. l'abbé Olgiewolski, insulte grossièrement le directeur de la *Critique du libéralisme* qui a relevé cet article. V, 273.
- Biro** (M. l'abbé). — Son discours-manifeste: *L'amour de son pays et de son temps* au Congrès ecclésiastique de Bourges (1900). III, 332 à 340. — D'après lui, le modernisme n'a produit ni mouvement hétérodoxe ni un amoindrissement quelconque des vérités essentielles. IV, 326, 327. — M. l'abbé Birot volatilise les directions doctrinales et politiques de Pie X en leur appliquant la méthode exégétique de M. Loisy. V, 38 à 42. — Il attaque violemment les catholiques « intégraux ». V, 314, 315.
- Blondel** (M. Maurice). — Sa thèse fameuse sur l'*Action* (1893). III, 229, 230. — Il renouvelle et aggrave ses erreurs dans sa *Lettre sur les exigences de la philosophie contemporaine*, etc. (1896). III, 368 à 375; en particulier, il y infirme la valeur des miracles. III, 383, 384. — Sous le pseudonyme de Testis, il s'élève avec violence dans les *Annales de philosophie chrétienne* contre les directions de Pie X. V, 42 à 44. — M. Blondel se plaint à voir dans les doctrines professées aux *Semaines sociales* une application des siennes sur le pragmatisme et l'immanence vitale. IV, 538, 539.
- Bonomelli** (Mgr), évêque de Crémone. — Sa lettre retenissante où il annonce que l'Église, à l'avenir, s'accommodera du droit commun. Elle est sévèrement blâmée par Pie X dans une lettre officielle. I, 87.
- Bœglin** (Abbé). — Il se fait dans la presse l'âme de la politique de Léon XIII en la portant à des conséquences absurdes, II, 397, 398, 415, 416. L'abbé Dabry dont il est le collaborateur à la *Vie catholique*, comme en maint autre journal sous divers pseudonymes, exalte sa valeur. III, 62 à 65. — M. Bœglin plaide pour l'américanisme qui est, dit-il, conforme aux idées de Léon XIII. III, 197, 307; et en faveur des modernistes. III, 387; de M. Loisy. III, 438. Ses théories sur la conversion de l'âme vers Dieu, sur la vocation. IV, 314; il demande la substitution de la langue nationale au latin dans la liturgie, la suppression de l'habit ecclésiastique. IV, 336, 337; et plaide cauteusement pour celle du célibat. IV, 340. — M. Bœglin, qui s'était chargé d'éclairer le monde chrétien sur les pensées de Léon XIII, demande l'élection du cardinal Rampolla comme son successeur désigné et, dans tous les cas, marque au conclave quelles vues doivent inspirer son choix. IV, 14, 15; puis, prenant les devants avec Pie X, il trace au nouveau pape la ligne de conduite à suivre non seulement en politique, mais aussi à l'égard du mouvement novateur en religion. III, 192 à 194. — Plus tard, il publie en cinq longs articles un commentaire de l'Encyclique *Pascendi* fait pour donner le change sur sa portée. IV, 360.
- Boubée** (Le P. Joseph, S. J.). — Voir *Études*.
- Boucaud** (M. Charles). — Ses écrits dissolvent la vraie notion du droit naturel au nom de la philosophie de Bergson, et fourmillent d'erreurs. IV, 526 à 528.
- Boulin** (M. l'abbé, alias Roger Duguet). — Voir *Vigie* (La).

Bouvattier. — Voir *Croix* (La).

Brémond (M. l'abbé). — La doctrine de Newmann, introduction, selon lui, au pragmatisme et à la philologie de M. Maurice Blondel. IV, 240. — Il assiste sur son lit de mort le jésuite apostat et moderniste Tyrrel et préside à ses obsèques. IV, 241, 242. — Sa Vie de sainte Chantal est mise à l'index. V, 263.

Breton (Mgr), recteur de l'Institut catholique de Toulouse. — Son discours politique pour le centenaire de Montalembert. V, 197, 198.

Brogie (Le prince Albert de). — Son ouvrage *L'Eglise et l'Empire romain au IV^e siècle* critiqué justement par Dom Guéranger. I, 26, 27.

Brugere (L'abbé). — Sa carrière; ses écrits modernistes. III, 63; IV, 281 à 283.

Brunetière. — Il demande qu'on accepte la loi de séparation. IV, 46; et déclare inoffensif l'inventaire des églises. IV, 63.

Bulletin de la semaine (L.e), fondé en 1904 et dirigé par MM. Imbart de La Tour et Fonsegrive. — Il travaille à faire accepter la loi de séparation par les catholiques, plaide en faveur des associations culturelles, et ne verrait qu'un avantage pour l'Eglise si le « vieux monde conservateur » refusait d'y participer. IV, 43, 44, 150, 151. Après l'encyclique *Gravissimo*, il fait une soumission hargneuse et cherche à mettre le pape dans l'embarras. IV, 156, 157. Il organise une manifestation à Paris en l'honneur de Fogazzaro auquel M. Imbart de la Tour porte un toast digne de l'un et de l'autre. IV, 301 à 303. — Le *Bulletin* publie des articles modernisants sur l'exercice de l'autorité. IV, 12, 13; prend parti en faveur des modernistes et insère leurs productions. IV, 303, 304. Après la manifestation des directions de Pie X lors de la béatification de Jeanne d'Arc, il exhale sa mauvaise humeur à propos de l'approbation donnée au colonel Keller qui invite les catholiques à les mettre en pratique. V, 34. — A l'annonce des projets de lois scolaires faite par M. Briand en 1909, il s'efforce de rassurer et d'endormir l'opinion. V, 86, 87, et peu après, d'affaiblir la portée des déclarations collectives de l'épiscopat au sujet de l'école neutre. V, 147. — Au mois d'avril 1913, le cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux, porte une ordonnance sévère et motivée contre le *Bulletin de la semaine*. Celui-ci n'en souffle mot, mais M. Imbart de La Tour adresse au cardinal un mémoire justificatif impertinent. V, 264 à 266. — Lorsque Mgr Chapon, évêque de Nice, porte contre M. l'abbé Barbier une sentence bientôt annulée, M. Fonsegrive fait passer dans le *Bulletin* un article écrit avec de la boue contre le directeur de la *Critique du libéralisme*. V, 311.

B. I. R. S. (Bulletin d'informations religieuses et sociales). — Ses enquêtes offrent un singulier exemple du gâchis d'opinions résultant de ces informations cherchées à

droite et à gauche, plutôt même à gauche. IV, 472 à 476. — Le *B. I. R. S.* n'entend pas que les directions si nettes et fermes de Pie X changent quelque chose à l'état existant. V, 31.

Bureau (M. Paul). — Collaborateur du *Peuple français* de l'abbé Garnier dans sa nouvelle rédaction (1906), il prononce au banquet qui inaugure celle-ci une sorte de manifeste des catholiques de gauche. IV, 125, 126. — Son ouvrage *La crise morale des temps nouveaux* (1907), analyse de ce livre aussi rempli d'erreurs au point de vue social, moral et même religieux que d'insinuations injustes contre les réactionnaires. M. Ferdinand Buisson en fait l'éloge, mais Rome le met à l'index. IV, 263 à 270. — Voir aussi *Sillon* (L.e).

Cabrières (Le cardinal de). — Comment et pourquoi fut écartée sa candidature comme successeur de Mgr d'Hulst, décédé, aux élections législatives de 1898. II, 461, 462; et dix ans plus tard sa candidature à l'Académie. V, 255, 256.

Calvet (M. l'abbé). — Enquête ouverte par lui dans *Demain* (1906) sur la réforme des Instituts catholiques. IV, 340, 341. — Son éloge de Mgr Duchesne dans la même revue. V, 257.

Calippe (M. l'abbé). — Dans la *Revue du clergé français* il enterre la condamnation portée par Pie X contre le *Sillon*. V, 180, 181.

Carnot (Sadi). — Son élection à la présidence de la République. Portrait que M. Debidour trace de lui. II, 254, 255. — Son allocution aux nouveaux cardinaux Lecot et Bourret. II, 275.

Cassagnac (Paul de). — En 1872, il fonde dans son journal *Le Pays* l'Union conservatrice. II, 150, 330, 331. — En quels termes M. Debidour signale son élection à l'Assemblée nationale en 1876. I, 380. — Il intervient avec éclat à la tribune contre les projets scolaires de J. Ferry (1879). II, 27. — Le pacte avec le ministère Rouvier en 1887. II, 232, 233. — P. de Cassagnac sourit au projet de « parti national » formé peu après par M. de Marcère. II, 239, 240. — En février 1891, à la veille de la lettre de Léon XIII sur le ralliement, Mgr Freppel porte à Rome une note rédigée par le célèbre député et signée par 44 membres de la droite. II, 298, 299. — Paul de Cassagnac applaudit « l'Union de la France chrétienne » instituée par Mgr Richard en 1891. II, 301. — Ses articles dans *l'Autorité* prouvent qu'il n'a jamais entendu faire opposition systématique à la République. II, 333 à 336; mais convaincu à bon droit que les catholiques ne peuvent attendre d'elle le respect de leur liberté et de leurs droits, il devient l'adversaire résolu de la politique de ralliement et crible de ses ironies ceux de ses collègues qui s'y rangent. II, 377. — La suppression des leçons sur le devoir électoral dans leurs catéchismes demandée par Léon XIII aux évêques occasionne entre le directeur de

- l'Autorité et l'Osservatore romano* une polémique où celui-ci ne le cède pas à l'autre en violence. II, 387 à 389. — Manœuvres qui font échouer l'orateur catholique aux élections de 1893. II, 335, 336, 405, 406, 407, 408. — A l'avènement du ministère Méline, il stigmatise la mollesse de la Droite qui va le soutenir sans rien lui demander. II, 455. — P. de Cassagnac est réélu député en 1898. II, 474, 475. — Au sujet des projets de loi de Waldeck-Rousseau contre les Congrégations, il s'élève avec véhémence contre le respect absolu de la légalité dont les ralliés s'embarrassent. II, 521 en note.
- Cassagnac** (Paul et Guy de). — Voir *Ligue de résistance catholique*.
- Cathalineau** (Comte Xavier de). — Voir *Entente catholique*.
- Castelnau** (Léonce de) président du groupe parlementaire de *l'Action libérale* en 1904. — Il fait au nom de celui-ci une profession de foi inspirée du pur libéralisme. I, 86, 87.
- Castillon** (Le P., S. J.). — Ses idées sur l'éducation de la pureté. IV, 344, 345.
- Cavallera** (Le P., S. J.). — Il fait en 1913 une apologie du nouveau Centre allemand en voie de se décléricaliser, comme s'il continuait dignement l'œuvre des Mallinkrodt et des Winthorst. V, 233; et celle de Mgr Duchesne, en refusant à ceux qui n'ont pas rang parmi les savants le droit de le critiquer. IV, 259.
- Centre catholique allemand** (Le) en voie de transformation. IV, 229 à 233.
- Chaîne** (M. Léon). — Son apologie du catholicisme libéral. IV, 270, 271.
- Chambord** (Le comte de). — Démarches diverses tentées près de lui en 1871 pour amener la fusion. I, 107 à 109. — Sa lettre à M. de Carayon-Latour. Un premier projet de visite du Comte de Paris au Prince échoue. I, 113 à 116. — Le manifeste relatif au drapeau blanc (2 juillet 1871); la vraie signification de la question posée. I, 116 à 119. — Second manifeste du Prince. I, 122. — Lettre que lui adresse Mgr Dupanloup (janvier 1873) et sa réponse. I, 179 à 181. — Visite du comte de Paris à Froshdorf (août 1873). I, 186 à 190. — Le manifeste de Salzbourg (octobre 1873). I, 196, 197. — De quel côté furent les responsabilités de l'échec de la restauration monarchique. I, 201, 202.
- Chapon** (Mgr), évêque de Nice. — Son jugement sur le pontificat de Pie IX. I, 6. — Son livre *Monseigneur Dupanloup et la liberté: sa vraie doctrine exempte l'évêque d'Orléans du reproche de libéralisme*. I, note des pages 166 et 167. — Conditions pacifiques dans lesquelles l'inventaire des églises, après la loi de séparation, s'est accompli dans son diocèse. IV, 64 en note. — Dans une allocution à son clergé en 1907, Mgr Chapon défend l'Eglise de réclamer autre chose que le droit commun. IV, 87 en note. — La lettre pastorale de Mgr Chapon pour le carême de 1909 dissuade les catho-
- liques de protester et récriminer contre les vexations qu'ils subissent. V, 12, 13 en note. — Elle engage les catholiques à faire confiance à M. Briand devenu président du Conseil en 1909. V, 86. — Son allocution à son clergé au commencement de 1910 et une note de sa Semaine religieuse commentant les déclarations collectives de l'épiscopat sur la neutralité scolaire en affaiblissent assez la portée pour que la presse antireligieuse, et M. Briand à la tribune s'en fassent une arme. IV, 149 à 152. — Après les élections de 1893, la Semaine religieuse de Nice proteste contre l'éviction par des candidats franchement catholiques de députés sortants dits modérés, mais qui votaient les lois mauvaises. IV, 109, 110. — A la veille de la sévère condamnation du *Sillon* par Pie X, Mgr Chapon le proclame indemne des erreurs pour lesquelles il va être frappé. IV, 451; et après, il reconforte les sillonnistes. V, 182, 183. — A l'occasion de sa lettre pour le centenaire de Montalembert, M. de Narfon lui défère des hommages hyperboliques. V, 201. — A la chute du ministère Ribot en 1894, la Semaine religieuse de Nice fait de l'ancien chef des opportunistes un soutien des libertés de l'Eglise. V, 213. — A la suite d'un article documenté de la *Critique du libéralisme* sur un centre d'action sillonniste dans son diocèse (1911), Mgr Chapon y interdit la lecture de cette revue et porte contre son directeur, M. l'abbé Barbier, une défense d'y célébrer la messe qui est promptement annulée par Rome. V, 308 à 313. — En 1913, la Semaine religieuse de Nice s'élève de nouveau sous un vain prétexte contre cette revue. Le faux reproche qu'il fait à tort à M. l'abbé Barbier d'avoir soutenu que Léon XIII avait favorisé toutes les erreurs modernes, amène celui-ci à rappeler comment l'évêque de Nice lui-même pratiquait, dans son Mémoire relatif au décret de Pie X sur l'âge de la première communion, le respect de l'autorité pontificale. V, 314 à 318. — Au sujet d'une élection sénatoriale dans le Doubs en 1913, la Semaine religieuse de Nice félicite les catholiques dont le concours a assuré le succès de M. Ordinaire qui, comme député, a voté toutes les lois anticatholiques. V, 451, 452; à l'approche des élections de 1914, elle applaudit et fait sienne la déclaration de Mgr Turinaz, évêque de Nancy, qui s'oppose à la formation d'une « Union des catholiques » dans son diocèse. V, 472 en note.
- Chappedelaine** (M. le vicomte de). — Elu député en 1910, il est pompeusement présenté par M. Piou au groupe parlementaire de *l'Action libérale*, qu'il ne tardera pas à lâcher pour verser vers la gauche, comme un catholique intransigeant. V, 81 en note.
- Charbonnel** (L'ex-abbé). — Il se fait le promoteur du Congrès des religions qu'on projette de tenir à Paris en 1900. III, 233 à 237, 240.
- Charost** (Le cardinal, alors archevêque auxiliaire de Cambrai). — Son opposition à la

candidature législative de M. l'abbé Lemire en 1914. V, 483 à 486.

Chrétien français (Le). journal des prêtres défroqués et apostats, applaudit au Congrès ecclésiastique de Bourges, tenu en 1900. III, 327.

Chronique picarde (La). — En 1894, son directeur catholique affirme que rien n'est plus opposé aux vues de Léon XIII qu'une campagne contre les lois scolaires et contre celle qui soumet les ecclésiastiques au service militaire. V, 110 en note. — En 1910, il déclare que si les catholiques revenaient au pouvoir, ils ne toucheraient pas à la neutralité scolaire. V, 129.

Chronique du Sud-Est (La). III, 73. — Cet organe lyonnais de la jeunesse catholique sociale ne comprend ni n'admet la résistance à la loi de séparation (1906). IV, 44.

Civiltà (La). — Cette célèbre revue des jésuites, instituée par Pie IX pour être le rempart du *Syllabus*, publie en 1905 un long article en faveur de l'*Action libérale* qu'elle aurait pu intituler : Hors de la démocratie constitutionnelle pas de salut. IV, 91, 92. — Deux ans plus tard, le P. Pavisich y apporte un nouveau concours aux adversaires d'une politique franchement chrétienne en prétendant que le Centre catholique allemand avait dû sa force à ce qu'il s'abstenait de la pratiquer. IV, 92. — Après la circulaire de la Congrégation Consistoriale interdisant dans les séminaires d'Italie l'*Histoire ancienne de l'Eglise* de Mgr Duchesne, la *Civiltà*, qui n'a soufflé mot durant les controverses qui la précédèrent, donne une singulière explication de son silence. V, 261, 262. — A l'occasion de l'Assemblée des catholiques allemands à Metz, en 1913, la *Civiltà* prend la défense de leurs tendances nouvelles, et en même temps inaugure la campagne qui va s'ouvrir en France contre les catholiques « intégraux ». V, 338, 339.

Cochin (M. Denys). — Son discours libéral dans la discussion parlementaire de 1910 sur la neutralité de l'école et le faux remède qu'il propose. III, 446, 447.

Collège libre des sciences sociales (Le). — Concours que des notabilités catholiques donnent à la fleur des universitaires anticléricaux qui la dirigent. IV, 450, 251.

Comités catholiques (Les). — Leur fondation en 1870; leur organisation, leur œuvre, sous la présidence de M. Chesnelong. I, 333 à 337. — Le ministre Jules Simon les dissout en 1877, à cause d'une manifestation en faveur de l'indépendance du Saint-Siège. I, 392, 394.

Concordat (Le). — Preuves multiples que la menace de le dénoncer toujours agitée par la République opportuniste aux yeux du pape Léon XIII n'était qu'une sorte de chantage exercé sur lui. II, note des pages 98 et 99, 144, 236 à 238.

Correspondant (Le). — Son catholicisme libéral dans la première phase de son

existence. I, 7. — En 1855, Montalembert et ses amis libéraux en prennent la direction, I, 30. — A la veille du Concile du Vatican, ils y exposent leurs appréhensions et donnent leurs conseils, leur programme. I, 44, 45. — Nouvelle profession de foi libérale de la revue en 1874. I, 225, 226. — Le *Correspondant* proteste vivement au nom de son groupe et de ses amis qu'ils n'ont jamais été catholiques libéraux et contre l'expression de *catholicisme libéral*. II, 254, et I, 3. — Il réédite la thèse libérale en 1908. IV, 86.

Cotton (Mgr), évêque de Valence. — Lettre énergique adressée par lui à M. Fallières, alors sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur, qui prétend obtenir de lui, en application des décrets de 1880 contre les congrégations, l'attestation que ses séminaristes ne sont affiliés à aucune. I, 61 en note. — En protestant contre le droit d'abonnement dont elles sont taxées en 1895, il exprime le regret que l'épiscopat français ne se soit pas levé comme un seul homme dès l'origine, à l'exemple de l'épiscopat belge, pour s'opposer aux lois sectaires. II, 440, 441.

Correspondance de Rome. — Voir *Bénigni* (Mgr).

Couget (M. l'abbé). — Ses brochures sur le *Catéchisme apostolique* et sur *L'enseignement de saint Paul*. IV, 203 à 208.

Critique du libéralisme (La). — Voir *Barbier* (*L'abbé Emmanuel*).

Croix (La). — Fondée par les Assomptionnistes pour être un organe de défense religieuse (II, 272), la *Croix* mène vaillamment la lutte jusqu'à l'époque du ralliement. Son programme pour les élections de 1885. I, 148, 149. — Dans une seconde période, elle entre d'abord à pleines voiles, et non sans outrage, dans les directions de Léon XIII. A la veille des élections de 1893, elle prêche l'indifférentisme politique. II, 354, 355. — La traduction des encycliques de Léon XIII vulgarisée par la *Maison de la Bonne Presse* en fausse inconsciemment le sens sur des points importants. II, 354 à 356. — Mais quand s'ouvre une nouvelle série de lois oppressives (loi sur les fabriques des églises, droit d'abonnement, etc.), la *Croix* rentre courageusement en lutte contre elles. II, 438. — A l'approche des élections de 1898, elle fait passer avant tout la liberté religieuse. II, 474, et s'efforce, mais en vain, d'obtenir l'affirmation catholique dans le programme de la Fédération électorale. II, 471. — L'énergie avec laquelle elle poursuit la campagne gênant la politique du ministère Waldeck-Rousseau, celui-ci obtient du pape Léon XIII, en 1899, qu'il réprovoque le ton et l'esprit de la *Croix*, puis que le Saint-Père oblige les Assomptionnistes à en quitter la direction et à en céder à d'autres la propriété. II, 490, 494.

Alors s'ouvre une troisième période. Dans celle-ci, la *Croix*, sous la direction de

M. Bouvattier, épouse entièrement la politique de l'*Action libérale* dont elle devient comme le moniteur (IV, 83, 84), de même qu'en sociologie, elle l'est des *Semaines sociales*. La nouvelle rédaction. V, 217, 218; IV, 115, 116. — Quand s'élabore la loi de séparation, la *Croix*, pour se ménager, se défend de prendre parti pour ou contre les associations culturelles; elle n'a pas d'avis. IV, 39, 40. — Sa manière intéressée de dresser la statistique électorale en 1906. IV, 110 à 112. — Elle prend parti avec M. Piou contre l'*Entente catholique* (1908) et réédite le programme libéral. V, 11 à 13. — Le rapport présenté au Congrès de la *Bonne Presse* en 1910 par Cyr (M. l'abbé Masquelier), collaborateur de la *Croix*, sur les récentes directions pontificales de Pie X les ramène au respect du pouvoir établi. V, 35 à 37. — La même année, la *Croix* s'associe cauteleusement à la campagne du *Peuple français* de M. Bazire pour l'élection municipale à Paris d'un candidat radical, supposé modéré, contre un candidat catholique. V, 65 à 67. — Aux élections de 1910, elle chante avec M. Piou le succès que peut seul assurer le loyalisme constitutionnel, une profession de foi républicaine. V, 78, 79. — Espoir de son directeur, M. Bouvattier, en M. Briand devenu président du Conseil en 1909 et palinodie peu de temps après. V, 83, 84. — Après le discours de Pie X aux fêtes de Jeanne d'Arc, la *Croix* soutient les fausses interprétations de M. Piou; l'*Action libérale* doit grouper tous les catholiques. V, 25. — Le discours du président Fallières aux obsèques des victimes de la catastrophe du *Liberté* (1911). III, 97 en note. — La *Croix* salue dans l'avènement de M. Poincaré à la présidence de la République en 1913 un gage certain d'ordre, de justice et de liberté donné au pays pour sept ans. V, 98 à 100. — Hommage que M. Bouvattier rend à l'intransigeance religieuse de l'*Action libérale*. V, 102. — Dans le débat scolaire, la *Croix* s'efforce de prouver que la neutralité de l'école instituée en 1882 n'incluait pas l'hostilité contre Dieu. V, 123, 124. — Nouveau plaidoyer pour la séparation de la politique et de la religion (1913). V, 441, 442.

Croix de province (Les). IV, 116, 117. V, 38.

Croix angevine (La). — Diatribe rimée contre les conservateurs. III, 86, 87.

Croix du Forez (La). — Elle fait bénir les démocrates chrétiens par Léon XIII. III, 164.

Croix de Morlaix (La) et Jacques Misère. III, 87 en note.

Croix du Nord (La). — Voir *Cyr*.

Croix de Seine-et-Marne (La). — Sa manière de comprendre l'unité d'action. V, 211, 212.

Croix de la Haute-Savoie (La). — Sa politique électorale en 1914. V, 149 à 151.

Cyr (M. l'abbé Masquelier), directeur de la *Croix du Nord* et collaborateur de la *Croix*

de Paris. — Sa brochure : *Les directions pontificales : y a-t-il quelque chose de changé ?* et son article sur ce thème dans la *Croix* de Paris après le discours de Pie X aux fêtes de Jeanne d'Arc. V, 25 et note. — Son rapport au Congrès de la *Bonne presse* (juillet 1910) sur le même sujet. V, 35 à 37. — Confiance en M. Briand. V, 87. — Son appel à l'union en 1913. V, 442. — Les fantaisies de sa politique électorale. V, 447, 448. — Comment, en 1902, il tourne au profit de la démocratie chrétienne les prescriptions formelles de la commission des Affaires ecclésiastiques. III, 425 note 7 (Cf. III, 182 à 185).

Czacki (Le nonce Mgr). — Son personnage. Ses débuts à Paris. II, 16, 17. — Ses démarches dès 1879 pour amener les royalistes à abdiquer leurs espérances. II, 18 à 20. — Au moment où les congrégations vont être proscrites, en 1880, il cherche à modérer les protestations des évêques. II, 27. — Mgr Czacki célèbre leur docilité presque unanime comme un miracle. II, 92. — Il essaie de traiter avec Gambetta. II, 20. — Son rôle et sa situation jugés par un écrivain contemporain modéré, M. Louis Teste. II, 92 à 94. — Un exemple des bons offices qu'il rendait au gouvernement. II, 380 en note.

Dabry (L'ex-abbé). — Les premiers avatars d'un prêtre démocrate. III, 57 à 59. — Les catholiques devraient remercier Dieu à genoux de l'avènement de M. Méline à la présidence du Conseil. II, 453, 454. — Le rôle de M. Dabry dans la *Fédération électorale* de 1898. II, 470, 472. — A plusieurs reprises son journal affirme que Léon XIII approuve l'américanisme, et quand le pape l'a condamné, il en prend encore la défense avec passion. III, 197, 268 et 269, 278, 279. — Autres protestations au sujet de l'insuccès de la Mère Mercédès, fondatrice de la *Maison sociale*. II, 297 en note. — M. Dabry exulte de la revanche obtenue de Léon XIII contre les « réfractaires ». III, 298. — Son rôle dans les congrès ecclésiastiques de Reims (1896) et de Bourges (1900). III, 315, 317 à 318. — Insolente réponse de M. Dabry à Mgr Dubillard, évêque de Quimper, qui a défendu à ses séminaristes la lecture de la *Voix du siècle* (1902). II, 188, 189. Son journal soutient que l'Eglise est de constitution démocratique. IV, 13. — Il célèbre et reproduit tout au long les discours de M. Briand sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. IV, 165 en note. — Les écrivains et les périodiques modernistes ont en M. Dabry un avocat toujours prêt à les soutenir : M. Loisy. III, 438; *Demain*. IV, 299; Schell, Romolo Murri. IV, 309, 310; la *Ligue de Münster*. IV, 311; les écrits scandaleux de l'abbé Brugerette. IV, 316; l'œuvre impie de Jean Le Morin. IV, 319 à 321, etc. — Après l'Encyclique *Pascendi*, M. Dabry proteste impudemment qu'il n'a rien à voir avec le modernisme dont il ne s'occupe pas. IV,

359. — Scandaleuse opposition de M. Dabry à Mgr Dubourg, archevêque de Rennes, qui refuse de laisser imprimer la *Vie catholique* dans son diocèse. IV, 312, 313. — Un décret du Saint-Office interdit à M. Dabry comme à M. l'abbé Naudet de rien écrire dans les journaux (février 1908). IV, 314.
- Dadolle** (Mgr), évêque de Dijon. — A l'approche des élections de 1910, il se prononce contre la politique électorale du moindre mal. V, 71 en note. — Il est chargé de rédiger la seconde lettre collective de l'épiscopat sur la neutralité scolaire (1909); ce qu'il en advint. V, 142, 143.
- David** (M. Gaston). — Il fonde à Bordeaux, en 1891, une *Ligue républicaine* pour la défense des libertés religieuses, qui transporte celle-ci sur le terrain libéral et démocratique. II, 320, 321, 393, 394.
- Debidour** (M.), historien anticlérical. — Comment il parle de Pie IX. I, 127 et 128 note. — Il expose la situation politique et religieuse en face des menaces de Bismarck en 1874. I, 247 à 249. — Son jugement sur l'encyclique *Nobilissima Gallorum gens* (1884). II, 130. — La politique de Léon XIII en 1902. II, 517. — Portraits d'hommes politiques du jour : Sadi-Carnot. II, 234, 235; Charles Dupuy. II, 402 en note; Félix Faure. II, 430. — Waldeck-Rousseau. II, 489, 490.
- Dehon** (Le P.), supérieur des prêtres du Sacré-Cœur de Saint-Quentin. — Indépendamment des directions de Léon XIII, l'acceptation de la République s'impose de droit naturel et divin. II, 360. — Longue et papalarde diatribe contre les prétendus réfractaires à ces directions. III, 303 à 305. — Au Congrès du Tiers-Ordre franciscain à Rome en 1900, le P. Dehon demande qu'il soit réformé et devienne un instrument d'action sociale, mais il échoue. III, 160, 161.
- Delahaye** (Jules). — Son rôle pendant le boulangisme. II, 243. — Fondation de la *Ligue de résistance des catholiques français* (1906). IV, 128. — Aux élections de 1906 il se déclare candidat catholique, fait rare alors. IV, 133 en note. — L'*Entente catholique* de concert avec M. de Cathelineau (1908). IV, 138. — Manœuvres de l'*Action libérale* contre lui en 1913 et 1914. V, 454 à 456, 486 à 488.
- Delassus** (Mgr), directeur de la Semaine religieuse de Cambrai. — Le docte et intrépide écrivain est en butte aux attaques outrageantes des adversaires de la réaction contre les mauvais courants. III, 305, 316 en note, mais Pie X l'honore de plusieurs distinctions. V, 222; III, 305 en note et V, 285 en note. — Un jugement motivé du Tribunal de la Rote le justifie d'avoir sévèrement critiqué M. l'abbé Lemire. V, 331 à 333.
- Delcassé** (M.). — Ses négociations avec la Cour de Rome, comme ministre des Affaires étrangères dans le Cabinet Waldeck-Rousseau, pour obtenir du pape Léon XIII qu'il désavoue les oppositions qui gênent le gouvernement. II, 490, 493, 498, 506, 507.
- Demain**, revue moderniste. IV, 296. — Le protestant Paul Sabatier lui décerne un brevet de parfaite orthodoxie. IV, 297. — *Demain* mène une campagne insidieuse pour faire accepter la loi de séparation. IV, 44, 66, 67, 147, 156. — Il demande avec insolence la réforme de la Congrégation de l'index. IV, 336. — Il plaide pour le mariage des prêtres. IV, 339.
- Démocratie** (La), journal de M. Marc Saugnier. — Voir le *Sillon*.
- Démocratie chrétienne** (La). — Revue dirigée par M. l'abbé Six. — Voir ce nom.
- Denais** (M. Joseph). — Voir *Bazire* (Henri), dont il fut le collaborateur et l'*alter ego*. — Un article de M. Denais en 1912 sur la politique électorale, mis en regard du long plaidoyer pour la formation d'un parti catholique qu'il publiait en 1900 dans la *Vérité* dirigée par M. Auguste Roussel. V, 442 à 444.
- Desbuquois** (Le P., S. J.), directeur de l'*Action populaire de Reims*. — Ses tracts sur la question scolaire à la veille des lettres collectives de l'épiscopat. Il conclut en demandant que les associations des pères de famille se bornent à réclamer le respect de la neutralité. V, 135, 136.
- Desgranges** (M. l'abbé). — Voir le *Sillon*. — M. l'abbé Desgranges vante le catholicisme de Fogazzaro. IV, 318. — Il soutient que l'encyclique *Pascendi* n'a rien à voir avec les idées démocratiques ni avec celles du *Sillon*. IV, 330. — Après que Pie X a condamné le *Sillon*, M. Desgranges, qui en a été l'ardent sectateur et apôtre, proteste n'avoir rien écrit qui soit contraire à cette encyclique. V, 180. — Une sortie contre M. l'abbé Barbier. V, 272.
- Desgrées du Loû** (M.). — Voir *Ouest-Eclair* (L').
- Desjardins** (M. Paul). — M. P. Desjardins, chef d'école parmi les néo-chrétiens de 1890. Sa brochure *Le devoir présent*. III, 219. — Il fonde l'*Union pour l'action morale* et est reçu en audience par Léon XIII. III, 222 à 224. *Les livres entretiens* issus de cette union et présidés par M. P. Desjardins : sorte de commission extraparlémentaire pour préparer la loi de séparation entre l'Église et l'État. IV, 49 à 53. — Violente attaque contre l'autorité du Saint-Siège après l'Encyclique *Gravissimo*. V, 159 en note.
- Deslandres** (M.). — Il donne sur la crise intellectuelle du catholicisme une consultation moderniste (1907). IV, 275, 276.
- Didon** (Le P.). — Ses manifestations en faveur du catholicisme libéral à la fin du pontificat de Pie IX et au début de celui de Léon XIII. I, 118, 119. — En 1893, il admoneste les catholiques dans la chaire de la cathédrale de Bordeaux. II, 319. — Réponse que lui adresse M. de Mun. II, 421.
- Dimier** (M. Louis). — Son audience près de Pie X en 1904. V, 8 à 10.
- Dimnet** (M. l'abbé). — Ses vues sur l'adaptation de l'Église aux conditions scientifi-

ques du temps présent (1902). III, 386, 387. — Sa théorie sur l'Eglise enseignante et l'Eglise enseignée (1906). IV, 237, 238.

Dossemond (Noël). — Ce collaborateur de la *Justice sociale* y saccage les dévotions de l'Eglise et l'histoire sainte. IV, 308, 309, 342.

Droit commun (Le). — Examen de la thèse libérale qui réduit les revendications de l'Eglise et des catholiques à être traités selon le droit commun. I, 79 à 87.

Drumont (Edouard). — Un article de lui sur les directions pontificales de Léon XIII. II, 351 en note.

Duchesne (Mgr). — Les débuts de sa carrière. Son rôle comme professeur à l'Institut catholique de Paris. III, 202 à 204, 205, 206. — Rapprochements flatteurs. IV, 253, 258. — Mgr Duchesne, candidat à l'Académie; sa réception. V, 255 à 257. — Son *Histoire ancienne de l'Eglise* censurée (1911), puis mise à l'index (1912). V, 257 à 262.

Dupanloup (Mgr). — Ses brochures *De la pacification religieuse* (1845), *Etat actuel de la question* (1847). I, 48. — Premiers démêlés avec Louis Veillot et l'*Univers* au sujet du *Ver rongeur* de l'abbé Gaume (1851). I, 25, 26; de Donoso Cortès. I, 28; du *Parti catholique* de M. de Falloux. I, 28, 29. — L'*Univers* ayant été supprimé par le gouvernement impérial après la guerre d'Italie à cause de son opposition, Mgr Dupanloup s'oppose à ce que le *Correspondant* donne à Louis Veillot un signe de sympathie. I, 30, 31. — Ses démarches tandis que s'élabore le *Syllabus*. I, 36, 37. — Sa brochure fameuse *l'Encyclique Quanta cura et la Convention du 8 décembre*. I, 38 à 41, 206, 207. — Son agitation pour influencer sur le prochain Concile du Vatican. I, 43 à 46. — La veille de la proclamation de l'infailibilité pontificale, il fait une démarche personnelle près de Pie IX pour l'empêcher. I, 46, 47. — A-t-il essayé aussi de faire agir le gouvernement français? I, 47, 48. — En 1872, il fait à M. de Mun une déclaration grave sur l'esprit d'opposition dont il était animé au Concile. I, 342, 342. — Mgr Dupanloup s'emploie activement à procurer la fusion entre la branche d'Orléans et le comte de Chambord, et pour déterminer le prince à accepter le drapeau tricolore. I, 108, 111 à 116, 179 à 181. — Mgr Dupanloup, élu député, intervient brillamment plus qu'efficacement à la tribune en faveur du pouvoir temporel du pape (1872 et 1873). I, 142 et 143, 146 à 149. — Son programme libéral d'une constitution monarchique. I, 185. — Violent incident entre lui et Louis Veillot au sujet de la cérémonie patriotique de Loigny. I, 242 à 243. — Louis Veillot remet en question la fameuse inscription de 1862 dans la chapelle de La Roche-en-Breny. I, 32, 245, 253 à 259. — La brochure de Mgr Pelletier, chanoine d'Orléans, sur le libéralisme de son évêque. I, 267 à 271. — A la tribune de l'Assemblée nationale, Mgr Dupanloup est toujours sur la brèche quand il s'agit des

intérêts catholiques qu'il défend avec éloquence, mais non sans concessions libérales en plus d'un cas : loi sur les associations. I, 281; sur les aumôneries militaires. I, 283 à 287; sur les Commissions administratives des établissements de bienfaisance, I, 287 à 289; sur le Conseil supérieur de l'instruction publique. I, 294 à 296; sur la liberté de l'enseignement supérieur. I, 300 à 306, 383, 385. — Conseil donné aux ministres du 16 mai pour la campagne électorale de 1877. I, 404. — Dernier effort du vieil athlète pour s'opposer au projet de fêter le centenaire de Voltaire (1878). I, 21, 22. — Mort de Mgr Dupanloup. II, 22. — Jugements de Louis Veillot sur le rôle qu'il a joué. II, 21 et 22 en note; de l'*Ami du clergé*, I, 274, 275. — Critique qu'en fait Mgr Pie, évêque de Poitiers. I, 289 à 292; 309 à 311.

Ecole des Hautes-Etudes sociales. (L'). — On voit catholiques, protestants et sectaires y professer côte à côte. IV, 354.

Enquête (L'). — Voir *Bernaërt*.

Entente catholique (L') (1908). — Constitution de la Ligue. Opposition que lui font les libéraux. IV, 138 à 140; V, 47 à 50, 58, 59.

Entretiens idéalistes (Les). — Voir *Vulliaud* (M. Paul).

Episcopat français (L'). — Attitude ou conduite des évêques français, parfois presque unanime, fréquemment divergente ou opposée, en face des questions d'ordre divers qui se trouvent posées devant eux de 1880 à 1914.

A l'égard du pouvoir civil de 1880 à l'époque du Ralliement, les évêques protestent hautement, avec raison, qu'ils n'ont aucune hostilité contre la République. II, 368. — Si l'un ou l'autre se rattachent à la tradition monarchique, les plus marquants sont des hommes de conciliation. II, 68. — Quand M. de Mun annonce, en 1881, une conférence royaliste à Vannes, un groupe nombreux d'évêques cherche à l'en dissuader. II, 106. — Déclarations d'indifférentisme politique par deux nouveaux évêques, Mgr Bellot des Minières, élevé au siège de Poitiers, et Mgr Larue à celui de Langres, et par Mgr Guilbert, évêque de Gap; redressement qu'en fait Mgr Freppel, évêque d'Angers. II, 108 à 117. — Evêques favorables à la cause républicaine, réserve de plusieurs autres. II, 275, 276.

En 1879-1880, l'épiscopat français se lève tout entier pour la défense des Congrégations contre les projets du ministre Jules Ferry. II, 26, 27.

Lorsque Léon XIII inflige un blâme au cardinal Pitra pour sa lettre contre le libéralisme (1885), un large et ardent courant d'approbation se manifeste dans l'épiscopat. II, 137, 138.

Quand a paru l'encyclique *Nobilissima Gallorum gens* (1884), qui, en terminant, recommande aux évêques de ne rien faire qui paraisse une opposition au régime établi, l'adresse des cardinaux Guibert,

Desprez et Caverot à Léon XIII les en dispense discrètement et non sans mélange de fermeté. II, 131, 132.

Quelques mois plus tard, un commentaire libéral de l'encyclique *Nobilissima* par Mgr Thomas, archevêque de Rouen, amène une protestation de Mgr Freppel; et le différend porté à Rome se résout à l'avantage du premier. II, 164 à 166.

Au moment des élections de 1889, une circulaire maladroite du ministre Thévenet aux archevêques et évêques, leur prescrivant de ne pas intervenir, est accueillie par plusieurs d'entre eux par d'énergiques protestations, et de fermes directions sont données par un bon nombre aux électeurs catholiques avec un ensemble qu'on ne reverra plus de longtemps. II, 256, 257.

Le toast d'Alger (1890) ne rencontre, en général, parmi les évêques qu'un silence désapprobateur. Quelques-uns félicitent Mgr Lavigerie, mais sans rendre leur approbation publique. Seuls Mgr Fuzet et Mgr Isoard le font avec éclat. Mgr Freppel réplique au toast et redresse la répudiation des monarchistes prononcée par ces deux prélats. II, 282 à 293.

Une circulaire impertinente du ministre Fallières aux évêques, à la suite des incidents du pèlerinage de la Jeunesse catholique à Rome (1891), lui ayant attiré une véhémence réplique de Mgr Gouthé-Soulard, archevêque d'Aix, et ce prélat étant cité devant la Cour d'appel de Paris pour outrage au ministre des Cultes, l'épiscopat presque entier couvre le vénérable accusé de ses approbations. Un petit nombre s'abstient. Le cardinal Lecot va plus loin et tient à se dégager. II, 306 à 311.

Les imputations contre l'épiscopat et le clergé, portées à cette occasion à la Tribune, déterminent les cinq cardinaux français à publier au nom du corps épiscopal une *Déclaration* d'une admirable fermeté (janvier 1892). II, 313 à 316.

Quand paraît l'encyclique de Léon XIII sur le Ralliement (1892), la plupart des évêques évitent de se compromettre. Quelques-uns seulement y adhèrent avec enthousiasme. D'autres s'appliquent à rassurer les opposants à la République en précisant les réserves mises par le Saint-Père au droit que les pouvoirs publics ont d'être respectés et acceptés. II, 368, 369. — Le cardinal Lecot enseigne que le pape impose l'adhésion formelle comme un devoir. II, 358.

Sur l'invitation de Léon XIII, plusieurs évêques suppriment dans leurs catéchismes la leçon sur le devoir électoral; le cardinal Place et Mgr Catteau maintiennent la leur et se laissent condamner par le Conseil d'Etat (1892). II, 389, 390.

Plusieurs évêques protestent avec fermeté contre l'application de la loi sur les fabriques des églises; d'autres cherchent à rassurer l'opinion. II, 418, 419.

Les divergences s'accroissent lorsqu'est

promulguée la loi d'abonnement ou du droit d'accroissement qui écrase d'impôts iniques les Congrégations (1895). Au début, l'épiscopat conseille presque unanimement à celles-ci la résistance passive. II, 436, 437; Mgr Fuzet, évêque de Beauvais, par lettre publique, les cardinaux Meignan et Bourret, par conseils privés, prêchent la soumission par docilité aux vues politiques du pape. II, 438 et 442 en note. — Le cardinal Langénieux adresse publiquement à Mgr Fuzet des observations que celui-ci repousse, mais auxquelles plusieurs évêques adhèrent. II, 439 à 441. — Deux mois après, les cardinaux Lecot et Meignan haranguant le président Carnot en tournée, qui a signé cette loi, le font en termes flatteurs, sans une allusion aux événements. II, 449, 450.

En 1897, la Mère Mercédès, du diocèse de Clermont, qui prétend réformer les religieuses enseignantes, se heurte à l'opposition de son évêque. Mgr Sueur, archevêque d'Avignon, l'admet dans le sien. II, 285 à 290. — Mère Mercédès, dont plusieurs évêques ont déjà écarté les démarches (II, 290, 291), lance un appel public en faveur de son projet que d'autres critiquent publiquement. II, 291. — Mgr Sueur s'efforce de la couvrir à Rome. II, 293, 294.

Dès l'époque du Ralliement, des évêques ont déjà fait devant le président de la République des démonstrations exagérées de loyalisme. L'assassinat du président Carnot donne à d'autres l'occasion de célébrer en termes trop beaux ou même hyperboliques les vertus d'un homme qui a voté ou signé toutes les lois de persécution. II, 427 à 429.

Le Congrès ecclésiastique de Bourges, tenu en 1900 sous la présidence de Mgr Servonnet, archevêque de Bourges, et de Mgr Fulbert-Petit, archevêque de Besançon, n'avait pas été sans préoccuper d'autres prélats. II, 321, 322. — Il suscite après sa réunion les critiques de Mgr Isoard, évêque d'Annecy que les deux archevêques défèrent à Rome. II, 342 à 345.

Avant la discussion de la loi de séparation entre l'Eglise et l'Etat, les six cardinaux français ont adressé au président de la République une protestation fortement motivée (mars 1903). Mais la loi une fois votée, un fort courant de conciliation se dessine parmi les évêques; trois ou quatre seulement protestent en public que Pie X n'acceptera pas la loi et les associations culturelles. IV, 53 à 58. — Attitudes divergentes après l'Encyclique *Vehementer*. IV, 147, 148. — Première Assemblée des évêques, qui n'inspire pas confiance au Saint-Siège. IV, 153 à 155. — Seconde Assemblée. IV, 160. — Troisième Assemblée. IV, 169, 171, 172.

A l'égard des lois scolaires, les dispositions de l'épiscopat sont variées et, sous l'influence des événements, passent par des phases diverses. Contre celle de 1882 s'élèvent quelques protestations énergiques, mais aussi quelques évêques sont pour la temporisation et, en définitive, conseillés

par le nonce, Mgr Czacki, tous renoncent à résister. II, 89 à 92. — Jules Ferry, en 1885, M. Briand, en 1910, se félicitent à la tribune de ce que la modération du clergé a favorisé l'application des lois déjà votées. V, 110. — A la fin de 1906, les poursuites engagées contre l'instituteur Morizot par une de ces Associations de pères de famille qu'encourage l'épiscopat occasionnent une formidable levée de boucliers pour la défense des lois laïques. Les évêques ne manquent pas de signaler aux fidèles le danger des projets Doumergue, qui, en y ajoutant une protestation superflue de loyalisme constitutionnel, qui, comme Mgr Laurans, évêque de Cahors, en s'attaquant avec courage à l'école laïque et au pernicieux principe de la neutralité scolaire. V, 137 à 139. — Mais Mgr Laurans n'est pas suivi. Une première Déclaration collective de l'épiscopat (1908) se borne à réclamer l'application d'une honnête neutralité. V, 139, 140. — En expliquant individuellement à leurs diocésains la portée de ce document, les évêques s'expriment en des sens différents sur cette neutralité. V, 141. — Sur le désir de Pie X, les évêques, dans une seconde Déclaration collective, en condamnent le principe et insistent sur le devoir qu'ont les parents de soustraire autant que possible leurs enfants à l'école laïque. V, 142 à 146. — Commentaires émoussés de cette pièce par Mgr Amette, Mgr Mignot et Mgr Chapon; parti qu'en tire le gouvernement. V, 148 à 153, tandis que l'application qu'en fait Mgr Boutry, évêque de Puy, est un modèle de netteté. V, 146 en note. — Une série de procès intentés à plusieurs prélats par les *Amicales* d'instituteurs ou par les agents mêmes de la justice par suite des mesures prises par eux, leur donnent occasion de soutenir courageusement les droits de l'Eglise. V, 154 à 157. — Au Congrès national des Associations de pères de famille en 1914, le cardinal Sevin, archevêque de Lyon, donne le vrai mot d'ordre : Assez de programme minimum ! V, 176, 177.

Le *Sillon*, de ses débuts à l'année 1905, reçoit de nombreux évêques des marques éclatantes de faveur. IV, 424, 425. — La critique des *Idées du Sillon* (1905) par M. l'abbé Barbier éveille l'attention et reçoit l'approbation de plusieurs archevêques et évêques. IV, 429. — La défaveur s'accroît à mesure que M. Marc Sangnier affirmera le caractère politique de son œuvre et montrera la prétention de l'affranchir à ce titre de l'autorité épiscopale. En 1906, Mgr Dubillard, évêque de Quimper, interdit à son clergé d'assister à une conférence contradictoire qu'il juge propre à soulever de regrettables conflits entre catholiques. IV, 436, 437. — D'autres évêques prennent aussi des mesures de prudence. IV, 438, mais d'autres aussi soutiennent ouvertement le *Sillon*. IV, 439, 440; après quoi, d'autres encore lui portent des coups sensibles. IV, 442, 444. — L'enquête d'un

publiciste, M. Albert Mouniot : *Le Sillon devant l'épiscopat*, porte à 49 le nombre des prélats qui le désapprouvent pour des causes diverses. IV, 449, 450. — Sentant que le *Sillon* est sur le point d'être condamné par Rome, Mgr Mignot, archevêque d'Albi, et Mgr Chapon, évêque de Nice, tentent avec un succès médiocre de créer un mouvement épiscopal pour sa défense. IV, 450, 451. Le cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux, près duquel ils ont tenté cette démarche, répond à Mgr Mignot en exposant les raisons pour lesquelles il ne peut s'y prêter. Il en résulte deux répliques de l'archevêque d'Albi. V, 452. — Après la condamnation solennelle du *Sillon*, s'il y a des évêques pour en marquer nettement la portée, il s'en trouve aussi pour appliquer à d'autres le reproche que Pie X lui fait d'inféoder la religion à la politique, ou même pour couvrir les sillonnistes. V, 181 à 183.

Les catholiques qu'on appelle « intégreaux » sont aussi un signe de contradiction. Plusieurs évêques les traitent d'inquisiteurs sans mandat, de dénonciateurs passionnés ou de flaireurs d'hérésies. V, 267 à 270. D'autre part, à l'occasion du bref de Pie X pour le centenaire de Louis Veillot et lorsque M. l'abbé Lecigne, prenant la direction de *l'Univers*, vient de ramener ce journal à ses traditions premières, les lettres de cardinaux, archevêques et évêques affluent vers celui-ci, l'encouragent à lutter contre le libéralisme. V, 339, 340.

Quant aux interventions de l'épiscopat en matière électorale, elles reflètent en général les événements. Aux élections législatives de 1882, les évêques qui sentent commencer la désorganisation des forces catholiques et qui ont reçu une consigne de silence pendant la discussion des lois scolaires, se taisent presque tous. II, 75. — En 1885, le cardinal Lavignerie, que ses impressions du moment portent à soutenir la nécessité d'une action franchement catholique, lance un appel aux électeurs les invitant à la résistance contre l'oppression, qui ne satisfait pas Léon XIII. Le secrétaire d'Etat affirme à notre ambassadeur que le pape ne cesse de recommander aux évêques la plus pacifique abstention. II, 149. — Cependant, en 1889, sous le coup des lois iniques déjà votées et la menace de celles qui se préparent, nombreux sont les prélats, cardinaux en tête, qui rappellent aux électeurs leur devoir. II, 383, 384. — Aux élections municipales de 1892, qui précèdent celles législatives de 1893, plusieurs évêques, croyant se conformer aux directions du pape qui ont affirmé les vrais principes, renouvellent ces exemples. Seulement le nonce déclare qu'ils dépassent la pensée du Saint-Père et compromettent la paix. II, 381 à 383. — Mais après la suppression dans les cathéchismes de la leçon sur le devoir électoral demandée par Léon XIII, et après l'inauguration officielle de sa politique de ralliement, on ne

constate plus, aux élections de 1893, qu'une ou deux manifestations isolées en faveur d'une action énergique. Le cardinal Lecot dissuade publiquement les catholiques de se laisser aller aux récriminations. Et au milieu même de la période électorale, Léon XIII lui adresse une lettre désavouant les anciens partis et leur reprochant d'exploiter la question religieuse au profit de leur politique. II, 399 à 402. — Les évêques observeront désormais une grande réserve, d'autant qu'un grand nombre se sont franchement ralliés. Avant les élections de 1898 ils reçoivent les instructions directes du Souverain Pontife et celui-ci désigne M. Etienne Lamy pour diriger la campagne. II, 465 à 469. — Au moment de celles de 1902, le Saint-Père leur recommande de nouveau la modération. II, 517. Waldeck-Rousseau obtient du pape qu'il contienne le zèle des évêques. II, 506, 507; et Léon XIII déclare dans une audience à un pèlerinage français qu'il n'y a de salut que dans l'adhésion au groupe constitutionnel de M. Piou, l'*Action libérale*. II, 509 à 511.

Dans les premières années de Pie X, la Secrétairerie d'Etat s'emploie encore en faveur de M. Piou, aux élections de 1906. Malgré la gravité des événements, l'épiscopat ne sort pas de sa réserve. IV, 103, 104. — Après les récentes directions de Pie X, si clairement intimées par plusieurs de ses actes, l'action épiscopale dans les élections de 1910 n'a pas encore eu le temps de prendre la cohésion désirable. IV, 71; on constate seulement l'excellente direction donnée par quelques archevêques et évêques organisateurs d'*Unions diocésaines*. V, 48 à 52; tandis que Mgr Turinaz, évêque de Nancy, préconise l'union des catholiques, des libéraux et des honnêtes gens de tous les partis, ainsi que Mgr Fuzet, archevêque de Rouen. V, 48 à 55. — Mais en 1914, sous l'influence persévérante de Pie X, les évêques reprennent solennellement la direction des consciences catholiques dans l'accomplissement du devoir électoral, et malgré l'abstention de plusieurs, leurs déclarations, surtout en forme collective, constituent un ensemble imposant et inaugurent pour l'action catholique électorale une ère nouvelle trop tôt interrompue par la guerre. V, 471 à 476.

Ere nouvelle (L.), journal des libéraux de gauche en 1848. I, 20.

Ermoni, prêtre lazariste, démocrate et moderniste. — L'Eglise essentiellement démocratique. IV, 13. — Le catholicisme doit renoncer à tout privilège. IV, 87. — La carrière de M. Ermoni, son exégèse moderniste. IV, 242 à 246. — Après l'encyclique *Pascendi*, M. Ermoni lève son masque. IV, 364 à 366.

Ernoul (M.). — Rapporteur de la Commission parlementaire sur le projet de loi déposé par le ministre Jules Simon en 1872 concernant l'instruction primaire obligatoire, il s'inspire des conseils de Mgr Pie, évêque de Poitiers. I, 278 à 281.

Etoile de la Vendée (L.). — Aux élections de 1910, cet organe quasi officiel du catholicisme en Vendée s'efforce, à l'instar de la *Croix*, de transformer en libéraux les candidats qui ont eu le courage de s'affirmer catholiques. V, 75 à 77. — L'*Etoile* revient au Christ démocratique de 1848. V, 210, 211. — Aux élections de 1914, elle renouvelle sa tactique de 1910. V, 452.

Etudes (Les), revue dirigée par des Pères jésuites. — Le P. d'Alès y exprime son jugement sur l'*Histoire ancienne de l'Eglise* de Mgr Duchesne. V, 258, 259. — Comment il tire son épingle du jeu après la condamnation de cet ouvrage. V, 261. — Une curieuse sentence des *Etudes* sur ses méthodes de préterition. V, 262. — Comment elles les appliquent en d'autres cas. V, 262, 263. — En janvier 1914, elles publient contre les catholiques « intégraux » une sorte de manifeste signé « La Rédaction » qui a la bonne fortune d'être bruyamment applaudi en France, en Allemagne, en Italie, par toute la presse opposée à l'action de Pie X, même par celle qui la combat avec violence, mais que les accusés ne laissent pas sans réplique. V, 341 à 347. — Voir aussi *Grandmaison* (Le P. de).

Express du Midi (L.). — Voir *Lagonde* (M. Julien de).

Falloux (Le comte de). — Son rôle dans la loi de 1850. I, 20 à 23; dans les essais de restauration monarchique (1871-1873). I, 119, 120, 121, 122, 181, 182, 187. — Sa brochure *Le parti catholique* et autres manifestations (1856). I, 28, 29. — En 1874, après la série des brefs de Pie IX contre le libéralisme, M. de Falloux renouvelle dans le *Correspondant* la profession de foi d'un libéral. I, 225, 226; et dans sa *Vie d'Augustin Cochin*, à laquelle cette profession de foi servait de préface, il porte un jugement audacieux sur le *Syllabus*; ses agissements à Rome, I, 260 à 265.

Ferrata (Mgr), nonce à Paris. — Sur les instructions reçues de Rome, il s'efforce d'arrêter les manifestations épiscopales en faveur de Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, traduit devant le Conseil d'Etat, 1891. II, 311. — Au moment où se discute la loi contre les Fabriques des églises (1894), le nonce invite les évêques, au nom de Léon XIII, à ne pas lui faire d'opposition publique. II, 422, 423.

Ferry (Jules). — Il se plaît à proclamer que les lois antichrétiennes sont l'œuvre propre, non du parti radical, mais du parti républicain modéré, opportuniste. II, 82, 83.

Fichaux (Mgr). — Son témoignage sur les dispositions de la Cour de Rome à l'égard du droit d'accroissement qui impose aux Congrégations d'intolérables charges fiscales. II, 447 à 449. — Son jugement sur la lettre des « cardinaux verts » en faveur de la loi de séparation. IV, 152, 153.

Flourens (Émile), ancien ministre de la

République opportuniste, revenu à la vérité. II, 266, note 7. — Il raconte une conversation extrêmement suggestive qu'il eut avec le ministre Constans, entre le toast d'Alger et l'encyclique sur le ralliement, où celui-ci ne cache pas le calcul perfide qui guide le gouvernement dans l'appui qu'il donne à la politique de Léon XIII. II, 266 à 268. — Analyse que M. Flourens fait de cette politique à propos des élections de 1902. II, 340, 341. — En 1913, il donne la philosophie des projets de lois scolaires. V, 113, 114.

Fogazzaro. — M. Raymond Saleilles analyse avec faveur dans la *Quinzaine* ses idées sur l'Eglise. IV, 239. — Fogazzaro vient les développer à Paris dans une réunion organisée en son honneur par le *Bulletin de la semaine* (1907). IV, 301 à 303. — Sa mort. Grands éloges à sa mémoire. V, 205 en note.

Fonsegrive (Georges), directeur de la *Quinzaine*, pontife laïque des catholiques libéraux, démocrates et modernisants, auteur de plusieurs ouvrages écrits dans cet esprit. III, 74, 75, 91 à 93. — D'après M. Fonsegrive, Léon XIII aurait lancé l'encyclique sur la Démocratie chrétienne pour céder à de pressantes instances de son parti. III, 175. — Commentaire qu'il fait de la réponse du pape au discours du cardinal Oreglia visant cette démocratie. III, 187. — Son opposition à l'idée d'un parti catholique. IV, 90, 91, 100, 101. — Il se réjouirait de voir les conservateurs s'exclure de l'action commune en refusant de participer aux associations culturelles. IV, 151. — Ce qu'il voit à célébrer dans Montalembert et Ozanam. V, 204. — M. Fonsegrive proclame que la Mère Mercédès, dont plusieurs évêques blâment les projets novateurs, est une grande calomniée. III, 292. — Protecteur de l'américanisme, M. Fonsegrive, après la lettre solennelle de Léon XIII qui frappe cet ensemble d'erreurs, essaie d'en couvrir les auteurs et partisans, et il le fait avec tant de cauteleuse audace que Mgr Turinaz, félicité de son acte par Mgr Isoard, condamne publiquement son article (1899). III, 280, 281. — Sur l'invitation des directeurs de Saint-Sulpice, M. Fonsegrive vient faire à leurs séminaristes une conférence sur les conditions de l'apologétique moderne; ils apprennent à dénier toute valeur à celle traditionnelle; que la théologie est incapable de combler le fossé existant entre la raison raisonnante et la foi, etc., etc. (1896). III, 379 à 382. — La loi de séparation entre l'Eglise et l'Etat trouve naturellement en M. Fonsegrive un avocat. IV, 42, 43. — Après sa promulgation, la *Quinzaine* s'applique à réfuter les motifs d'opposition. IV, 43; après l'encyclique *Gravissimo*, son directeur gémit de voir Pie X refuser aux laïques de participer au gouvernement de l'Eglise et fait de son mieux pour rendre le pape seul responsable de tout ce qui pourra arriver. IV,

157, 158. — A l'époque où M. Loisy publiait ses détestables *Petits Livres* (1902), M. Fonsegrive se constituait son avocat. III, 426; et avec la prétention d'apporter une parole de paix dans les controverses à leur sujet, il se répandait en récriminations outrageantes contre ceux qui gênaient le mouvement novateur. III, 426, 427. — Pendant la crise du modernisme, le conférencier de Saint-Sulpice est fidèle à lui-même, mieux encore, il se surpasse : deux consultations de lui où il sape inconsciemment tout fondement religieux, 246 à 248. — C'est la *Quinzaine* qui publie les articles de M. E. Le Roy : *Qu'est-ce qu'un dogme?* qui ruinent la foi. IV, 248 à 261. — Devant l'émotion qu'ils ont causée, M. Fonsegrive en témoigne une candide surprise. IV, 251, 252. — La *Quinzaine* expire en 1907; M. Fonsegrive, en l'annonçant, explique le but qu'elle se proposait et se vante d'avoir fait une œuvre qui triomphera. IV, 283, 284. — Mais toutes les tribunes libérales lui restent ouvertes. Après l'encyclique *Pascendi*, il en publie dans le *Temps* un commentaire scandaleux qui est une sorte de contre-encyclique au petit pied. IV, 360 à 863. — Relativement aux lois scolaires, M. Fonsegrive ne pouvait manquer de détourner selon ses moyens les catholiques d'y résister et de leur prêcher l'acceptation du fait accompli : ses articles de 1908 et 1909 pétris d'erreurs. V, 124, 125, en 1911 et 1912; V, 127, 128, 174, 175.

Fonssagrives (M. l'abbé), aumônier du Cercle du Luxembourg. — Ses théories sur l'éducation de la pureté. IV, 343 à 348.

Fontaine (Le P., S. J.). — Son jugement sur l'état des esprits au point de vue doctrinal à la mort de Léon XIII. III, 191. — Sa réfutation des écrits de M. l'abbé J. Martin. III, 384 en note; du P. Lemonnier. III, 413, 414; de M. l'abbé Girard. IV, 292. — Controverse avec Mgr Battifol. III, 405.

Frédault (Le Dr). — Il fonde à Paris, vers la fin de 1870, l'œuvre féconde des Comités catholiques. I, 333 à 335.

Fremont (M. l'abbé). — Son personnage. III, 285 en note. — Il est favorable au projet d'un congrès des religions à tenir à Paris en 1900. III, 237 en note. — Il devient avec M. l'abbé Naudet le patron de la Mère Mercédès et de M^{me} d'Adhémar dans leur entreprise de « déniaiser » les jeunes filles. III, 288, 289. — Il pose sa candidature à l'Académie en termes exempts de modestie (1908); il s'entend avec Mgr Duchesne pour faire écarter celle de Mgr de Cabrières, et s'en vante. V, 255, 256.

Freppel (Mgr), évêque d'Angers. — Proposé comme candidat aux élections législatives de 1871 à Paris, il affirme nettement son programme, mais échoue, et pour quoi. I, 112. — Sa lettre au *Figaro* sur les réclames immorales de ce journal (1875). I, 266, 267. — Mgr Freppel relève une première fois les déclarations de Mgr Guilbert, évêque de Gap, sur les devoirs des prêtres

touchant la politique, et les reproches qu'il adresse aux journaux catholiques qui luttent pour la défense des intérêts religieux (1876). I, 386 à 388. — Il lui répond de nouveau en 1884, lorsque le nouvel archevêque de Bordeaux excite M. Ernest Legendre à chercher parmi l'épiscopat des soutiens de l'indifférentisme politique. II, 112, 113; et, peu après, il réfute une fois de plus la thèse pernicieuse qui fait séparer la religion de la politique. II, 113. — Elu député du Finistère en 1879, Mgr Freppel inaugure en 1880 la série de discours magistraux qu'il prononcera à la tribune contre les lois scolaires et contre toutes les mesures d'oppression. II, 72 à 74. — Les déclarations de tolérantisme religieux et d'obséquiosité envers le Gouvernement qui soutient ces lois, que viennent d'émettre deux nouveaux évêques, Mgr Bellot des Minières, à Poitiers, en 1881, et Mgr Larue, à Langres, en 1885, leur attirent de la part de l'évêque d'Angers des remontrances d'une grande fermeté doctrinale. II, 109 à 112, 114 à 117. — En 1885, encore, le commentaire libéral que fait de l'encyclique *Immortale Dei* Mgr Thomas, archevêque de Rouen, amène Mgr Freppel à manifester sa désapprobation, mais Mgr Thomas obtient gain de cause à Rome. II, 164 à 166. — Pour quel motif Mgr Freppel se montrait opposé à la constitution d'un parti catholique. II, 155. Après le retentissant toast d'Alger (1890), Mgr Freppel réplique dans l'*Anjou* au cardinal Lavigerie et aux adhésions publiques et motivées de Mgr Fuzet et de Mgr Isoard à la politique préconisée par l'archevêque d'Alger. II, 289 à 291. — En 1891, à l'heure où l'intervention officielle de Léon XIII se fait pressentir, il se rend à Rome, porteur d'une note signée par 44 députés de la droite, dans l'espoir de la prévenir, et meurt quelque temps après. II, 299, 300 (Voir IV, 7 en note).

Frères de Saint-Vincent-de-Paul (Congrégation des). — Visite apostolique de leurs maisons par le R. P. Saubat. Agissements auxquels elle donne lieu et récriminations de la presse blocarde et libérale. V, 355 à 360.

Frürwirth (Le R. P.), Maître général de l'Ordre de Saint-Dominique, puis nonce à Munich. — En 1901, au plus fort de l'assaut contre les Congrégations religieuses, l'ambassadeur de France à Rome rend témoignage à son ministre que la Curie de l'Ordre, y compris le Maître général, a toujours eu une grande déférence pour les avis qu'il lui donnait. IV, 499. — Nonce à Munich, Mgr Frürwirth déclare que l'Allemagne n'est pas infectée par le modernisme dont la source, selon lui, est en France et en Italie; il blâme en public la *Correspondance de Rome* et l'*Unità cattolica* de Florence. V, 226.

Fulbert-Petit (Mgr), archevêque de Besançon. — Il préside en 1900 le Congrès ecclésiastique de Bourges, avec Mgr Servonnet,

et proteste à Rome contre les critiques de Mgr Isoard. III, 342, 345. — Son rôle dans les démarches et les assemblées des évêques lors de la loi de séparation. IV, 54, 154. Voir aussi *Episcopat français* (L'). — Mgr Fulbert-Petit déclare n'être pas opposé à la neutralité scolaire (1909). V, 141.

Fuzet (Mgr), évêque de Beauvais, puis archevêque de Rouen. — Evêque de Beauvais, Mgr Fuzet adhère au toast d'Alger en dénonçant le péril monarchique (1890). II, 289. — En rendant hommage à « l'homme juste et bon » que fut le président Carnot, récemment assassiné, il recommande à son clergé de faciliter la transmission du pouvoir souverain par « le respect absolu de la loi et de l'autorité ». II, 428. — Devenu archevêque de Rouen, Mgr Fuzet recommande publiquement aux religieuses de son diocèse la soumission à la taxe fiscale d'accroissement qui écrase les Congrégations (1895); et il défend sa décision en répondant aux observations du cardinal Langénieux qu'une conduite différente irait contre les directions de Léon XIII. II, 433 à 441. — Au sujet de la loi de séparation, il dispose son clergé à l'accepter (1906). IV, 56. — A leur première Assemblée pour en délibérer (1907), les évêques trouvent chacun à leur place un Mémoire de Mgr Fuzet en faveur des associations cultuelles. IV, 154. — Il publie des Mémoires successifs pour l'organisation des mutualités ecclésiastiques, en mettant en avant l'autorité de Pie X qui devait également les rejeter (1906 à 1908). IV, 178 et note, 182. — En 1909, Mgr Fuzet se prononce, comme Mgr Turinaz, à l'encontre des unions catholiques diocésaines, pour la fusion avec les honnêtes gens. V, 55 en note. — Peu avant la condamnation du *Sillon*, il le soutient, en traitant de chercheurs d'hérésie ceux qui le critiquent; et après, il couvre les sillonnistes de son diocèse. V, 182. — En 1912, Mgr Fuzet, chez qui, par une rare exception, le zèle de la doctrine catholique n'était pas affaibli par ses vues politiques, ne craint pas d'en donner des preuves qui occasionnent des discussions. V, 263.

Gamber (M. l'abbé), chanoine de Marseille. — Virulente sortie contre les pharisiens que sont les catholiques « intégraux » (1912). V, 273.

Garnier (M. l'abbé). — Sa carrière, son genre d'action. III, 60 à 62. — M. l'abbé Garnier donne le fin mot de la politique de ralliement (1892). II, 374. — Avant les élections de 1893, il tente de créer une *Union nationale* pour grouper tous les honnêtes gens. II, 395. — M. Garnier explique dans son *Peuple français* (1899) qu'en politique électorale les catholiques doivent se montrer non confessionnels, comment et pourquoi. III, 98, 99. — En 1906, il réorganise son journal *Le Peuple français* et lui donne une rédaction singulièrement panachée. IV, 125.

— Après s'être dit chargé par Pie X d'empêcher la loi de séparation en s'autorisant de cette mission pour frapper à la caisse des catholiques (janvier 1905), M. Garnier, qui s'attribue d'avoir fait échouer l'année précédente le monopole de l'enseignement, s'évertue, la loi votée, à démontrer que rien ne s'oppose au fonctionnement des associations culturelles. V, 46, 47. — Lors de la discussion engagée sur les projets de lois scolaires des ministres Doumergue et Briand (1908-1913) et au sujet de la condamnation de quatorze manuels scolaires par les évêques, M. Garnier plaide pour les instituteurs (1908) et rassure l'opinion sur ces projets, d'autant qu'il sera là pour s'y opposer (1910). V, 130, 131. — Quand l'*Univers* revient à ses anciennes traditions, sous la direction de M. l'abbé Lecigne (1912), paraît contre ce journal une brochure dont l'origine, soigneusement enveloppée de mystère, est attribuée avec grande vraisemblance par son directeur à M. l'abbé Garnier. V, 221 en note.

Gaudeau (M. l'abbé), directeur de la *Foi catholique*. — Il se livre à une sortie intempestive et violente contre des frères d'armes. V, 347 en note.

Gayraud (M. l'abbé). — Election mouvementée d'un prêtre démocrate comme député du Finistère (1897). II, 461, 462. — A peine entré à la Chambre, M. l'abbé Gayraud se signale en applaudissant les paroles impies du président Brisson qui proteste contre le discours du P. Ollivier au sujet de la catastrophe du Bazar de la Charité. II, 464, 465. — En 1899, il soutient dans l'*Univers* une longue controverse pour démontrer que le parti démocrate chrétien doit être non confessionnel politiquement et socialement. III, 99 à 106. — Lorsque la population bretonne se montre prête à donner du sang pour empêcher la fermeture de ses écoles chrétiennes (1902), M. l'abbé Gayraud unit ses efforts à ceux de son collègue M. de Mun pour la désarmer, de peur que cette lutte ne la désaffectionne de la République. II, 525 à 527. — M. Gayraud, qui possède la science théologique et ne déraile que sous l'influence de ses vues politiques, a le mérite de s'élever des premiers contre les erreurs de M. Loisy. III, 404. — Mais quand vient la loi de séparation, il est des plus ardents à plaider pour l'acceptation des associations culturelles. IV, 40, 41, 48, 149. — La résistance aux inventaires des églises lui paraît un odieux scandale. IV, 65. — Aux élections de 1906, son évêque, en application des mesures prises par la Cour de Rome, lui refuse l'autorisation de se présenter, mais lui et l'abbé Lemire, qui est dans le même cas, recourent au Saint-Siège et obtiennent que ces mesures ne leur soient pas applicables. IV, 110. — Lorsque l'archevêque de Rennes frappe le journal de M. l'abbé Naudet (1907), M. Gayraud console son ami de souffrir persécution pour la cause démocratique. IV, 314. — Il est oppo-

sant aux directions pontificales de Pie X. V, 35, 44. — M. l'abbé Gayraud ne craint pas d'affirmer en 1902 que la démocratie chrétienne n'a rien de commun avec l'américanisme, l'affaire de M^{me} Marie du Sacré-Cœur, les congrès sacerdotaux, la néo-apologétique, le criticisme biblique, les nouveautés théologiques, etc. III, 425, 426. — Mais il soutient que la démocratie est fille de l'Évangile. III, 78, 79.

Geay (Mgr), évêque de Laval. — Déjà dénoncé à Rome sous Léon XIII pour sa conduite et mandé, sous peines graves, près de Pie X pour s'en expliquer, Mgr Geay se soustrait, vainement d'ailleurs, à des citations renouvelées, en faisant intervenir le gouvernement de Combes contre elles. IV, 23 à 25.

Gély (Mgr), évêque de Mende, l'un des quatorze évêques que Pie X a sacrés lui-même. — Après la loi de séparation, il rapporte de Rome, comme instruction du Saint-Père, qu'il faut être rallié. IV, 103, note 28. — Lors des directions pontificales de Pie X, Mgr Gély, se rendant à Rome, annonce dans sa cathédrale que M. Piou fait le très grand honneur à son évêque de l'y accompagner. V, 22 en note.

Giraud (M. Victor). — Au moment de la loi de séparation, il soutient la thèse libérale dans la *Revue des Deux-Mondes* et rassure les anticléricaux contre toutes représailles des catholiques (1906). IV, 86. — Son apologie du modernisme. IV, 327.

Girerd (M. l'abbé). — Son explication rationaliste des miracles (1905). IV, 291 à 293.

Glorieux (Mgr), correspondant romain de l'*Univers*. — A la suite de la lettre à l'archevêque de Bourges, obtenue de Léon XIII pour rassurer les partisans de sa politique qu'ont ébranlés les coups portés à l'américanisme, à l'entreprise de M^{me} Marie du Sacré-Cœur, Mgr Glorieux adresse à son journal (avril 1899) une lettre qui est un modèle des manœuvres perfides employées contre les « réfractaires ». III, 298. — Quand paraît l'encyclique *Graves de communi*, dans laquelle le pape Léon XIII exprime d'abord les préoccupations que lui cause le mouvement démocratique chrétien, Mgr Glorieux s'applique à mettre une sourdine à celles-ci et à sauver la face. III, 172, 173.

Gouthe-Soulard (Mgr), archevêque d'Aix. — Il blâme vivement les projets réformateurs de M^{me} Marie du Sacré-Cœur (1898). III, 291. — En 1891, sa ferme réplique à la circulaire du ministre Fallières au sujet d'un pèlerinage à Rome lui vaut d'être cité devant le Conseil d'État; noble déclaration qu'il y apporte. II, 306 à 311. — Il répond par de clairs arguments à ceux qui trouvent opportune la suppression de la leçon sur le devoir électoral dans les catéchismes. II, 387 en note. — La lettre de Léon XIII sur le ralliement n'est pas pour lui une déconvenue, car Mgr Gouthe-Soulard est, au point de vue politique, un rallié d'avant la lettre; mais c'est aussi un évêque résolu et

- intrépide dans la défense des droits catholiques. — Avant les élections de 1893, Mgr Gouthe-Soulard exhorte ses diocésains à bien remplir leur devoir électoral en s'appuyant sur l'autorité de Léon XIII. II, 382, 383. — Lors de l'application de la loi sur les fabriques des églises (1894), il dénonce avec vigueur les entreprises anti-chrétiennes et déclare à cette occasion : Nous ne sommes pas en république, mais en franc-maçonnerie. II, 418.
- Goyau** (M. Georges). — Il est de ceux qui pressent l'abbé Klein de publier les principaux discours de Mgr Ireland, prôneur de l'évolution de l'Eglise. III, 226. — Il donne toute sa faveur au projet du Congrès des religions que l'abbé Charbonnel veut organiser à Paris, en alléguant les inspirations de Léon XIII qui, « ayant senti l'Eglise catholique prémunie par les enseignements de Pie IX contre les attaques et les surprises de l'erreur, estime qu'elle peut désormais, sans péril pour son intégrité, abaisser ses ponts-levis ». III, 196, 236. — Sa réponse à l'enquête du B. I. R. S. IV, 475.
- Grandmaison** (Le P. L. de, S. J.), directeur de la revue *Les Etudes*. — Il y publie en 1903 un article prudemment dosé sur les erreurs de M. Loisy, qui lui vaut plus tard un *satisfecit* de celui-ci. III, 406, 407. — Il ne se montre pas moins souple en parlant de Montalembert à l'occasion de son centenaire (1910). V, 198, 199. — A la mort de Pie X, l'article du P. de Grandmaison sur le pontificat qui vient de finir est d'un libéral pressé de soulager son humeur : apologie froide du pape défunt, avec réticences calculées, doutes jetés sur l'opportunité, la sagesse de plusieurs de ses actes et sur la valeur qu'ils garderont dans l'avenir, récriminations contre une partie de l'entourage de Pie X, et insinuations malveillantes contre ceux qui le suivaient le plus fidèlement. V, 506 à 509. — Voir *Etudes* (Les).
- Grosjean** (M. l'abbé). — Son article moderniste sur la question biblique chez les catholiques de France au xx^e siècle. III, 430.
- Guibert** (Le cardinal). — Son élévation au siège de Paris (1874). I, 156, 157. — Opposé d'abord au projet d'élever la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre, il s'y dévoue ensuite tout entier. I, 159, 160. — Accueil hésitant qu'il fait aux fondateurs de l'œuvre des Cercles catholiques (1872). I, 343. — En 1880, le cardinal Guibert soutient énergiquement les religieux dans leur résolution de ne pas céder aux décrets Jules Ferry. Sa réponse aux conseils du nonce. II, 27, 55. — Dans tous les conflits entre l'Eglise et l'Etat, le cardinal ne cesse d'élever la voix ; cependant ce ne sont pas des conseils positifs de résistance. II, 90, 91. — Noble adresse à Léon XIII après l'encyclique *Immortale Dei* (1885). II, 131. — Lettre de félicitations au Saint-Père pour le blâme infligé au cardinal Pitra. II, 137 en note.
- Guilbert** (Mgr), évêque de Gap, puis archevêque de Bordeaux. — Ses manifestations d'indifférentisme politique et d'opposition à la résistance catholique en 1876. I, 386, 387, 390 ; en 1879 et 1884. II, 112, 113. — Son interprétation bénigne de la loi scolaire de 1882. II, 90.
- Guillibert** (Mgr), évêque de Fréjus. — Son interprétation des directions pontificales de Pie X. V, 24 en note. — Ses conseils au *Sillon* menacé (1908). V, 267, 268, et son discours sur la *Probité intellectuelle* à la rentrée des Facultés catholiques de Lyon (1913). V, 268 en note.
- Guiraud** (M. Jean). — Il s'élève contre les inquisiteurs sans mandat (1909), V, 272, et loue l'*Histoire de l'Eglise de France sous la troisième République*, du P. Lecanuet, non sans venger l'auteur des critiques qu'on lui adresse (1911). V, 287. — Converti plus tard à des idées moins libérales, il plaide énergiquement pour l'action catholique sur le terrain électoral (1913). V, 451. — Il signe la vigoureuse déclaration de l'Union catholique de Toulouse en 1914. V, 470. — Un article de fond qu'il publie dans la *Croix* en 1917, où il exprime son jugement sur la manière dont les catholiques ont compris et pratiqué leur défense depuis trente ans, mérite d'être choisi par M. l'abbé Barbier comme conclusion de l'exposé qu'il en a fait dans l'ouvrage dont on présente ici la table analytique. V, 511 à 513.
- Gurnaude** (M.). — Sa campagne, quand s'annoncent les projets de lois scolaires Doumergue (1908), pour déterminer les Associations de pères de famille à se placer sur le terrain de la neutralité confessionnelle, à pratiquer une résistance neutre. V, 132 à 134.
- Harispe** (M. Pierre). — Il publie un prétendu mémoire que le cardinal Mathieu aurait adressé à Pie X pour le supplier d'autoriser le mariage des prêtres (1904). IV, 338, 339.
- Havre-Eclair** (Le). — Ce journal tient à ce que les prétendues instructions politiques données par le cardinal Merry del Val à Mgr Campistron en 1912 (voir IV, 104 à 106) conservent toute leur autorité, qu'elles soient même un désaveu des critiques adressées aux catholiques libéraux, démocrates, et il prétend que, d'ailleurs, entre les directions de Léon XIII et celles de Pie X il n'y a qu'une nuance négligeable. V, 107 et note.
- Hébert** (L'ex-abbé). — Ses rapports à l'Institut catholique de Paris avec ses collègues Duchesne et Loisy. Sa philosophie. III, 204, 205. — Ses idées sur la transposition du dogme (1899), puis sur la Divinité même (1902) le conduisent à l'apostasie. III, 361 à 363.
- Hecker** (Le P.). — La carrière de l'organisateur de l'américanisme. III, 248 à 251. — Sa spiritualité. III, 251 à 256. — Ce qu'est l'américanisme comme système religieux. III, 256 à 258.
- Hemmer** (M. l'abbé). — Il est un des plus actifs partisans de l'acceptation de la loi de

séparation et des associations culturelles. IV, 42, 43, 66, 149. — Membre participant des *Libres entretiens* organisés par M. Paul Desjardins pour préparer cette solution, il rend compte des réunions dans une revue protestante. IV, 349, 350.

Hogan (M. l'abbé), prêtre de Saint-Sulpice. — Mgr d'Hulst, Mgr Mignot, l'abbé Hébert, l'abbé Klein, reçurent ses leçons au séminaire de Paris. II, 126; III, 226, 409. — Influence considérable qui lui est attribuée sur le développement de l'américanisme. III, 264, 265. — En 1900, M. Hogan négocie pour faire déférer à Mgr Ireland, évêque américain, prôneur de toutes nouveautés, l'honneur de prononcer le panégyrique de Jeanne d'Arc aux fêtes d'Orléans. III, 305. — Passé depuis quelques années du séminaire de Saint-Sulpice à celui de Brighton (Massachusetts), M. Hogan fait paraître en 1901 un petit volume *Les Etudes du clergé*, où l'énoncé des principes catholiques ne sert qu'à couvrir une large liberté donnée aux esprits aventureux. III, 411, 412.

Hoog (M. Georges). — Voir *Sillon* (Le).

Houx (M. Henri des). — Intéressants détails sur le cardinal Pecci sous Pie IX et sur les circonstances de son élévation au trône pontifical, donnés dans un livre de M. des Houx (1900) agréé par Léon XIII. II, 1, 2. — La défaveur que lui avait d'abord fait sentir Léon XIII. Rôle de M. des Houx comme directeur du *Journal de Rome*. II, 124, 125. — Dans cette période de disgrâce, et à propos du conseil donné par le pape à M. de Mun de renoncer à la formation d'un parti catholique (1885), il élève contre le Saint-Père une protestation scandaleuse et outragante. II, 158. — La loi de séparation entre l'Eglise et l'Etat une fois votée, l'intempérant publiciste entreprend de fonder une Eglise schismatique adoptant les associations culturelles et il échoue misérablement. IV, 161 à 163.

Hulst (Mgr d'). — Prélat de grande vertu, âme très élevée, noble caractère, Mgr d'Hulst conserve cependant la marque des influences libérales qui ont agi sur sa formation. Jeune vicaire de Saint-Ambroise, il cherche à s'interposer dans les discussions pendant la campagne électorale de 1871. — Directeur du journal *Le Monde*, réorganisé par lui, il y publie deux lettres sur les divisions des catholiques dans le but de « discréditer les pointus à force d'orthodoxie sérieuse et de charité » (1884). II, 126. — Appelé peu après à Rome par Léon XIII, qui vit dans ces lettres une expression de ses propres idées, pour être consulté sur une proposition soumise au Saint-Siège de mettre un terme à ces divisions et de marquer la ligne de conduite approuvée par le Saint-Père en mettant à l'index quelques-uns des livres et journaux d'accord avec le parti de l'*Univers* (1884), Mgr d'Hulst estime ces mesures difficilement applicables, mais donne son avis sur le moyen de « mettre à la raison » ce parti. II, 127, 128. — Le blâme infligé

par le pape au cardinal Pitra pour sa lettre contre le libéralisme lui est une occasion de revenir à la charge contre « les brouillons, les insulteurs », etc. II, 138. — Appelé de nouveau à Rome où l'on délibère avant les élections de 1885 s'il convient de discréditer les monarchistes, Mgr d'Hulst, qui est des leurs par tradition, n'en approuve pas le projet, et conseille plutôt d'agir contre l'*Univers* et les *Zelanti*. II, 146 à 148. — Les mêmes préoccupations se retrouvent dans son jugement sur le projet de M. de Mun de former un parti catholique. II, 155, 156. — Mgr d'Hulst avait sollicité de Léon XIII une encyclique qui mit au point la question du libéralisme. Ce fut l'*Immortale Dei*. Dans l'opuscule où il en fait le commentaire, Mgr d'Hulst s'arrête à une position d'entre deux, non sans prendre une fois de plus à partie les *Zelanti*. II, 162, 163. — Le toast d'Alger (1890), qui découvre les vues politiques de Léon XIII, le trouve opposé à cette politique comme à l'acte du cardinal Lavignerie qu'il appelle « l'Africain ». II, 296, 305. — Mgr d'Hulst qui a pris l'initiative de suggérer aux cardinaux de faire une déclaration collective sur la situation de l'Eglise en France, afin d'enrayer le mouvement qui se prononce (II, 290) est le rédacteur de ce mémorable document (Voir II, 313 à 316). — Avant les élections de 1893, Mgr d'Hulst, qui venait de recueillir la succession de Mgr Freppel comme député du Finistère (II, 402, note 31), a la franchise de détromper Léon XIII sur l'heureux résultat qu'il se promet de sa politique dans ces élections. II, 339. — Assistant au Congrès de Grenoble en 1892, où la *Jeunesse catholique* préconise le ralliement formel, Mgr d'Hulst fait aussi son acte de soumission à ce que demande le Saint-Père, mais il fait ressortir le devoir de combattre les lois mauvaises, selon les instructions de la même autorité. II, 373, 374. — Dans la nouvelle Chambre, lorsque, au sujet de l'application de la loi sur les Fabriques, M. de Baudry d'Asson interpelle le gouvernement, l'invitant à mettre ses actes d'accord avec les déclarations de l'*esprit nouveau* par la promesse d'appliquer cette loi dans un esprit de conciliation et de concert avec les évêques, et malgré la réponse hautaine du ministre Spuller qui déclare que le règlement des fabriques appartient exclusivement à l'Etat, Mgr d'Hulst monte à la tribune pour désavouer l'interpellateur malencontreux au nom de la droite, qui, au vote, s'abstient presque tout entière avec lui. II, 419, 420.

Recteur de l'Institut catholique, Mgr d'Hulst, cédant à sa largeur d'idées, couvre de sa protection l'abbé Loisy et l'abbé Duchesne (1882). III, 203, 205 à 207, 215. — Lui-même, en 1892, à la mort de Renan, publie dans le *Correspondant* un article où à de justes sévérités se mêlait une grande indulgence pour le savant et l'artiste, et même pour le penseur, et où perçait aussi l'in-

fluence de M. Loisy dans les mots jetés sur la critique biblique. III, 207 à 209. — Un an après, dans l'espoir de sauver la position prise par M. Loisy, le recteur de l'Institut catholique donnait dans la même revue un article retentissant sur *La question biblique* où il s'appliquait à montrer que la science biblique avait besoin d'accomplir une évolution. III, 209 à 213. — La réponse fut l'encyclique *Providentissimus Deus*. III, 213, 214.

Imbart de La Tour (M.). — Voir *Bulletin de la semaine*. — Sa réponse à une enquête du B. I. R. S. : critique transparente de l'action exercée par Pie X; esprit épiscopalien, pas d'action catholique. IV, 475, 476.

Indépendance belge (L'). — Hommage de ce journal maçonnique à Léon XIII mourant. III, 444.

Indifférentisme politique (L'). — M. de Mun le définit dans son discours de Vanves (1881). II, 108. — Manifestations épiscopales en sa faveur et réfutations. II, 108 à 118. Voir aussi II, 353 à 356. — Les applications faites de ce faux principe sont éparées dans cette table.

Intégraux (Les catholiques). — Origine et sens de cette dénomination. I, 315 en note; V, 337. — Les catholiques intégraux sont incriminés de divers côtés, même par plusieurs évêques. V, 267 à 275; V, 275 en note. Voir aussi *Bazire* (M. Henri). Ils le sont par la *Civiltà* et par les *Etudes*, revues dirigées par des jésuites, qui recueillent les applaudissements même de la presse antipapale. V, 339 à 346. — Leur défense contre les accusations dont ils sont l'objet. V, 275 à 285. Outre les justifications qu'ils apportent, ils peuvent invoquer, sans parler des brefs de Pie IX contre le libéralisme, l'autorité de Léon XIII lui-même dans ses encycliques. V, 325; le bref très significatif de Pie X pour le centenaire de Louis Veuillot (V, 285, 286); les marques de protection ou de faveur qu'il accorde à ceux des intégraux qui sont principalement le point de mire de ces attaques (Voir, par exemple, *Delassus* (Mgr) et *Barbier* (l'abbé Emmanuel)); les plaintes vivement exprimées par Pie X sur ceux qui font la sourde oreille à ses exhortations tout en protestant qu'ils sont fidèles à les suivre (V, 337, 338); sa réponse au discours de Mgr Touchet au sujet de Jeanne d'Arc en 1908 (V, 503); et encore sa seconde allocution consistoriale en 1914, trois mois avant sa mort (V, 500 à 512, où se retrouvent les mêmes reproches. V, 500 à 503).

Ireland (Mgr), évêque d'Amérique, apôtre de l'évolution de l'Eglise et du salut par la démocratie. — Spécimen de ses discours ou sermons. III, 198. — Invité à faire des conférences à Paris en 1892, il y glorifie la démocratie et la République « canonisée » par le pape, III, 357 note, et il donne aussi ses conseils au clergé. III, 220, 221. — En 1894, M. l'abbé Klein publie un recueil des dis-

cours du prélat, en lui donnant pour titre *L'Eglise et le siècle*, titre auquel Mgr Ireland applaudit et dont il prend occasion pour ramener sa thèse. III, 226 à 228. — Il salue dans le P. Necker l'ornement et le joyau du clergé américain, le type à reproduire. III, 148. — La culture américaine, salut du monde, comme devait l'être plus tard la kultur allemande. III, 258. — Mgr Ireland vient à Rome pour conjurer l'encyclique contre l'américanisme. III, 269. — Quand elle a paru, il adresse au pape un chaleureux acte d'adhésion, en s'indignant qu'on en ait attribué les erreurs aux évêques, aux fidèles, au peuple américains. III, 275. — Mgr Ireland vient prononcer le panégyrique de Jeanne d'Arc aux fêtes d'Orléans en 1899, et de là se rend à Paris où il fait plusieurs conférences avec un succès discuté. V, 305, 306. — L'année suivante, il est à Rome. III, 307.

Isoard (Mgr), évêque d'Annecy. — Lettre vigoureuse qu'il adresse en 1891 au président Carnot sur la manière dont le ministre des Cultes prépare habilement des choix d'évêques qu'on n'aurait pas souhaités. II, 274, 275. — Mgr Isoard se déclare rallié au lendemain du toast d'Alger, mais, s'il jette la monarchie par-dessus bord, il entre dans la République en tournant le dos au parti républicain. II, 276. — Sa répudiation de la monarchie lui attire une ferme réponse de Mgr Freppel. II, 291 à 293. — La critique qu'il fait publiquement du Congrès sacerdotal de Bourges (1900) suscite les plaintes à Rome de Mgr Servonnet et de Mgr Fulbert-Petit qui en étaient les présidents. Invité par jugement à leur présenter des excuses, il le fait en motivant fortement son appréciation première. III, 342 à 345.

Janne (M.), collaborateur de la *Croix* et du *XX^e Siècle* de Bruxelles. — Ses apologies de M. Briand. Son éviction de la *Croix*. V, 82 à 85. — Son fiel contre les catholiques « intégraux ». V, 204, 205.

Journal de Roubaix (Le). — A l'élection de Pie X, ce journal démocrate annonce que le nouveau Pontife sera « l'abbé Lemire de la papauté ». IV, 25.

Justice sociale (La). — Voir *Naudet* (M. l'abbé).

Keane (Mgr), recteur de l'Université de Washington. — Au troisième Congrès scientifique international des catholiques tenu à Bruxelles en 1894, Mgr Keane fait un pompeux éloge du Parlement des religions qui s'était réuni à Chicago et qu'il présente comme un heureux fusionnisme des religions et des patries. III, 230 à 232. — Lui-même y avait produit un rapport sur *La religion finale*. III, 247. — Mgr Redwood, archevêque de la Nouvelle-Zélande, y avait aussi plaidé dans le sens de ce fusionnisme. III, 246. — A Bruxelles, en 1894, Mgr Keane rangeait Bouddha et Confucius parmi les hommes suscités par Dieu pour conserver

la vérité religieuse dans le monde. III, 246, 247. — Après la condamnation de l'américanisme, il y adhère en protestant que jamais il n'a rien enseigné ni tenu des erreurs frappées. III, 276. — Déposé de sa charge par Léon XIII, il est ensuite élevé par lui à l'évêché de Dubuque. Comment l'abbé Bœglin fait tourner cette nomination à la glorification de l'américanisme, de Mgr Keane et de Mgr Ireland. III, 308, 309.

Keller (Émile), ancien député du Haut-Rhin. — Lettres admirables de clarté et de clairvoyance par lesquelles il répond, avant et après le toast d'Alger, au cardinal Laviger qui le presse d'entrer dans la politique de Léon XIII et l'invite à en prendre la direction en France. II, 283 à 285.

Keller (Le colonel), fils du précédent. — Après les directions pontificales données par Pie X aux fêtes romaines de Jeanne d'Arc (1910), le colonel Keller en donne une interprétation franche et courageuse pour laquelle il reçoit les félicitations du Saint-Père. V, 28 à 30. — Fidèle à sa ligne de conduite, il fait entendre, à la veille des élections de 1914, un mâle discours dont les mots éclatent comme des coups de clairon, et il se dévoue à l'organisation des forces catholiques. V, 469 à 471.

Ketteler (Mgr), évêque de Mayence. — Son ouvrage *Liberté, Autorité, Eglise : Considérations sur les grands problèmes de l'époque*, publié en 1862, à la veille du Congrès de Malines, et devenu comme le manuel classique des libéraux. I, 65 à 78.

Klein (M. l'abbé). — C'est guidés par Léon XIII que les catholiques relèguent la thèse dans la région des chimères et ne réclament plus pour l'Eglise que l'égalité dans la liberté. I, 61, 62. — Il publie un recueil des discours de Mgr Ireland qu'il intitule *L'Eglise et le siècle*. III, 226 à 228, et le discours de Mgr Keane sur *La religion finale* au Parlement des religions. III, 232. — Il traduit en français la *Vie du P. Hecker*, par le P. Elliot, et présente au public à son de trompe cette œuvre dont il aggrave le caractère en y mêlant ses propres considérations. III, 260, 261. — Les termes de son adhésion à la condamnation de l'américanisme. III, 277. — Il se retrouve dans l'avant-propos de sa *Vie de Monseigneur Dupont des Loges*, ancien évêque de Metz. III, 309, 310; et mieux encore en publiant les discours de Mgr Spalding, évêque de Péoria, qu'il réunit sous le titre *Opportunité*. III, 311 à 313. — L'idée qu'il présente de la fin de religion dans les *Libres entretiens* où la loi de séparation se discute sous la présidence de M. Paul Desjardins. IV, 51 à 53. — Sa réponse à l'enquête de M. Marcel Rifaux (1907) sur *Les conditions du retour au catholicisme*. IV, 274.

Koch (M.). — Ses explications modernistes du dogme eucharistique. IV, 290, 291.

Kolb (Le P.), jésuite autrichien. — Calomnie de cet adversaire des catholiques intégraux

lancée contre M. l'abbé Barbier, et suite qu'elle comporta. V, 348 à 354.

Laberthonnière (Le P.), directeur des *Annales de philosophie chrétienne*. Voir ce nom. — Ses vues sur l'institution de l'Eglise. Son dogmatisme moral. La valeur du témoignage des martyrs. IV, 213 à 216, 86; V, 252, 253.

Lacroix (Mgr), évêque de Tarentaise. — Membre du congrès sacerdotal de Bourges (1900) avant son élévation à l'épiscopat, M. l'abbé Lacroix, dans les comptes rendus qu'il adresse au *Figaro*, célèbre les manifestations de l'abbé Lemire. III, 329. — Evêque, il se déclare prêt, au moment de la séparation, à organiser les associations culturelles. II, 90. — Obligé par la volonté de Pie à dissoudre celle qu'il avait fondée dans son diocèse, Mgr Lacroix est amené à donner sa démission. II, 179 en note. — Encore évêque, il écrit qu'il adhère à presque toutes les conclusions de l'enquête de M. Marcel Rifaux, dont il a eu les bonnes feuilles (1907) et qui donne les consultations les plus osées. II, 273. — Démissionnaire et chargé d'un cours à l'*Ecole des Hautes-Etudes sociales*, il y défend à l'aise les idées qui ont toujours guidé sa conduite. IV, 250.

Lagonde (M. Julien de), directeur de l'*Express du Midi*. — Manœuvres libérales contre lesquelles il est obligé de défendre son journal (1904 à 1909). IV, 120, 121.

Lagrange (L'abbé), historien de Mgr Dupanloup. — Il décrit lui-même ce que le prélat attendait du concile annoncé (1869) et le mouvement qu'il se donna pour agir sur les évêques avant qu'il se réunit. I, 43. — Il défend Mgr Dupanloup d'avoir aussi demandé l'intervention du gouvernement français, mais les ministres affirment la réalité du fait. I, 47, 48. — Sa défense malheureuse de l'inscription de La Roche-en-Breny (1874). I, 253 à 260. — Controverse occasionnée par la publication de sa *Vie de Mgr Dupanloup*. II, 129, 128.

Lagrange (Le R. P.), dominicain. — Ses conférences à l'Institut catholique de Toulouse, *La méthode historique* appliquée à la Bible, et ce qu'elle y fait découvrir de légendes (1902). III, 415 à 418. — Un autre de ses écrits ayant été censuré plus tard par le Saint-Siège (1912), le P. Lagrange fait une noble soumission. V, 263.

Lamennais. — Son rôle de 1829 à 1834. I, 5 à 11.

Lamy (M. Étienne). — Son jugement sur le pontificat de Pie IX. I, 416. — Jeune député, ancien membre de la majorité des 363, M. Lamy combat courageusement l'article 7 des projets Ferry (1879). II, 27. — A l'époque du ralliement, il presse les conservateurs d'aller à la République les bras ouverts. II, 392, 394. — Aux fêtes jubilaires de Reims (1896), M. Lamy proclame : Pie IX a été le pape du *non possumus*, Léon XIII est le pape du *possumus*. II, 10. — Il donne les principes de la Révolution pour issus

de l'Évangile. III, 80. — A l'approche des élections de 1898, Léon XIII le désigne pour être en France le chef de la politique qu'il désire voir adoptée. II, 468, 469. — Président de la *Fédération électorale* de 1897, M. Etienne Lamy s'y montre de ceux qui veulent exclure du programme l'affirmation religieuse et, se sentant discuté, il démissionne. II, 471, 472.

Lapoyre (M. Paul). — Il plaide pour l'acceptation des associations culturelles (1906). IV, 46. — Les Ordres religieux de l'avenir. IV, 338.

Larue (Mgr), évêque de Langres. — Sa lettre de prise de possession de son siège où il professé le tolérantisme, l'indifférentisme politique, etc., réfutée par Mgr Freppel (1885). II, 114 à 117.

Laudet (M. Fernand). — En 1893, il oppose sa candidature législative à celle de M. Paul de Cassagnac dans le Gers. Comment il se désiste après le premier tour du scrutin et fait passer le radical Bascou. II, 406 à 408. — Il se met de nouveau sur les rangs en 1898 contre Paul de Cassagnac qui, cette fois, l'emporte. Programme de M. Laudet et son insuccès. II, 474, 475.

Laurans (Mgr), évêque de Cahors. — Il déclare courageusement qu'il faut « briser l'idole » des lois scolaires existantes. V, 138, 139. — Au XXIV^e Congrès des juriconsultes catholiques tenu à Valence en 1910, qui ont choisi pour sujet *L'enseignement et l'Etat*, Mgr Laurans fait en cette matière et ouvertement, en les appelant par leur nom, le procès des catholiques libéraux. V, 172, 173.

Lavigerie (Le cardinal). — Mgr Lavigerie n'était encore qu'évêque de Nancy lorsqu'à l'époque du Congrès de Malines (1863), un des correspondants de Montalembert lui donnait le jeune évêque comme étant d'un libéralisme à toute épreuve. I, 36. — Le cardinal Antonelli lui fait savoir que Pie IX se plaint de son opposition aux principes romains (1864). II, 40, 41. — Son attitude au moment du concile du Vatican. Mgr Lavigerie découvre à lui seul et propose la solution de la question de l'infaillibilité. II, 41. — Devenu archevêque de Carthage, il ambitionne la pourpre; ses démarches pour l'obtenir. II, 37 à 40. — Variations politiques du prélat qui aspire à diriger l'action des catholiques et qui agit sur Léon XIII lui-même. II, 47 à 52. — En particulier, le grand apôtre du ralliement ne s'était pas seulement employé à rétablir la monarchie du comte de Chambord (1873-1874), il lui avait nettement conseillé un coup d'Etat. II, 288 en note. — C'est que, comme les libéraux en général, il ne souffrait pas la contradiction. Mgr Lavigerie est sans ménagements pour les nonces et les évêques qui ne sont pas assez aptes ou dociles à servir ses vues. II, 43 à 45; et lui qui prêche si fortement aux autres une abnégation absolue dans la conformité à celles du pape, n'en donne guère l'exemple

dans la période d'expectative que Léon XIII laissa s'écouler après le toast d'Alger. II, 46 à 47.

Les lois Ferry contre les Congrégations religieuses (1879-1880) marquent l'entrée en scène de Mgr Lavigerie dans le rôle auquel il aspirait. La pensée qui l'inspire à cette époque, à laquelle il reviendra après avoir vu clair un moment, et qui est tout le fond de sa politique, celle du ralliement, est que pour réconcilier les catholiques avec la République, il faut d'abord dénoncer la prétendue alliance du trône et de l'autel, c'est-à-dire renier les hommes les plus dévoués à l'Eglise. Aussi les charge-t-il de son mieux devant le pape. II, 64 à 66. — Il faut aussi désarmer la résistance des Congrégations qui entretiendrait la résistance. De là, la fameuse *Déclaration* qu'il arrive à obtenir d'elles. II, 36, 37, 52 à 60. — M. l'abbé Tournier, neveu, historien et panégyriste de Mgr Lavigerie, livre la clef de son entreprise. II, 62 à 64.

En 1884, Mgr Lavigerie entreprend de convertir l'*Univers* à ses vues; ses instances sur la soumission à celles du pape finissent par lui attirer une réponse *ad hominem*. II, 133 à 135. — Il suscite le mouvement de protestation contre la lettre du cardinal Pitra. II, 136. — A défaut de Mgr d'Hulst, Léon XIII le charge d'exprimer, dans une lettre avant les élections de 1885, les idées pontificales. II, 148;

Le toast d'Alger. — Démarches du cardinal qui le prépare. II, 280, 281. — Le toast. II, 276, 286. — Le cardinal déclare avoir agi sur l'ordre du pape. II, 277; ses récriminations contre lui. II, 46, 47. — Léon XIII mande Mgr Baunard, historien du cardinal, pour lui expliquer comment les choses se sont passées entre eux. II, 278, 299. — Voir aussi II, 298 et note. — Effet produit par le toast sur l'opinion; attitude des évêques; ripostes de Mgr Freppel. II, 286 à 293. — Lettres du cardinal Lavigerie à M. Emile Keller, avant et après le toast, pour le décider à se faire en France le chef de la politique de ralliement, et remarquables réponses de celui-ci. II, 283 à 285. — Le cardinal Lavigerie cherche à faire demander par le Saint-Siège sa démission à Mgr Richard, archevêque de Paris, suspect de peu de zèle pour cette politique. II, 300.

Lecanuet (Le P.) et son *Histoire de l'Église en France sous la troisième République*. C'est l'ouvrage d'un libéral qui critique avec audace le Souverain Pontife Pie IX, ses enseignements, son pontificat, sans que personne ait demandé sa mise à l'index.

En quels termes le P. Lecanuet parle de Pie IX revendiquant l'indépendance temporelle du Saint-Siège. I, 128, note 4. — Portrait qu'il trace de Mgr Pie, évêque de Poitiers, l'un des évêques les plus fidèles à le suivre. I, 154, note 6. — Le P. Lecanuet définit la position des libéraux. I, 64. — Pie IX aurait été d'abord un pape libéral

que ses insuccès auraient rendu l'adversaire du libéralisme. I, 207; fausseté de cette légende. II, 207 à 213. — L'allocution de Pie IX au pèlerinage français conduit à Rome par Mgr Forcade, évêque de Nevers, en 1871, où le Saint-Père a dénoncé le fléau du libéralisme politique, « a blessé au cœur » les libéraux qui sont des fils dévoués de l'Eglise. II, 215. — Le magnifique mouvement des pèlerinages en 1873 était souverainement imprudent et impolitique. I, 163. — Lorsque, en 1874, le duc de Broglie, président du Conseil, suspend l'*Univers* par mesquines représailles personnelles, sous le prétexte que ses attaques contre le Kulturkampf de Bismark exposent la France à la guerre, le P. Lecanuet estime que ce fut avec raison, et il insinue que, en consolant Louis Veillot par un bref très laudatif, Mgr Dabert, évêque de Périgueux, par une lettre de félicitations pour son courage dans la même cause qui lui a valu des poursuites, Pie IX n'a pas diminué le péril. I, 246, 247, 249, 250. — Le P. Lecanuet affirme que la fameuse inscription de La Roche-en-Breny (1862) était « des plus innocentes »; cependant lui-même a raconté que la réunion à la suite de laquelle cette inscription fut composée avait pour fin d'empêcher la publication presentie du *Syllabus* et qu'on y agita les idées qui firent le fond des discours de Montalembert au Congrès de Malines. I, 255. — Plus loin, au sujet des déclarations de principes émises par les fondateurs de l'Œuvre des Cercles catholiques, l'auteur pousse une charge, qu'il croit discrète, contre le même *Syllabus*, et va jusqu'à dire de cet acte pontifical qu'« il n'en est point qui ait autant divisé les catholiques du monde entier ». II, 364, 365. — Il raille le programme électoral de l'*Univers* en 1876, qui se borne à poser comme conditions la liberté de l'enseignement supérieur et la réforme de la loi sur le divorce. I, 376, 377. — Lorsque l'année suivante, Pie IX appelle les catholiques à protester contre les nouveaux attentats commis par les spoliateurs du Saint-Siège, « les plus sages des catholiques » regrettent de voir la question romaine soulevée de nouveau. I, 392, 393. — Pie IX n'a pas toujours une juste idée des vrais intérêts de l'Eglise, de son avenir et de ses dangers dans les temps modernes; jamais la situation de celle-ci n'a été si tendue et si précaire au milieu des peuples, en sorte que depuis Grégoire VII et depuis Boniface VIII, jamais pape n'a laissé à ses successeurs une tâche plus pesante. I, 415, 416. — L'oraison funèbre que le P. Lecanuet décerne au comte de Chambord. II, 106. — Pointe contre Pie IX que l'encyclique de Léon XIII *Immortale Dei* lui est une occasion de lancer. II, 161. — Il veut trouver dans l'encyclique *Libertas* une réhabilitation du libéralisme catholique. II, 252, 253. — Le P. Lecanuet fait honneur à Léon XIII d'avoir réalisé les vœux

de Lamennais sur la réconciliation entre l'Eglise et la démocratie. III, 79, 80. — Mgr Baudard traite son ouvrage d'« Histoire menteuse ». V, 287, 288.

Lechartier (M. l'abbé). — Sa théorie moderniste sur la conception actuelle du dogme et sur l'évolution qu'elle doit faire (1901). III, 387 à 389.

Lecot (Le cardinal), archevêque de Bordeaux. — Elevé au cardinalat en 1893 avec Mgr Bourret, ils reçoivent l'un et l'autre du président Carnot ce singulier éloge d'avoir été mis au rang des princes de l'Eglise pour leur attachement à la politique de Léon XIII. II, 275. — Lors des incidents qui ont suivi le pèlerinage de la *Jeunesse catholique* à Rome, le cardinal Lecot a tenu à se désolidariser, par une lettre au ministre, des évêques qui, en grand nombre, applaudissaient à la manifestation énergique de Mgr Gouthier-Soulard. II, 308 en note; et dans une lettre pastorale au sujet de cet incident, il faisait honneur à la République d'avoir continué depuis vingt ans la tradition des gouvernements antérieurs qui s'honoraient d'être les soutiens de la papauté. II, 275, en note. — Après la lettre de Léon XIII sur le ralliement, le cardinal Lecot n'admet pas de distinction entre accepter la République et y adhérer formellement. II, 348 en note; et il enseigne dans une lettre pastorale que le pape impose cette adhésion comme un devoir. II, 358. — L'unique loi sur les Fabriques des églises le trouve optimiste. II, 418. — Quand vient celle du droit d'accroissement, il commence par élever contre elle une protestation qui recueille quarante adhésions épiscopales (II, 437); mais ensuite, pris de scrupules devant la résistance au fait accompli, il sollicite et obtient de Rome une réponse qui en autorise l'acceptation. II, 446. — Au président Carnot assassiné, il décerne des louanges hyperboliques. II, 428, 449. — Au moment de la séparation entre l'Eglise et l'Etat, le cardinal Lecot semble bien admettre la constitution des associations culturelles. IV, 56, 57. Avant la condamnation de la loi par Pie X, il a institué une « association diocésaine » dont M. Briand s'efforça de montrer à la tribune, en faveur de sa cause, qu'elle avait le caractère d'une culturelle. Elle fut supprimée par ordre de Pie X après la mort du cardinal. IV, 164 en note. — Mort du cardinal en 1908, à la veille des directions de Pie X (1908). Eloges trop flatteurs et autres moins flatteurs pour la mémoire d'un prince de l'Eglise, que font de lui la presse catholique et la presse anticatholique. V, 14, note 14.

Lemkuhl (Le P.), S. J. — Auteur d'une théologie morale renommée. Il pose bien qu'en principe on ne peut jamais voter pour un candidat mauvais, mais il admet qu'en fait, dans le cas où deux candidats de cette sorte sont seuls en présence, on peut voter pour le moins sectaire afin d'exclure l'autre. IV, 94, 95

Lemire (M. l'abbé). — Au congrès organisé par les démocrates chrétiens de Lyon en 1897, M. l'abbé Lemire fait entendre pour la première fois ces déclarations de libéralisme politique et cette façon de comprendre le rôle d'un prêtre-député, qui, plus tard, devaient le conduire si loin. III, 148. — Interview qu'il donne au journal *Le Siècle* avant le Congrès sacerdotal de Bourges (1900), où il expose ses vues sur ce qu'il faut au clergé moderne. III, 322 à 325. — Discours de M. Lemire à ce congrès contre la proposition de placer l'emblème du Sacré-Cœur sur le drapeau national. III, 329 à 331; et à cette occasion, rappel de diverses autres manifestations de son libéralisme. III, 331 en note. — Au milieu des discussions sur la loi de séparation, il soutient à la tribune (1907) une thèse presbytérienne sur la constitution de l'Église. IV, 13. — M. Lemire a d'abord voté contre les associations culturelles, IV, 48, 49; mais ensuite, comme on en vit d'autres exemples en d'autres cas, la loi une fois promulguée, il en devient le défenseur, même après l'Encyclique *Vehementer*. IV, 150. — Après l'Encyclique *Gravissimo* (1907), M. Lemire ne craint pas de déclarer devant la Chambre qu'il croit à la loyauté et à la bonne foi des auteurs de la séparation et, d'autre part, il plaide les circonstances atténuantes pour Pie X « honnête homme » mal renseigné. Il est sévèrement jugé par le cardinal Secrétaire d'Etat. IV, 179. — Entre temps, s'est produite la résistance aux inventaires des églises, dont l'incident le plus regrettable a été le meurtre d'un de ses électeurs dans le Nord. Le discours qu'il prononce à la Chambre en défendant le principe de la mesure gouvernementale et en rejetant sur les conservateurs et gens de la droite la responsabilité des événements plait tant à la gauche qu'il obtient l'honneur de l'affichage. IV, 68. — Entre temps aussi, ont eu lieu les élections de 1906. M. Lemire, comme M. Gayraud, réussit malheureusement à faire annuler par Rome la décision de son archevêque qui l'a invité à ne pas se représenter, en application d'une mesure générale récemment prescrite. IV, 110. — Il se fait sans succès le promoteur des *Mutualités ecclésiastiques* (1908). Le zèle qu'il y met lui vaut, au Sénat, dans une séance à laquelle il est venu assister, les compliments de M. Briand qui, l'apercevant dans une tribune, interrompt son discours pour les lui adresser, et provoque une manifestation de toute la gauche en son honneur. IV, 179 à 183. — Aux élections de 1910, M. Lemire parvient par ses manœuvres à se faire réélire malgré les inquiétudes que donne son passé. Son archevêque tient à marquer publiquement les siennes. V, 77 et note. — Les projets Doumergue pour la prétendue défense de l'école laïque (1908 à 1914) sont pour M. Lemire une occasion de réprover les critiques dirigées contre elle, de réclamer l'institution de patronages

laïques pour arracher l'enfant à l'influence des patronages ecclésiastiques, un égal respect pour toutes les croyances, et de proclamer la priorité du droit de l'Etat sur ceux de la famille à l'égard de l'enfant. V, 168 et note. — Au commencement de 1914, il intente à Mgr Delassus, directeur de la *Semaine religieuse de Cambrai*, qui l'a sévèrement critiqué, un procès en cour de Rome, qui tourne à sa confusion. V, 331 à 333. — Scandale que donne la réélection de M. Lemire en 1914. V, 483 à 486.

Lemonnyer (Le P.), dominicain. — Sa théorie d'une théologie biblique, science purement naturelle (1903). III, 413 à 415.

Le Nordez (Mgr), évêque de Dijon. — N'étant encore que monsignor, il appuie, sur invitation venue de Rome, un article retentissant de l'*Osservatore romano* réclamant des catholiques, avant les élections de 1898, un ralliement formel à la République; et peu après il est élevé à l'épiscopat. II, 466, 467. — Au plus fort de la persécution de Combes, Mgr Le Nordez gémit devant son clergé de l'agitation des catholiques. II, 524, note 3. — Dénoncé à Rome et cité par Pie X pour s'y expliquer sur les plaintes relatives à son administration (1904), Mgr Le Nordez recourt, comme Mgr Geay, à l'appui du gouvernement et refuse de répondre à cette citation en protestant que, d'ailleurs, il n'y a pas d'évêque plus attaché que lui au Saint-Siège. V, 23, 24.

Léon XIII (Le Souverain Pontife). — Circonstances de son élection. II, 1 à 3. — Hommage que le nouveau pape rend à la mémoire de Pie IX. II, 6 en note. — La pensée directrice de son pontificat. II, 8 à 10. — Parallèle dressé par M. A. Leroy-Beaulieu entre Pie IX et son successeur. II, 9. — Premiers indices des volontés de Léon XIII. II, 11, 12. — Lettres de Gambetta au sujet de son élection. II, 14. — Dès 1879, Léon XIII fait agir le nonce, Mgr Czacki, pour amener les royalistes à abandonner leurs traditions. II, 18 à 20.

Jugement du libéral M. Etienne Lamy sur les résultats définitifs de la politique pontificale. II, 8 en note. — M. Ribot se félicite à la tribune de ce que l'influence de Léon XIII a été bonne pour la fondation et le développement de la République. II, 8 en note.

Amertumes et doléances de Léon XIII au terme de son long pontificat. II, 502 à 503, 530, 531.

Le Roy (M. Edouard). — Il prélude en 1901, par une série d'articles, en disciple de Kant et de Bergson, au rôle qu'il jouera un peu plus tard. III, 366, 367. — En 1905, il en publie une autre dans la *Quinzaine* sous le titre *Qu'est-ce qu'un dogme?* Analyse de cette étude ruineuse de la foi. IV, 248 à 261, 303, 304. — Après la condamnation du modernisme, M. Le Roy persiste dans ses erreurs. V, 247 à 249.

Leroy-Beaulieu (M. Anatole). — Il soutient que le libéralisme de Lamennais et de

Montalembert était étranger à la sphère religieuse ou théologique, à la discipline aussi bien qu'au dogme. I, 2, 3. Il fait honneur à Mgr Dupanloup d'avoir, par son interprétation du *Syllabus*, sauvé l'Eglise compromise par Pie IX. I, 38. — Au sujet de la distinction faite par les libéraux entre l'absolu et le relatif en matière d'action, entre la thèse et l'hypothèse (I, 60), M. Leroy-Beaulieu exécute élégamment la première au profit de l'autre. I, 62. — Parallèle aux lignes outrées qu'il dresse entre Pie IX et Léon XIII. II, 9, 10. — En quels termes il adhère en 1900 au projet d'un congrès des religions. III, 236. — Il est persuadé que Pie X acceptera la loi de séparation. IV, 43, 46.

Lesêtre (M. l'abbé). — Comment il minimise les vérités de foi et le surnaturel dans la Bible (1907). IV, 222 à 231. — Approbation que, comme membre du Comité de vigilance, il décerne en 1914 à l'*Université des annales* dirigée par M. et M^{me} Adolphe Brisson. V, 131, 132.

Lestang (M. l'abbé de). — Voir *Sillon* (Le). — Au sujet des inventaires des églises (1906), il charge contre les partisans de la résistance et de toute résistance à des mesures oppressives. IV, 67, note 47. — A l'approche des élections de 1906, il prêche l'abstention, car on ne peut se mettre à la remorque des réactionnaires. IV, 102 en note. — M. de Lestang soutient que le modernisme condamné par Pie X étant purement doctrinal et exégétique, la démocratie n'a rien à voir avec lui (ce qui était simplement amputer l'encyclique de la partie concernant le modernisme réformateur), et, à ce propos, qu'on ne trouverait aucune trace de modernisme d'aucune sorte dans les discours de M. l'abbé Lemire. IV, 330 à 332.

Libéralisme catholique (Le). — Distinction entre le libéralisme pur ou libéralisme doctrinal et le libéralisme catholique : l'un est un système de principes nés du *droit nouveau*. I, 49 à 56; l'autre est moins une doctrine qu'une tendance d'esprit, une manière de concevoir, de parler et d'agir en présence des prétentions du premier. I, 56, 57. — Genèse historique du libéralisme catholique en France. I, 4 à 11. — Il a deux vices principaux : un engouement irréflecti pour la liberté, I, 58 à 60; une grande faiblesse dans sa conduite. I, 60 à 63. — Dans l'intérêt de leur cause, les libéraux catholiques sont amenés à confondre, au sujet de faits historiques et de faits dogmatiques, la tolérance permise par l'Eglise avec les droits de la liberté, et à défigurer ces faits. I, 63 à 78. — La thèse libérale de la liberté dans le *droit commun*. I, 79 à 88. — Le pape Pie IX, dans une série d'allocutions et de brefs (1871 à 1876), condamne le libéralisme catholique et, dans le dernier, il déclare que plusieurs propositions condamnées par le *Syllabus* le visaient. I, 213 à 224. — Léon XIII, dès sa première

encyclique, réprovoque la fausse civilisation en des termes qu'aurait employés Pie IX, et confirme toutes les condamnations contre les erreurs modernes portées par son prédécesseur. II, 4, notes 7 et 9. — Plus tard (1884), il déclare dans une lettre à Mgr Dabert, évêque de Périgueux, que le *Syllabus* et les autres enseignements de Pie IX sont une règle qui doit diriger l'esprit et les œuvres des catholiques. II, 132. — Pie X donne officiellement un blâme sévère à Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, qui prophétise l'acceptation du droit commun par l'Eglise. I, 87.

Liberté du Cantal (La). — Ce journal catholique célèbre les mérites de M. Fonsegrive, directeur de la *Quinzaine*, IV, 248; ceux de M. Briand, qui vient de choir de la présidence du Conseil (mars 1913), et il dit que la France ne peut pas se passer d'un pareil homme d'Etat. V, 212 en note. Il applaudit le P. Rütten, dominicain, qui, dans la chaire de l'église Saint-Augustin, a qualifié les catholiques intégraux de « bouledogues de l'orthodoxie », et il en commente l'expression. V, 273 en note.

Liberté du Sud-Ouest (La). — Histoire de sa fondation. IV, 120, 121. — Comment ce « grand journal libéral » place lui aussi la religion au-dessus de la politique. V, 206, 207; 448, 449.

Libre Parole (La), devenue le journal de M. Bazire (Henri). V, 206 en note. Voir ce nom.

Libres entretiens (Les). — Voir *Desjardins* (Paul).

Ligue des Femmes françaises (La). — Son origine, son caractère. II, 507, 508. — Aux élections de 1902, M. Piou prétend obtenir que les Ligueuses remettent entre ses mains les fonds qu'elles ont recueillis, et Mgr Gasparri, secrétaire des Affaires ecclésiastiques étrangères, écrit au cardinal Coullié, archevêque de Lyon, pour leur en faire un devoir. Le cardinal justifie publiquement la Ligue. IV, 103 à 105 en note. — Genre d'apostolat de cette Ligue, IV, 478.

Ligue patriotique des femmes françaises (La). — Elle naît d'une scission regrettable et mal justifiée au sein de la précédente. II, 514, 515; et, quoi qu'elle en dise, elle se fonde pour être un auxiliaire de l'*Action libérale*. II, 515 et 516 et notes, ainsi que Pie X la qualifiera plus tard dans un bref. IV, 141. — Sa propagande contre l'*Express du Midi* en 1904. IV, 129, 121. — En 1908, dans un pèlerinage à Rome, où son directeur, le P. Pupey-Girard, S. J., fait, en vue de faire décerner à M. Piou la Grand-Croix de l'Ordre de Pie IX, une série de démarches qui déplaisent au cardinal Secrétaire d'Etat, la Ligue obtient du Saint-Père de précieux encouragements aussitôt commentés avec outrage. IV, 142, 143. — Comment elle propage la presse religieuse. V, 218, 219; V, 416, 417. — Elle interdit à ses adhérentes de pavoiser pour la fête de Jeanne d'Arc avec le drapeau pontifical, le

- drapeau de la sainte Pucelle et le drapeau national portant l'emblème du Sacré Cœur. V, 228, 229 et note. — Réserve du Saint-Siège en 1911 et 1912 dans ses réponses aux adresses présentées par la Ligue. V, 416 en note. — La L. P. D. F. prend l'initiative d'une organisation internationale de l'action sociale catholique dans laquelle il semble que doive lui revenir une grande part d'influence, mais dont on a moins à espérer pour la pratique fidèle des directions de Pie X. Le projet s'élabore à Bruxelles en 1910; il commence à prendre corps sous le couvert des congrès eucharistiques internationaux tenus à Madrid en 1911 et à Vienne en 1912, mais quelqu'un, plus d'un même, troubla la fête. V, 417 à 424. — La L. P. D. F. connaît à son tour les divisions intestines. En mai 1914, une partie des membres de son Conseil adresse un Mémoire aux évêques pour protester contre l'oligarchie que constitue l'aumônier-Conseil, le P. Pupey-Girard, et deux autres membres; contre ses procédés et l'autoritarisme avec lequel cette oligarchie conduit la Ligue et, comme remède, propose la fusion avec la *Ligue des femmes françaises*. Le Saint-Siège confie au cardinal Sevin le soin d'une enquête. V, 424, 425.
- Ligue de résistance des catholiques français** (La). — Elle se fonde à Paris, en 1906, au lendemain des inventaires des biens d'église, dirigée par MM. Paul et Guy de Cassagnac et Jules Delahaye. Leur programme. Après de brillants débuts, elle se heurte à des oppositions qui brisent son essor. IV, 128 à 133.
- Lissorgues** (M. l'abbé). — Voir *Semaine religieuse de Saint-Flour*.
- Loisy** (L'abbé, devenu apostat). — M. Loisy, professeur à l'Institut catholique de Paris (1890-1893). Ses rapports avec l'abbé Duchesne et l'abbé Hébert. Ses audaces en matière de critique biblique. III, 203 à 208, 214, 215. — La genèse et la méthode de ses fameux *Petits livres* parus en 1902 et 1903. III, 391 à 396. — Analyse de son système (empruntée à l'*Ami du clergé*), III, 396 à 404. Quelques points particuliers de sa doctrine : la conception qu'il a de l'autorité. IV, 11, 12; de la vérité. III, 363, 364; de la foi et des miracles. III, 385. — Ce que devient M. Loisy après la condamnation de cinq de ses ouvrages par le Saint-Office en 1903. IV, 202, 203, 293.
- Loriaux** (M. II.). — Son livre moderniste *L'Autorité des Evangiles* (1907). IV, 325, 326.
- Loth** (M. Arthur). — Voir *Vérité* (La).
- Maignan** (Le cardinal), archevêque de Tours. — Son interprétation bénigne de la loi scolaire de 1882. II, 90. — Son adhésion enthousiaste au blâme infligé par Léon XIII au cardinal Pitra. II, 138. — Il conseille la soumission au droit d'accroissement (1895). II, 412 en note. — Sa harangue au président Félix Faure (1895). II, 449.
- Maignen** (M. l'abbé Charles). — Justes réflexions au sujet du discours de Mgr Keane sur *La religion finale* au parlement des religions tenu à Chicago en 1893. III, 247. — M. l'abbé Maignen fait paraître *Le Père Hecker est-il un saint?* III, 262. — Exemple des outrages auxquels sont exposés ceux qui, comme lui, combattent pour la pureté de la doctrine. III, 263 en note. — Il réfute M. Loisy. III, 404. — Réplique à Mgr Battifol qui, lui aussi, lui a marqué sa rancune. III, 405. — Lors de la visite apostolique des maisons de sa Congrégation (1913), M. l'abbé Maignen devient le bouc émissaire que la presse libérale et blocarde charge de toute responsabilité dans cette affaire. V, 357, 358.
- Maisons sociales** (Les). — Leur fondation en 1903 par M^{lle} Le Fer de La Motte (Mère Mercédès). Leur organisation. IV, 479, 480. — Le procès Bassot révèle l'action malsaine exercée par la Mère Mercédès sur les âmes. IV, 480 à 483. — L'apostolat populaire des *Maisons sociales* se fonde sur le principe de la neutralité confessionnelle. IV, 506, 507.
- Mallet** (M. l'abbé). — Son opuscule *Qu'est-ce que la foi?* (1906), œuvre d'un disciple de M. Maurice Blondel et du P. Laberthonnière. IV, 216 à 219.
- Margival** (M. l'abbé). — Ses études sur *Richard Simon et la critique biblique* (1896 à 1900), par allégorie transparente à l'état actuel de cette science. III, 412, 413.
- Madame Marie du Sacré-Cœur**. — Elle entreprend de réformer l'éducation des filles dans les couvents et de fonder à cette fin une école normale pour religieuses de toutes Congrégations. Les moyens qu'elle emploie pour lancer ses projets. Oppositions et appuis qu'elle rencontre. La Congrégation des Evêques et Réguliers désavoue ses critiques et rejette son projet. Les derniers jours de Madame Marie du Sacré-Cœur (1896-1901). III, 285 à 296.
- Martin** (M. l'abbé Jules). — Sa *Démonstration philosophique*, ruineuse de toute certitude (1899). III, 364 à 367.
- Martin** (Le P. Hippolyte), S. J. — Il réfute pertinemment, plusieurs années avant l'encyclique de Pie X sur le *Sillon*, la théorie qui fait découler les principes de 89 de l'Evangile. III, 84, 85.
- Maumus** (Le P.), dominicain. — Il prétend démontrer l'accord des principes de 89 avec l'Evangile; et fait honneur à Léon XIII d'avoir réalisé l'alliance entre l'Eglise et la démocratie selon les vues de Lamennais. III, 81, 82. — « Personne, dit le P. Maumus, n'a songé à taxer de témérité les vues neuves du P. Hecker, car elles sont justes et vraies, d'elles dépend l'avenir de l'Eglise. » III, 264. — Il emploie sa science théologique à démontrer que l'Eglise et la République sont faites pour s'entendre et, joignant la parole à la plume, il prêche dans l'Eglise de Saint-Sulpice, même avant l'encyclique de Léon XIII, que l'Eglise doit se

rallier sincèrement, franchement et sans arrière-pensée à nos institutions démocratiques. II, 218, 219 (Voir I, 60). — Selon lui, les catholiques ne peuvent réussir comme action politique qu'en marchant avec et derrière les républicains libéraux. Il disait cela dès 1906. IV, 78. — En 1892, dans un livre honoré de l'approbation du cardinal Rampolla, le P. Maumus professe que l'Eglise ne demande que les libertés de droit commun. I, 84 et note. — Autre exemple du chemin que le ralliement fait faire à ses fervents adeptes : le P. Maumus, qui dans ce même ouvrage, en 1892, flétrissait durement Waldeck-Rousseau autour d'un projet de loi scolaire, rend publiquement hommage, en 1904, à sa « grande et chère mémoire », à « cette grande âme dans laquelle rien de petit ne pouvait entrer », à « ce noble cœur », qui, par sa loi sur les associations de 1901, voulait donner un état civil à 80.000 congréganistes et préparer les justices de l'avenir. II, 501, 502.

Meissas (M. l'abbé). — Son pamphlet contre les papes : *Ephémérides de la papauté* (1904). IV, 326.

Mélinge (M. l'abbé). — Ses écrits modernistes publiés sous le pseudonyme du docteur Alta (1907). IV, 307, 326. — Il participe au Congrès de l'Alliance spiritualiste en 1910. IV, 239.

Merlier (M. II.). — Voir *Vigie* (Ia.).

Mignot (Mgr), archevêque d'Albi. — Mgr Mignot écrit pour la traduction de Newmann donnée par M. l'abbé Brémond une préface suggestive de ses propres vues. IV, 240, 241. — En 1904, il publie dans le *Correspondant* un article, *Critique et tradition*, qui fait sensation, car c'est une apologie de l'exégèse progressiste en général et un plaidoyer en faveur de M. Loisy. III, 408, 409. — Comment, dans ce même article, Mgr Mignot traite la valeur historique des récits bibliques, III, 419, 420; et ailleurs celle des miracles. III, 420. — Son oraison funèbre par Mgr Le Camus. IV, 420, 421. — Après l'encyclique *Vehementer*, il se demande encore si les associations cultuelles ne seront pas acceptées par Pie X. IV, 148. — Le cardinal Secrétaire d'Etat marque l'inquiétude que lui donne le choix de Mgr Mignot comme membre de la Commission chargée de préparer la première Assemblée des évêques. IV, 153. — Quand paraît le décret *Lamentabili sane*, précurseur de l'encyclique contre le modernisme, les réflexions dont il en accompagne la publication dans son diocèse ont l'honneur d'être louées et reproduites par les journaux du bord loysiste. I, 367. — Autres hommages que reçoit Mgr Mignot pour son attitude en présence des projets de lois scolaires (1910, 1911). IV, 149, 151, 152. — Afin de prévenir la condamnation imminente du *Sillon*, Mgr Mignot tente de provoquer un mouvement épiscopal en sa faveur. IV, 450 à 452. — Dans son échange de lettres avec le cardinal

Andrieu à cette occasion, il émet son jugement sur les controverses entre catholiques. V, 269. — Après la sentence de Pie X contre le *Sillon*, Mgr Mignot fait bien modeste le rôle des évêques. V, 182.

Modernisme (I.e.). — Ce qu'il est. Quels sont, au jugement d'écrivains étrangers à l'Eglise, les personnages et les périodiques qui en sont entachés. A plusieurs reprises, Pie X gémit de ce qu'ils soient si nombreux, même dans le clergé. Modernistes et modernisants. IV, 185 à 188. — Analyse de l'encyclique *Pascendi*. IV, 188 à 201, 327 à 329.

Monarchie française (La). — Voir *Bernaert* (M.).

Montagnini (Mgr), représentant non officiel du Saint-Siège à Paris, après la dénonciation du Concordat. — Sa carrière. IV, 25 en note. — La valeur des papiers saisis chez lui lors de son expulsion par M. Clemenceau (1906). IV, 54 en note. — Renseignements qu'il transmet à Rome sur les dispositions des évêques en face du projet de loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. IV, 55, 56. — Ses démarches pour obtenir à M. Piou, pour sa candidature législative en 1906, l'appui du Vatican. IV, 105, 106. — Comment il en est récompensé par celui-ci, et incident que cela soulève. IV, 106, 107 et note. — Renseignements sur le projet de fonder la *Presse régionale* (1905). IV, 117 à 120.

Montalembert (Le comte Charles de). — Voir *Lamennais*. — En quels termes il réplique en 1860 à Dom Guéranger, son ancien ami. I, 27 et note. — Ses discours au Congrès de Malines (1863). I, 32 à 39. — Devant l'émotion qu'ils soulèvent, le grand orateur présente sa défense. I, 35, 36. — Blâme officieux qu'il reçoit du Saint-Siège. I, 255, note 75. — C'est Montalembert qui a prêté à Louis Veillot une déclaration souvent reprochée à celui-ci. I, 385, 386 et note.

Mourey (Mgr, auditeur de rote). — Sa nomination. II, 93. — En 1884, il présente à Léon XIII un mémoire pour solliciter l'intervention du Saint-Siège contre les monarchistes dans les élections. II, 145. — Son action dissolvante au moment de la loi sur le droit d'accroissement (1895). II, 447. — Il fait désigner M. Etienne Lamy pour diriger la campagne électorale de 1898. II, 469.

Mun (Le comte Albert de). — Sa première élection législative en 1876. Sa profession de foi. Son programme. I, 380 à 382, 411 en note. — En 1881, M. de Mun prononce à Vannes un grand discours royaliste, dans lequel il dénonce l'erreur de l'indifférentisme politique. II, 107 à 109. — Après la mort du comte de Chambord (1883), il renouvelle, même à la tribune de la Chambre, sa profession de foi monarchique. II, 141 à 143. — Mêmes déclarations en 1884. II, 143, 144.

Cependant, dès l'année suivante, sous l'influence croissante des personnages

catholiques partisans de l'adhésion à la République, la tentative de l'orateur de Vannes pour fonder le *parti catholique* laisse percer un fléchissement de ses convictions royalistes. Adhésions et oppositions que ce projet rencontre. Son échec. II, 149 à 158. — M. de Mun et le boulangisme. II, 242, 243, 268. — L'évolution politique de M. de Mun se fait encore mieux pressentir après cette aventure (1889). II, 269. — Du moins reste-t-il encore l'intrépide adversaire des oppresseurs de l'Eglise et des catholiques. Son éloquente réplique à Jules Ferry qui parle d'offrir la paix à l'Eglise (1889). II, 244 à 247. — A l'occasion du centenaire de la Révolution, il affirme dans un discours retentissant un programme qui creuse un fossé infranchissable entre le parti au pouvoir et l'opposition catholique. II, 246, 247.

Au Congrès de Grenoble, en 1892, puis à Lille, après la Lettre de Léon XIII sur le ralliement, M. de Mun se déclare résolu à placer son action politique sur le terrain constitutionnel. II, 374, 375. — Au Congrès de Saint-Etienne (1892), il entre résolument dans son rôle de chef de cette politique. II, 390 à 392. — Mais lorsque M. Baudry d'Asson, à la tribune, demande au gouvernement de mettre ses actes en harmonie avec les déclarations de l'*esprit nouveau* (1894), M. de Mun désavoue son imprudence. L'explication qu'il donne de son abstention. Les répliques qu'elle lui attire. II, 419 à 421. — Lors de la fermeture de centaines d'écoles catholiques sous le ministère Combes en 1902, M. de Mun unit ses efforts à ceux de M. l'abbé Gayraud pour désarmer la résistance des Bretons prêts à donner du sang pour préserver les leurs. II, 525 à 526. — Un des meilleurs titres de M. de Mun, guidé par son sens catholique, est son attitude à l'égard de la loi de séparation entre l'Eglise et l'Etat. IV, 45, 153. — Mais au point de vue politique, il devient un fervent adepte de l'*Action libérale*, et pousse dans ses bras l'*Association de la jeunesse catholique*, fondée quelques années auparavant sous son patronage (1903-1908). IV, 88 à 90. — Il n'est pas sans attendre quelque chose de M. Briand (1910). V, 90. — Pour ses autres votes à la Chambre, voir *Ralliés* (Les députés).

Narfon (M. Julien de), chroniqueur religieux. — Il met l'échec du projet de Madame Marie du Sacré-Cœur au compte d'une opposition sournoise aux vues de Léon XIII, sans respect pour le pape lui-même (1899). III, 296, 297. — Ses informations sur les démarches des évêques à Rome au moment de la loi de séparation (1906). IV, 54, 55. — Après la condamnation du modernisme, ce pontife laïque du catholicisme libéral exhorte impudemment les modernistes à rester dans l'Eglise pour y continuer leur œuvre (1907). IV, 306, 307. — Malignité avec laquelle

M. de Narfon interprète les directions pontificales de Pie X. V, 17, 22 en note, 23 en note, 35. — Ses audacieuses professions de libéralisme (1910-1912). V, 194, 234, 235. — Ses informations sur l'origine de la seconde déclaration collective des évêques au sujet de la neutralité scolaire (1910). V, 142, 143; sur le projet de fêter le centenaire de Montalembert. V, 200; brevet d'honneur, qu'au sujet de celui de M. de Falloux (1911), il décerne l'année suivante à Mgr Chapon, évêque de Nice. V, 201. — Insinuations perfides de M. de Narfon au sujet des mesures prises contre Mgr Duchesne (1911). V, 259. — Il s'élève avec violence contre le jugement du tribunal de la Rote qui a débouté M. l'abbé Lemire dans le procès intenté par lui à Mgr Delassus (1912). V, 332 en note. — Il appuie de toutes ses forces la manifestation des *Etudes* contre les catholiques intégraux (1913). V, 344; et s'applique à envenimer les discussions lors de la Visite apostolique des maisons des Frères de Saint-Vincent-de-Paul. V, 337.

Naudet (M. l'abbé). — Sa vocation à l'apostolat social et politique. III, 59, 60. — La Révolution, fille de l'Evangile. III, 83. — Chaud partisan de l'américanisme, III, 197, 263, 264, M. Naudet déclare, après sa condamnation, que les erreurs frappées n'existent nulle part. III, 278. — La religieuse réformatrice, Madame Marie du Sacré-Cœur, trouve en lui un protecteur déclaré. III, 288 à 290. — *La Justice sociale*, journal de M. l'abbé Naudet, se dit nettement républicain et démocrate, fait profession solennelle de docilité à l'Eglise, mais usera d'une liberté légitime. III, 438, 439. — M. Naudet emploie cette liberté à contester dans un langage sans respect la certitude historique de l'Ancien Testament et des Evangiles et à célébrer les livres de M. Loisy. III, 440 à 443. — Cependant, vers la fin de 1902, M. Naudet, reçu en audience par Léon XIII, aurait été comblé par lui d'encouragements. III, 442, 443. — A la même époque, Mgr Dubillard, évêque de Quimper, ayant interdit à ses séminaristes la lecture de la *Justice sociale* qui leur était envoyée gratuitement, comme la *Voix du siècle* de M. Dabry, se voit insulté par eux. III, 187 à 189.

Sous Pie X, M. Naudet professe que l'Eglise est essentiellement démocratique, IV, 13; et annonce que le nouveau Pontife sera un pape démocrate. IV, 15. Il réclame des évêques républicains, IV, 47; soutient que la loi de séparation est acceptable au point de vue théologique, et revendique pour les catholiques le droit de se prononcer dans l'affaire. IV, 47, 48, 149, 150. — Il défend la légitimité de l'inventaire des biens des églises. IV, 63. — M. Naudet traite d'insensée la conception d'un parti de Dieu (1906). IV, 82. — Il ne veut pas d'un parti clérical. IV, 87, 88.

Relativement au modernisme, M. Naudet, qui plus tard protestera hautement de son innocence, en trace lui-même le programme

- dans son journal et sonne la charge (1907). IV, 305, 306. — En fait, il a été un des plus actifs propagateurs du mouvement. IV, 249, 261 en note, 299, 306 à 309; la seule bibliographie insérée dans la *Justice sociale* en témoignerait. IV, 318 à 324. — Après la condamnation du modernisme, M. Naudet proteste, comme M. Dabry, n'avoir rien à rétracter, rien à changer dans sa conduite. IV, 358, 359. — M. Naudet explique que le modernisme n'existe pas plus que naguère l'américanisme, et que les catholiques progressistes n'ont qu'à continuer leur marche. IV, 363, 364. — Il est donc naturel que, dans ses cours au *Collège libre des sciences sociales* (1908 à 1914), il déclame contre les « Gabelous et chasseurs d'hérétiques ». V, 274. — A la suite de l'Encyclique *Pascendi*, les mesures prises par Mgr Bougoûin, évêque de Périgueux, et Mgr Dubourg, archevêque de Rennes, contre la *Justice sociale* sont relevées avec insolence par M. Naudet. IV, 312 à 314. — Un décret du Saint-Office condamne les journaux de M. Naudet et de M. Dabry, et interdit à ces prêtres d'écrire (1908), IV, 314 à 315; et note suggestive sur la confiance de l'Épiscopat en M. Naudet.
- Néo-chrétien** (Le mouvement), 1890 à 1894. III, 220 à 236.
- Neutralité scolaire** (La). — La neutralité scolaire, dont catholiques et évêques, de 1908 à 1914, se bornaient à demander le respect, n'était point inscrite dans la loi concernant la laïcité de l'école (1882) sur laquelle ils s'appuyaient, et la promesse que les ministres en ont faite a toujours été démentie par les faits les plus notoires. IV, 114 à 126.
- Noblemaire** (M. Georges), fondateur de l'agence de la *Presse nouvelle*, 1906. — Son libéralisme avancé. IV, 121 en note. — But et genre d'action de cette agence. IV, 121 à 123.
- Nocedad** (Ramon), directeur du *Siglo futuro*. — Caractère particulier de l'intégrisme en Espagne. IV, 92 à 94.
- Observateur français** (L'). — Fondation de ce journal en 1887. II, 125. — Dans son zèle pour le ralliement, après un discours du ministre Constans (1893) offrant la paix aux catholiques à condition qu'ils acceptent les lois scolaires, militaires, etc., le directeur, M. Denis Guibert, annonce que l'heure de désarmer est venue pour eux, et aux critiques que cette manifestation soulève il oppose une lettre d'approbation du cardinal Rampolla. II, 363, 364. — L'*Observateur* publie en 1902 un article si osé de l'abbé Grosjean sur la question biblique que le cardinal Perraud le censure. III, 430.
- O'Connell** (Mgr), recteur du Collège américain à Rome. — Défenseur de l'américanisme. III, 256, 268.
- Osservatore romano** (L'). — Après les déclarations de Léon XIII à M. Ernest Judet (février 1892), l'organe romain explique que le pape veut inaugurer une grande politique populaire et pour cela « émanciper les catholiques de tout lien politique ». II, 323. — Les justifications qu'il en donne, comme organe officieux, ont le défaut d'énoncer des erreurs de doctrine. II, 354 en note. — Garde-t-il une mesure plus exacte en soutenant l'autorité de Léon XIII? II, 353, 356. — Il justifie avec de curieuses considérations la suppression dans les catéchismes des leçons sur le devoir électoral demandée par Léon XIII (1891), II, 387, 388, et il soutient à cette occasion avec le journal de Paul de Cassagnac une polémique où il surpasse celui-ci en violence. II, 388 à 389. — Au moment où se promulguent et s'appliquent les lois iniques contre les fabriques des églises et du droit d'abonnement qui écrase les Congrégations (1894, 1895), l'*Osservatore romano* exalte les succès de la politique de Léon XIII. II, 425 en note. — En 1897, il prend parti avec passion pour la candidature législative de M. l'abbé Gayraud, dont il fait un catholique avant tout, contre celle du catholique comte de Blois, qui n'est qu'un régalien. II, 463, 464. — Direction donnée aux catholiques pour les élections de 1898. II, 465; tout en excusant le ministère de maintenir les lois laïques pour la forme, l'*Osservatore* constate de nouveau les heureux résultats de la politique pontificale, que les prochaines élections vont accroître. II, 475, 476. — Aux élections de 1906, il soutient énergiquement l'*Action libérale*. IV, 113 et note.
- Ouest-Eclair** (L'), journal de M. Desgrées du Lou et de M. l'abbé Trochu. — Les élections de 1910 sont un succès pour les catholiques et sonnent le glas du radicalisme. V, 80. — La liberté d'enseignement serait fondée sur la liberté de penser. V, 128. — Les projets de loi scolaire Doumergue-Briaud (1908) ne doivent pas inquiéter les catholiques. V, 129, 130. — M. Desgrées du Lou ne répugnerait pas à voir imposer la neutralité confessionnelle à toutes les institutions collectives, tant privées qu'officielles. V, 130 en note. — Le maire de Rennes, radical-socialiste, décerne publiquement un brevet à l'*Ouest-Eclair*. V, 210. — M. l'abbé Trochu en définit le caractère. V, 209, 210.
- Parti catholique** (Un). — Comment il faut le concevoir. IV, 76 à 80. — Discussions à ce sujet aux environs des élections de 1906, oppositions faites, manifestations de libéralisme auxquelles elles donnent lieu. IV, 80 à 98. — Voir 101 note.
- Péhegut** (M. l'abbé). — Son article contre la démonstration rationnelle de la divinité de la religion (1902). III, 382, 383.
- Pelletier** (Mgr), chanoine d'Orléans. — Sa brochure sur Mgr Dupanloup (1876). I, 267 à 271.
- Peuple français** (Le). — Voir *Garnier* (M. l'abbé) et *Bazire* (Henri).
- Pie VI** (Le pape). — Il condamne les prin-

- cipes de 89. I, 77. — Il refuse, malgré toutes les menaces, de supprimer le tribunal de l'Inquisition. I, 69. — Il condamne l'opinion qui réduit à des peines purement spirituelles le droit de l'Eglise à réprimer les hérétiques. I, 69, 70; et condamne la révocation de l'Edit de Nantes. I, 71. — Il maintient le droit de l'Eglise à demander l'appui du pouvoir civil contre les déserteurs de la foi, I, 72; et rappelle aux puissances leur devoir de protéger la religion. I, 73, 74, 77, 78.
- Pie IX** (Le pape). — La fausse légende de Pie IX pape d'abord libéral. I, 204 à 213. — Ses Brefs contre le libéralisme catholique. I, 213 à 225.
- Pie X** (Le pape). — Son élection. IV, 1 à 3, 17, 18. — Sa première encyclique : programme de son pontificat. IV, 3 à 8. — Sa conduite conciliante dans l'affaire du *Nobis nominavit* pour le choix des évêques. IV, 20, 21, et dans celle du voyage à Rome de M. Loubet, président de la République (1904). IV, 21 à 23. — Les démissions imposées à Mgr Geay et à Mgr Le Nordez. IV, 23 à 24. — Les dernières allocutions consistoriales de Pie X. Sa mort. Caractère de son pontificat. V, 499 à 506.
- Pie** (Mgr), évêque de Poitiers, et plus tard cardinal. — Jugement de Mgr Pie sur la loi de la liberté de l'enseignement secondaire de 1850. I, 23, 24. — Sa part dans le *Syllabus*, et explication de cet acte. I, 36, 37, 39. — Le prélat dépeint la situation morale de M. Thiers. I, 97 et 98 en note; ses dernières relations avec lui peu avant la mort de cet homme d'Etat. I, 401, 402 et note. — L'attitude de Mgr Pie dans la question du pouvoir temporel du Saint-Siège (1871-1872). I, 137, 138. — Ambitionna-t-il l'archevêché de Paris (1872) et une place à l'Académie? I, 153 à 156. — L'œuvre du vœu national à Montmartre se fonde sous ses auspices. I, 94. — Son rôle dans les grands pèlerinages de 1873. I, 164, 165. — Consulté par le comte de Chambord, Mgr Pie trace le plan d'une Constitution chrétienne. I, 182 à 185. — Il communique à son clergé les Brefs de Pie IX contre le libéralisme catholique. I, 216. — Ses rapports avec M. Ernoul et les conseils qu'il lui donne sur des projets de loi. I, 278, 279. — Egarés de Mgr Pie pour Mgr Dupanloup dans des circonstances embarrassantes pour celui-ci. I, 289 en note. — Mais il ne lui ménage pas les critiques discrètement exprimées, en jugeant certains actes de l'Assemblée nationale, à raison de la part qu'il y a eue. I, 289 à 292. — Jugement de Mgr Pie sur la loi de la liberté de l'enseignement supérieur (1875). I, 306 à 311. — Ses félicitations au comte de Mun pour ses premières professions de foi à la tribune. I, 383. — Ses directions à son clergé avant les élections de 1877. I, 403 en note. — Jugement de Mgr Pie sur l'Assemblée nationale quand elle se réunit en 1872. I, 24; et au terme de celle-ci sur l'ensemble et les résultats de son œuvre. I, 311 à 314 et note. A la mort de Pie IX, il met en relief la grandeur surnaturelle de son long pontificat. I, 416, 417. — Le cardinal Pie est choisi par Léon XIII pour être son représentant officieux près du gouvernement. II, 12 à 14. — Mort du cardinal (1880). Hommages rendus à sa mémoire. II, 103.
- Piou** (M.), président de l'*Action libérale* (Voir ce nom). — La démocratie, fille de l'Evangile. III, 81. — M. Piou, ancien membre de la Commission des Douze (Droite), entre dans le boulangisme. II, 268. — En 1890, il renonce à la monarchie et fonde la Chambre le groupe de la *Droite indépendante*. II, 269, 270. — A la veille du Ralliement il est mandé à Rome par Léon XIII. II, 296, 297. — Controverse avec le comte d'Haussonville. II, 297, 298. — La *Droite indépendante* devient la *Droite républicaine* (1892), et M. Piou le vrai chef de la politique du ralliement. II, 395, 396. — Il proclame la nécessité pour les catholiques de se contenter d'un *programme minimum* dans les élections. II, 396, 397. — Au cours de la législature 1898-1902, M. Piou fonde le groupe parlementaire de l'*Action libérale*, transformé peu après en une vaste association. II, 511. — Le faux terrain sur lequel il l'établit. II, 512, 513; IV, 115 en note. Voir V, 32, 33. — En 1901, M. Piou fait échouer un projet d'organisation électorale des forces catholiques. II, 508, 509. — A la veille des élections de 1902, Léon XIII invite les catholiques à se grouper autour de l'*Action libérale*. II, 509 à 511. — La *Ligue des femmes françaises* attribue un million à l'*Action libérale* dans la répartition des fonds qu'elle a recueillis pour ces élections. II, 508. — La candidature de M. Piou aux élections de 1902. II, 518, note 30.
- Sous le pontificat de Pie X, M. Piou repousse l'idée d'un parti catholique (1905). IV, 82 à 85. — Ses programmes de 1903 et 1906. IV, 98 à 100. — Il sollicite et obtient une intervention d'ailleurs inefficace de Rome pour obliger la *Ligue des femmes françaises* à lui verser les fonds qu'elle a recueillis pour les élections de 1906. IV, 103 à 105; et pour qu'on lui trouve une circonscription électorale. IV, 105 à 107. — L'*Action libérale* fait élire dans la Lozère le juif Louis Dreyfus, sectaire et socialiste, dont elle loue les déclarations libérales. IV, 109. — M. Piou affirme, en 1908, que Pie X l'approuve pleinement et le couvre. IV, 143 à 146. — Mais, peu de temps après, Pie X a fait entendre hautement ses directions aux fêtes de Jeanne d'Arc (1909). M. Piou s'évertue à faire croire que rien n'est changé à celles de Léon XIII. V, 22, 23. — Curieux incident à la Chambre au sujet du nom d'*Action libérale*. V, 56, note 59. — M. Piou, qui s'était opposé à l'*Entente catholique* dès sa formation (1908). IV, 138, 139, la repousse encore après les discours de Pie X. V, 59. — Son programme pour les élections de 1910, 63 à 65, et déclarations ultérieures.

V, 61 et 62. — Cependant, en 1910 comme en 1905, M. Piou lance des appels claironnants et prêche l'intransigeance; c'est à n'y pas croire. V, 94, 95. — Contraste. V, 95, 96. — Chant de victoire après les élections de 1910 où les socialistes ont gagné 23 sièges et les républicains de gauche 10. V, 78 à 81. — Programme de l'*Action libérale* pour les élections de 1914; articles en sens contraire du rédacteur de son *Bulletin* et du secrétaire général de la Ligue, etc. V, 456 à 467. — Manœuvres du comité local de l'*Action libérale* contre la candidature de M. Jules Delahaye en Anjou. V, 454, 455, 486 à 488. — Nouveau chant de victoire après les élections. V, 425 à 497. — Voir *Ralliés* (Les députés) et comparer leurs votes avec. V, 102, 103.

Pisani (M. l'abbé), professeur à l'Institut catholique de Paris. — Comment il exécuta à l'aveugle un gabelou de l'orthodoxie. II, 262 en note.

Pitra (Le cardinal). — L'épisode de sa lettre sur le libéralisme (1885). II, 136 à 138.

Poincaré (M. Raymond). — Ses déclarations accentuées en faveur des lois laïques en 1909. V, 99 en note; en 1911, en 1912 comme ministre; en 1913 comme président de la République. V, 163 à 165.

Pottier (Le P.), S. J. — Comment il assouvit dans la chaire les rancunes des *Etudes* contre les intégraux. V, 342 en note.

Presse nouvelle (Agence de la). — Voir *Noblemaire* (M. Georges).

Presse régionale (La). — Sa fondation (1905). Ses exploits libéraux. IV, 117 à 121.

Pupey-Girard (Le P.) S. J. — Voir *Ligue patriotique des femmes françaises*.

Quiévreux (M. l'abbé). — Comment il se console de la mise à l'index d'un de ses ouvrages. III, 196, 197. — Odieuse caricature qu'il fait de M. l'abbé Charles Maignen. III, 263, note 37. — Il va renouveler la théologie. IV, 219, 220.

Quinzaine (La). — Voir *Fonsegrive* (M. Georges).

Ralliés (Les députés). — *Leurs succès dans les élections*. Dans celles de 1893, qui suivent la lettre de Léon XIII sur le ralliement, ils n'obtiennent que 35 sièges et l'ancienne opposition catholique à la Chambre, eux compris, est réduite de 210 membres à moins de 100. II, 408. — En 1898, ils ne gagnent que 2 sièges, et l'opposition catholique est encore affaiblie. II, 476, 477. — En 1902, nouveau déchet de ce côté et 35 ralliés élus. II, 518, 519. — En 1906, l'opposition perd encore 46 sièges, et quant à l'*Action libérale*, le relevé des votes obtenus au premier tour de scrutin où se révèle plus sincèrement l'esprit de l'électeur, accuse pour elle une perte de 280.064 voix. IV, 112 à 114. — Les élections de 1910, célébrées d'abord comme une victoire, réduisent l'*Action libérale* à 33 membres, dont plusieurs glisseront bientôt vers la gauche.

V, 78 à 81. — Celles de 1914, malgré les compromissions de l'*Action libérale*. V, 480, 481; malgré l'extrême réserve des professions de foi de plusieurs de ses membres, V, 479 à 481, marquent pour elle une débâcle. V, 495 à 499.

Les votes des députés ralliés à la Chambre. III, 96 à 98, et après les déclarations de l'esprit nouveau (3 mars 1894). II, 415 et note 5 (10 mars 1894), 419, 420; sur la loi des Fabriques (18 mai 1894). II, 425. — Leur attitude en face du ministère Méline (1896). IV, 454 à 456. — Quinze années d'expérience ne les ont pas instruits. Spectacle qu'ils offrent en 1910 en présence d'un ordre du jour sectaire. V, 88, 89; et peu de jours après. V, 91, 92, 93; en 1911. V, 93, 94; en 1912. V, 97, 98, 99; au début de 1913. V, 100 à 102. — M. Piou et d'autres membres de l'*Action libérale* ont assurément plaidé avec éloquence à plusieurs reprises la cause des libertés religieuses, quoique quelque chose leur ait manqué. V, 457, 458, mais que penser, après cette série de votes, du témoignage glorieux que la *Croix*, inféodée à l'*Action libérale*, rend à ses orateurs, et queson président se décerne lui-même? V, 102, 103.

Rastoul (M.). — Son *Histoire de la démocratie catholique* (1913). V, 193 en note.

Redwood (Mgr), archevêque de la Nouvelle-Zélande. — Son discours au Parlement des religions de Chicago (1893). III, 246.

Renauld (M. Ernest). — Sa candidature législative dans les Hautes-Pyrénées et à Lourdes en 1910. V, 72, 73.

Revue du Clergé français (La). — Cette revue qui se déclarait « libérale et progressiste, largement accueillante pour tout ce qui n'est pas manifestement contraire aux enseignements de l'Eglise et à l'esprit chrétien », III, 431 en note, tient encore plus qu'elle n'a promis. Le P. Hecker comparé aux grands docteurs de l'Eglise (1898). III, 198. — La définition classique de la foi battue en brèche à la suite de M. Loisy (1900, 1901). III, 385. — La revue publie les articles de M. Loisy. III, 404. — Après la condamnation de celui-ci, elle cherche à le disculper. III, 409, 410. — Sa manière de défendre le célibat ecclésiastique (1901). III, 390, 391. — En fait d'opinions qui n'ont rien de contraire à l'esprit chrétien, elle loue *Il santo* de Fogazzaro. IV, 244; elle insère les articles de M. Ermoni. IV, 244; de M. l'abbé Dimuet. IV, 237; de M. l'abbé Péchehut. III, 383; de M. l'abbé Mallet. IV, 217 (voir ces noms et les suivants à leur rang dans l'index), ou elle fait des recensions favorables ou exemptes de critiques des ouvrages de M. l'abbé Sifflet (Victor Lefranc). IV, 318, 319; de MM. Turmel. IV, 235; Paul Bureau. IV, 316; Jean d'Alma. IV, 321, 322; Pierre Saintyves. IV, 323, 325. Elle applaudit les déclarations et l'œuvre de M. Georges Fonsegrive, directeur de la *Quinzaine*. IV, 284, 285. — Au moment de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, son

- directeur demande que les catholiques s'y prêtent, et la revue sert de tribune aux abbés Gayraud et Hemmer qui ne se lassent pas de la défendre. IV, 41, 149. Elle sabote l'encyclique de Pie X contre le *Sillon*. V, 180; et renouvelle les erreurs de celui-ci. V, 193 en note.
- Revue pratique d'apologétique** (La). — Son excellent programme. IV, 226. — Comment l'*Ami du Clergé* en apprécie l'application. IV, 293. — La revue publie les articles de M. l'abbé Lesêtre (voir ce nom dans l'index) où sont minimisés l'objet de la foi et le surnaturel dans la Bible. — Un article de M. l'abbé Cartier sur Kant (1906). IV, 293 à 295. — Les peines de l'enfer. IV, 295, 296.
- Rifaux** (M. Marcel). — Son premier livre *L'agonie du catholicisme*. IV, 271, 272. — La préface qu'il met aux *Conditions du retour au catholicisme*. IV, 272, 273. — Sa réponse à Mgr Latty, archevêque d'Avignon, qui a critiqué cette enquête moderniste. IV, 278. — Il réclame dans *Demain* l'abolition de la Congrégation de l'Index. IV, 336.
- Rocafort** (M. Jacques). — Une juste appréciation sur l'application des Directions de Pie X lui attire une réplique très vive de Mgr Turinaz, évêque de Nancy. V, 54, 55. — Campagne odieusement diffamatoire de M. Henri Bazire dans la *Libre Parole* contre ce ferme soutien de la droite vérité. IV, 291 à 294. — Ses remarques topiques mais embarrassantes sur le bluff de l'*Action libérale*. IV, 481, 496, 498.
- Rose** (L'ex-dominicain, devenu apostat). — Ses études sur la filiation divine du Christ (1902). III, 423, 424.
- Roussel** (M. Auguste). — Voir *Vérité française* (La).
- Rütten** (Le P.), dominicain. — Dans la chaire même de l'église Saint-Augustin, à Paris, il fait une sortie contre les « bouledogues de l'orthodoxie ». V, 274, 275.
- Sabatier** (M. Auguste), doyen de la Faculté protestante de théologie de Paris. — Il constate avec intérêt que l'américanisme est une résurrection et une systématisation nouvelle du catholicisme libéral. III, 259, 260.
- Sabatier** (M. Paul), autre pasteur protestant. — Selon lui, la crise actuelle du catholicisme est orientée tout entière vers une nouvelle conception de l'autorité. IV, 10, 11. — Il estime que les modernistes dépassent le protestantisme libéral, et dit que presque toutes les revues catholiques lui sont ouvertes. IV, 184, 185. — Pour lui, le moderniste *Demain* représente le catholicisme « intégral »! à cause de son extrême largeur. IV, 296, 297.
- Saintyves** (M. Pierre). — Ses écrits modernistes. IV, 325 à 327.
- Sangnier** (M. Marc). — Voir *Sillon* (Le).
- Saubat** (Le R. P.). — Il fait la visite apostolique des Maisons des Frères de Saint-Vincent de Paul. Levée de boucliers contre lui (1913). V, 355 à 360.
- Semaine religieuse d'Arras** (La). — Son jugement sur la *Critique du libéralisme* et son directeur (1910). V, 271.
- Semaine religieuse d'Autun** (La). — La chute du ministère Briand en 1913. V, 212.
- Semaine religieuse de Cambrai** (La). — Voir *Delassus* (Mgr).
- Semaine religieuse de Nice** (La). — Le retour « inespéré » de M. Ribot au pouvoir (1914). V, 214. — Respect à Fogazzaro. IV, 317. — Voir *Chapon* (Mgr). — Contre les catholiques « intégraux ». V, 268.
- Semaine religieuse de Paris** (La). — Fogazzaro bon catholique. IV, 317. — Elle plaide en faveur des modernistes que frappe l'Index (1907). IV, 335 et note.
- Semaine religieuse de Toulouse** (La). — Elle défend le libéralisme catholique. V, 195. — En bon organe libéral, elle réclame le droit exclusif de parler des questions religieuses dans le diocèse. V, 212. — Contre les « inquisiteurs sans mandat » et outrages au directeur de la *Critique du libéralisme*. V, 270, 271, 311.
- Semeur du Tarn** (Le); organe local de la *Jeunesse catholique*. — Poincaré for ever! (1913). V, 445.
- Serre** (M. Joseph). — Dans ses multiples écrits, il s'applique à opérer la conciliation des contraires dans le domaine philosophique et religieux, et pousse le paradoxe au delà de toute limite. IV, 278 à 281.
- Sertillanges** (Le P.), dominicain. — Sa réponse à l'enquête de M. E. Le Roy *Qu'est-ce qu'un dogme?* IV, 262, 263. — Diverses études de lui. V, 266 en note. — Ses conférences aux *Semaines sociales*: *Le progrès social et le progrès religieux*, *La violence et l'action chrétienne* (1909, 1910). V, 590 à 592.
- Servonnet** (Mgr), archevêque de Bourges. — Ses prévisions optimistes après les élections de 1893. II, 409 en note. — Après divers échecs des novateurs (1899), il fait publier dans sa *Semaine religieuse* le récit d'une interview du cardinal Rampolla contre les réfractaires à la politique. III, 299, et peu après obtient de Léon XIII une lettre en ce sens. III, 299, 300, dont il fait ouvertement l'application au journal *La Vérité* (1901). III, 299 à 301. — Voir III, 298, note 8. — Défense de celui-ci. III, 301 à 303. — Allocution de Mgr Servonnet en ouvrant le Congrès sacerdotal de Bourges (1900). III, 328, 329. — Il défère à Rome Mgr Isoard, évêque d'Annecy, qui en a critiqué les manifestations, mais n'a guère à se féliciter d'avoir obtenu gain de cause contre lui. III, 342 à 345. — Mgr Servonnet tient l'inventaire des biens d'église (1906) pour une mesure simplement conservatoire. V, 63.
- Sevin** (Le cardinal), archevêque de Lyon. — Il proclame hautement, au milieu de la diversité d'avis sur la question scolaire (1911): Assez de programme minimum. V, 176, 177. — A l'approche des élections de 1914, il publie un *Catéchisme électoral*, traité complet et solide. V, 474 et note.

Sibour (Mgr), archevêque de Paris. — Ses mesures contre Louis Veuillot et l'*Univers* aux environs de 1850. I, 24, 28. — Il estime que ce serait imposer à Victor Cousin l'hypocrisie et le mensonge, de lui proposer à signer quelques propositions explicites. I, 29.

Sifflet (M. l'abbé). — Graves erreurs modernistes dans son *Cours lucide de doctrine chrétienne*. III, 389. — Diatribe contre l'idée d'un Dieu vengeur du mal. III, 389, 390. — Il publie *Les conflits de la science et de la Bible* (1906), puis *Que penser de la Bible?* ouvrages d'une impie témérité. IV, 318, 319

Sillon (Le). — Son origine. III, 69, 70. — Les débuts de M. Marc Sangnier. L'organisation extérieure du *Sillon*. IV, 471 à 477. — Au dedans, qu'est-il, que représente-t-il? IV, 377 à 387. — Poussées de révolte chez les rédacteurs de la revue au sujet de la condamnation de l'américanisme; erreurs doctrinales de M. Marc Sangnier en défendant la religion; autres témérités de la revue (1898-1903). III, 282 à 284, 431 à 436; V, 41, et voir IV, 331, note 266.

Vers 1905, le *Sillon* se donne pour une apologie vivante de la religion, supposant une vocation presque sacrée. IV, 387 à 390. — Mais son christianisme est en fonction de sa démocratie. IV, 390 à 391. — Doctrines et théories sociales de Marc Sangnier et du *Sillon*. IV, 393 à 423. — Cependant, de 1900 à 1906, Marc Sangnier et le *Sillon* jouissent de la faveur incontestée de l'épiscopat et même du Saint-Siège. IV, 423 à 428. — Et pendant ce temps, il déclare que la constitution d'un parti catholique serait le pire désastre (1905). IV, 21; il recommande à ses membres l'abstention dans les élections de 1906. IV, 102; il tonne contre la résistance aux inventaires des biens d'Eglise (1906). IV, 67; il flirte avec la Révolution et ses hommes, rêve d'un *plus grand Sillon* formé avec les protestants et les incroyants honnêtes, et traite les conservateurs en ennemis du catholicisme. IV, 430 à 436. Conditions dans lesquelles M. Marc Sangnier ambitionne un siège législatif en 1908. IV, 448, 449, et en 1910. V, 75. L'idéalisme démocratico-chrétien du *Sillon*, point de jonction naturel avec mille erreurs pernicieuses. IV, 242 à 246.

En 1905, M. l'abbé Barbier a publié *Les idées du Sillon*, étude critique de ses méthodes et de ses doctrines. L'approbation de plusieurs évêques est comme un premier signal d'alarme. IV, 428 à 430. Un différend avec Mgr Dubillard, évêque de Quimper, amène Marc Sangnier à proclamer le caractère politique du *Sillon* et à réclamer son indépendance à l'égard de l'autorité ecclésiastique. IV, 436, 438. — Dès lors, la faveur épiscopale décroît sensiblement; les yeux s'ouvrent, les informations parvenues au Saint-Siège éveillent les inquiétudes du Saint-Père lui-même, sans que le *Sillon* s'arrête dans sa voie; et finalement, malgré la tentative de Mgr Mignot pour le sauver

en provoquant une démarche collective d'évêques en sa faveur, Pie X porte solennellement condamnation contre ses erreurs (1910), IV, 438 à 455. — Analyse de ce document. IV, 455 à 464.

Soumission fuyante et trop vantée de Marc Sangnier, V, 178 à 181; attitude différente des évêques. V, 181 à 183. — Le journal *La Démocratie* ne change pas sa note, Marc Sangnier non plus. V, 183 à 186. — Il reprend sous diverses formes, mais sans succès, l'idée du *plus grand Sillon*. V, 186 à 193.

Six (M. l'abbé), directeur de la revue *La Démocratie chrétienne*. — Témoignage que l'ex-abbé Dabry rend à celle-ci. III, 67. — Elle couvre de son patronage la *Quinzaine* de M. Georges Fonsegrive (1905), et à la disparition de cet organe malfaisant, paie un tribut d'admiration à son directeur. IV, 284, 285.

Sociétés secrètes. — Décisions romaines qui déclarent gravement illicite d'adhérer à une société secrète, même de telle nature qu'on n'y complotte rien contre l'Eglise ni l'Etat, et qu'on n'y exige pas de serments. V, 246 en note.

Soulassol (M. l'abbé). — Voir *Semaine religieuse de Toulouse*.

Spahn (Le Dr Martin). — Son rôle dans les tendances décléricalisatrices du nouveau Centre allemand. En France, on ferme les yeux sur elles. V, 229 à 233.

Spalding (Mgr), évêque de Péoria. — Ses conférences sur l'américanisme à Rome. III, 308. — Ses discours traduits et publiés par M. l'abbé Klein sous le titre *Opportunité*. III, 310 à 313.

Spuller (M. Eugène). — Le futur ministre de l'*esprit nouveau*, sans en prononcer déjà le nom, commence à le souffler dans une série d'articles (1890). II, 264, 287. — Il défend Léon XIII, plus tard, de poursuivre des résultats politiques dans le présent. II, 338, 339. — En 1892, l'*esprit nouveau* est sur ses lèvres, mais c'est dans un discours où il décerne l'apothéose à Jules Ferry pour ses lois scolaires, et déclare aux ralliés qu'ils n'ont qu'à passer leur chemin s'ils n'acceptent pas toutes les lois laïques. II, 403, 404. — Ministre de l'Instruction publique et des Cultes dans le Cabinet Casimir-Périer, il lance la fameuse déclaration de l'*esprit nouveau*. II, 412, 413. — Une prompt application. II, 415, note 4; 419, 420.

Sueur (Mgr), archevêque d'Avignon. — Madame Marie du Sacré-Cœur, réformatrice, rencontre en lui un protecteur dévoué (1898). III, 289 à 296. — Démission de Mgr Sueur en 1907. IV, 178, note in c.

Tailliez (M. Paul). — Comment il ne faut pas sacrifier la thèse à l'hypothèse dans la question de la liberté d'enseignement. I, 299, 300. — Détails sur la presse vaticane dans les premières années du règne de Léon XIII. II, 121 à 124.

Tartelin (M. l'abbé), du parti de la démo-

- cratie chrétienne. — Son portrait par M. Dabry. III, 326, 332.
- Télégramme de Toulouse** (L.e.). — Aux élections de 1910, ce journal de la *Presse régionale* proteste contre ceux qui mêlent les questions confessionnelles à la politique. V, 75. — Quelques-uns de ses faits et gestes. V, 208, 209. — Il sabote l'encyclique de Pie X sur le *Sillon*. V, 181.
- Thomas** (Mgr), évêque de La Rochelle, puis archevêque de Rouen et cardinal. — Evêque de La Rochelle, il défend plus ou moins heureusement l'opposition de Mgr Dupanloup dans le concile du Vatican. I, 47 et note. — En commentant l'encyclique *Immortale Dei*, Mgr Thomas fait couvrir par Léon XIII les idées de Lacordaire et de Mgr Dupanloup sur la liberté de conscience, etc. Incident avec Mgr Freppel. II, 164 à 166.
- Toiton** (M. l'abbé), démocrate chrétien. — Son rôle au Congrès sacerdotal de Bourges (1900). III, 326 et note. — Après la loi de séparation, il fonde un journal pour provoquer la fondation de cultuelles. IV, 161.
- Touchet** (Mgr), évêque d'Orléans. — Son oraison funèbre du président Carnot. II, 428. — Ses dispositions à l'égard de la neutralité scolaire. V, 141. — Il couvre courageusement ses curés frappés pour « délit de catéchisme ». IV, 156, 157.
- Turinaz** (Mgr), évêque de Nancy. — Note communiquée par Léon XIII à Mgr Turinaz sur la politique pontificale (1891). II, 298 et note. — Au moment où le cardinal Richard fonde l'*Union de la France chrétienne* (1891), Mgr Turinaz lance le projet de remettre la direction catholique à une commission épiscopale. Issue de ce projet. II, 304 en note. — Défenseur de la foi, il porte condamnation contre l'article scandaleux par lequel M. G. Fonsegrive, dans la *Quinzaine*, tente de réduire à rien la condamnation de l'américanisme (1899). III, 281; *Dogme et critique* de M. Edouard Le Roy est vivement attaqué par lui dans une brochure sur les périls de la foi (1902); et dans une seconde, l'accord du P. Sertillanges avec celui-ci sur plusieurs points. IV, 262, 263. — Mgr Turinaz s'est élevé contre le projet novateur de Madame Marie du Sacré-Cœur (1898). III, 251; contre les congrès sacerdotaux. III, 321. — Mgr Turinaz dénonce comme promoteurs de toutes les innovations ceux précisément qui se targuent d'une plus grande fidélité aux directions de Léon XIII, les démocrates chrétiens. III, 195. — De là, une vive polémique avec l'*Univers*. III, 130, 131, 430. — Au moment de la séparation entre l'Eglise et l'Etat, Mgr Turinaz stigmatise ceux qui attribuent à des passions politiques la résistance aux inventaires. IV, 67. — Après l'encyclique *Vehementer*, il dénonce les efforts faits pour en atténuer la portée. IV, 147, 148. — Mgr Turinaz est empêché par une lettre de Mgr Gasparri de présider une réunion de la *Ligue de résistance des catholiques* (1908). IV, 133. — L'année suivante il lance un appel à l'union des catholiques, des libéraux sincères et des honnêtes gens de tous les partis, qui ne va pas sans susciter d'incidents. V, 53 à 59. — Au moment des élections de 1914, Mgr Turinaz s'oppose au projet d'*Union catholique*. V, 470 à 472 en note.
- Turmel** (M. l'abbé), rénovateur de la théologie. — Sa carrière, ses divers écrits. L'imbroglie Turmel-Dupin-Herzog. IV, 231 à 237.
- Tyrrel** (Le P.), S. J., plus tard excommunié. — Il définit assez justement le modernisme. IV, 184. — Tristes circonstances de sa mort. IV, 241, 242.
- Unions diocésaines** (L.es). — V, 48 à 52.
- Union de la France chrétienne** (1891). — II, 300 à 304, 372.
- Unions chrétiennes** (L.es) protestantes. — Leurs rapports avec le *Sillon*. IV, 353 à 356.
- Union pour l'action morale** (L.). — Voir Desjardins (M. Paul).
- Univers** (L.). — L'*Univers* sous la direction de Louis Veillot (1843-1883). La loi de 1850. I, 22, 23. — Démêlés avec Mgr Sibour. I, 24, 28. — Le *Ver rongeur* de l'abbé Gaume. I, 26, 27. — L'*Univers jugé par lui-même*. I, 28, 29. — Conception catholique et conception libérale de la liberté. I, 58. — Droit canon et droit commun. I, 87, 88. — Louis Veillot aurait rédigé la lettre du comte de Chambord à M. de Carayon-Latour (1871). I, 113 en note. Comment il soutient le Prince. I, 190, 197, 198. — Ses réflexions sur l'échec de la proposition Brunet (1872). I, 252, 253; sur le vote de l'Assemblée concernant le Vœu national de Montmartre (1873). I, 159 à 161; sur le septennat du maréchal de Mac-Mahon. I, 200, 201. — L. Veillot sans mesquinerie et juste à l'égard de ses adversaires. I, 227 à 230. — La mémoire du P. Gratry. I, 230, 231. — Entre Mgr Mabile (Voir I, 149) et Mgr Dupanloup. I, 231, 232. — Symptômes de défaveur à Rome. I, 200, 201. — Le blâme de Pie IX. Humilité de Louis Veillot. Bref du pape qui ne suffit pas à rassurer le grand polémiste. I, 234 à 244. — Affaire avec Mgr Dupanloup au sujet d'un service pour les victimes de la guerre (1873). I, 242 à 245. — Le ministère de Broglie à la chute de Thiers. I, 245 en note. — L'inscription fameuse de La Roche-en-Breny. Controverse avec l'abbé Lagrange. I, 245, 246, 255 à 260. — Dans l'intermède, Broglie suspend l'*Univers* (1874). I, 245, 251. — Pie IX console Louis Veillot par un bref d'éloges sans réserve. I, 251, 252. — Controverse avec le *Figaro* (1875). I, 265 à 267. — La brochure de Mgr Pelletier, chanoine d'Orléans, sur Mgr Dupanloup (1876). I, 267 à 271. — La loi sur la liberté de l'enseignement supérieur (1875). I, 306 en note. — Horoscope de M. de Mun. I, 382. — Programme électoral (1875). I, 376, 377. — Louis Veillot fait justice d'un mot fameux

qu'on lui a attribué faussement. I, 385, 386. — Aux tentatives de Mgr Guilbert, évêque de Gap, qui déjà prêche le ralliement à la République (1876), Eugène Vuillot, qui a toujours marché du même pas que son frère, fait une réplique curieuse à relire sous la plume du futur directeur de l'*Univers* rallié. I, 388, 389. — Louis Vuillot, sur la mort et le pontificat de Pie IX. I, 414; sur la mort et sur le rôle de Mgr Dupanloup (1878). II, 22, note 42. — Louis Vuillot, annihilé depuis trois ans, meurt en 1883. II, 104, 105.

L'*Univers* reste encore quelque temps lui-même, témoin les fermes réponses d'Eugène Vuillot aux objurgations de Mgr Lavigier. II, 133 à 135. — Mais à l'approche du ralliement, des symptômes d'évolution vers la République se manifestent, quoique le journal dénonce encore avec fermeté le mensonge de l'apaisement (1890-1892). II, 270 à 272. — En 1892, Eugène Vuillot ne croit pas encore à la vertu d'une profession de foi républicaine. II, 394, 395, 397; mais, dès l'année suivante, il en proclame la nécessité. III, 395 en note. — Son attitude entre MM. Paul de Cassagnac et Fernand Laudet, compétiteurs dans les élections de 1893. II, 407, 408; et plus tard dans celles de 1898. II, 474, 475. — Ses pronostics sur la Chambre élue en 1893. II, 410. — Eugène Vuillot se fait le dénonciateur à Rome du journal *La Vérité* que MM. Auguste Roussel et Arthur Loth ont fondé après s'être séparés de l'*Univers* (1873 et 1874). II, 431, 432.

A mesure que l'*Univers* s'engage plus avant dans la politique du ralliement, on le voit faiblir sur les principes, entraver la résistance aux lois oppressives et flatter les novateurs.

En politique, M. François Vuillot, en 1898, soutient avec de mauvais arguments la thèse libérale du droit commun. I, 84 à 86. — En 1905, son père, M. Eugène, affirme encore plus nettement la même thèse et repousse l'idée d'un parti catholique. Incohérence de ses dires. IV, 85, 86. — A la même époque, l'*Univers* est ouvert au président du *Sillon* qui s'élève contre ce parti « au nom des intérêts sacrés de la religion catholique en France ». IV, 91. — A la même date encore, l'*Univers* reproduit un article de la *Civiltà* sur le même thème. IV, 91, 92. — Avant les élections de 1906, Pierre Vuillot tire de l'adhésion sincère à la République des conséquences effarantes pour le choix entre les candidats. IV, 101, 102. — Avec quel respect, après ces élections, ce démocrate chrétien traite le suffrage universel. IV, 112. — Après le discours de Pie X aux fêtes de Jeanne d'Arc (1909), M. François Vuillot entreprend de ramener ses directions à celles de Léon XIII, quitte à chanter, quelques mois plus tard, la palinodie sur cette question. V, 26 à 28 et notes.

A l'égard des lois oppressives qui suivent les déclarations de l'*esprit nouveau*, l'*Uni-*

vers part d'abord en guerre, mais ensuite il chante encore la palinodie, non sans accuser les autres d'agir par opposition à la politique de Léon XIII. Loi sur les Fabriques des églises (1894). II, 421, 422. — Loi sur le droit d'accroissement pour les Congrégations. II, 437, 438; 445 à 447.

L'*Univers*, qui déjà au sujet du Parlement des religions à Chicago (1893), avait engagé les catholiques de France à prendre modèle sur l'Amérique. III, 231 en note, et applaudi *L'Eglise et le Siècle* de M. l'abbé Klein. III, 365, propose en modèle à notre clergé la *Vie du P. Hecker* du même, puis se défend de l'avoir prônée, puis insère des communications insultantes pour ceux qui combattent l'américanisme. III, 265 à 267. — Après la condamnation de ces erreurs par Léon XIII, l'*Univers* insère encore un article de l'abbé Dabry. III, 279; et il laisse aussi percer ses tendances et son humeur à propos de la censure portée par Mgr Turinaz contre le scandaleux article de M. Fonsagrive dans la *Quinzaine*. III, 281, 282. — Eugène Vuillot, favorable au projet d'un Congrès des religions qui se tiendrait à Paris en 1900. III, 237. — L'*Univers* patronne de son mieux celui de Madame Marie du Sacré-Cœur. III, 292, 293; puis, obligé d'opérer une retraite, il bat sa coulpe, comme d'habitude, et lourdement, sur la poitrine des autres. III, 397, 398. — Il exalte le discours de M. l'abbé Birot au Congrès sacerdotal de Bourges (1900). III, 333, le *Journal d'un évêque* de M. G. Fonsegrive dans ses parties les plus hardies. III, 428; il rend compte en douze colonnes de rez-de-chaussée de la *Démonstration philosophique* de l'abbé J. Martin (sur celle-ci, voir III, 364 à 366), de quoi Eugène Vuillot donne ensuite une explication fuyante. III, 429. L'*Univers* rend compte avec éloges du *Paganisme au XIX^e siècle* de M. l'abbé Quiévreux, mis peu après à l'index. III, 429; des études de M. l'abbé Dimnet sur *La pensée contemporaine en Angleterre*. IV, 237, 238 et note. — Quand Mgr Turinaz dénonce en 1902 *Les périls de la foi*, l'*Univers* excite discrètement les novateurs à la réplique, d'où s'engage une vive polémique entre l'évêque et lui. III, 430. — Néanmoins, M. François Vuillot écrira sans broncher, en 1909, que l'*Univers* a toujours combattu les amoindrisseurs de la doctrine et les courtisans de l'erreur. IV, 287 en note. — Cependant voir encore III, 122, 123. — Entre temps, pour se redonner de la vie, l'*Univers* a obtenu, grâce à l'appui de Rome, qu'on fasse fusionner avec lui la *Vérité française*, journal des prétendus « réfractaires, sous le prétexte de constituer un grand journal de doctrine, dont Pierre Vuillot méditait de confier la direction à M. Etienne Lamy, un des chefs des catholiques libéraux (1906). IV, 123, 124. — Dans l'affaire de la séparation entre l'Eglise et l'Etat, l'*Univers* est une tribune ouverte d'où souffle le chaud et le froid, plutôt le froid. IV, 40. — Il publie un véhément arti-

- cle de M. l'abbé Gayraud contre la résistance aux inventaires des églises. IV, 65, 66.
- Une nouvelle et plus heureuse évolution a infusé à l'*Univers* un sang nouveau. V, 54, 219, sous la poussée duquel M. François Veuillot brûle, sans le dire, ce que naguère il adorait. IV, 219, note 68. — Incident entre Mgr Turinaz et M. Jacques Rocafort. V, 54 à 56. — Nouvelles transformations du journal. V, 220. — Aux élections de 1914, il déjoue tous les bluffs de l'*Action libérale*. V, 481, 496, 498.
- Vanneufville** (M. l'abbé), correspondant romain de la *Croix* et collaborateur de M. l'abbé Six à la *Démocratie chrétienne*. III, 67. — A l'avènement de Pie X, il fait passer le nouveau pape pour un ami des démocrates chrétiens d'Italie. IV, 16. — Ce qu'il tire comme conclusion, à l'approche des élections de 1906, à l'usage des catholiques de France, du gain de cause donné en Espagne à la revue *Razon y fe* contre le *Siglo futuro*. IV, 92 à 96. — Sa brochure *Les élections et le bloc*. IV, 100 à 101. — Comme quoi seuls les démocrates chrétiens ne sont pas modernistes, car qui n'est pas moderniste est plus ou moins consciemment un démocrate chrétien. IV, 332, 333.
- Vauroux** (Mgr du), évêque d'Agen. — Aux élections de 1906, il trace nettement leur devoir aux électeurs. IV, 103. — Opposition de Mgr du Vauroux à la *Ligue de résistance des catholiques* (1907-1908). IV, 130 à 132. — Son discours sur les polémiques entre catholiques (1911). V, 268, 269. — Comment une autre manifestation du prélat met en cause M. l'abbé Barbier, et suites de cette affaire. V, 318 à 326.
- Vérité** (La), **Vérité française** (La). — Sa fondation (1893). II, 270. — Elle relève les étranges assertions du *Moniteur de Rome* sur le résultat des élections de 1893. II, 409, 410; sur le peu d'importance qu'il faut attacher au vote pour ou contre les lois antichrétiennes. II, 415, 416. — La *Vérité* dénonce avec clairvoyance de quel esprit procède la loi sur les Fabriques des églises. II, 416, 417. — Réponse à l'explication qu'a donnée M. de Mun d'une abstention fâcheuse à la Chambre (1894). II, 419, 420. — La *Vérité*, dénoncée à Rome par le directeur de l'*Univers*, reçoit une lettre de blâme du cardinal Rampolla (1895). II, 431 à 433. — La crise qui amène la chute du ministère Méline (1898), la morale à en tirer. II, 477, 478. — La *Vérité* démonte pièce à pièce le projet d'un congrès des religions. III, 237 à 239. — Elle s'élève contre celui de Madame Marie du Sacré-Cœur. III, 292. — Mgr Servonnet, archevêque de Bourges, la prétend visée par une lettre qu'il a obtenue de Léon XIII, suite de cette affaire. III, 298 à 303. — Article *Congrès et Conciles*, au sujet du Congrès ecclésiastique de Bourges (1900). III, 340, 341. — Attitude de la *Vérité* dans l'affaire de la séparation entre l'Eglise et l'Etat. IV, 39. — Dans quelles conditions et avec quel résultat l'*Univers* obtient que la *Vérité* fusionne avec lui. IV, 123, 124.
- Vie catholique** (La). — Voir *Dabry* (L'abbé).
- Vigie** (La). — Sa fondation (1912). V, 225. — Elle réfute le mémoire écrit par M. Imbart de la Tour pour justifier le *Bulletin de la Semaine* contre la censure que le cardinal Andrieu lui a infligée. V, 266. — Violente attaque dont elle est l'objet de la part de M. l'abbé Gaudeau, à propos de la dénomination de catholiques « intégraux ». V, 347 en note.
- Voix de Saint-Julien** (La). — Bulletin paroissial, type de littérature démocratico-ecclésiastique. V, 214 à 216.
- Violet** (M. Paul), membre de l'Institut. — Sa brochure *L'infaillibilité du pape et le Sylabus* (1904). IV, 336.
- Viollet** (M. l'abbé Jean). — Son avis sur la loi de séparation. IV, 52, 53.
- Volpi** (Mgr), évêque d'Arezzo. — Sa Lettre pastorale pour justifier la dénomination de catholiques intégraux. V, 340.
- Vulliaud** (M. Paul), directeur des *Entretiens idéalistes*. — Réclame ébouriffante sur son nom. V, 240, note 102. — L'ésotérisme donné pour l'essence du christianisme et l'ésotérisme chrétien confondu avec la Kabbale, système dont M. Vulliaud déduit des erreurs monstrueuses couvertes d'une profession ouverte de la foi catholique. IV, 240 à 242. — Les *Entretiens idéalistes* et le *Sillon*. V, 244 en note et 242 à 245.
- Waldeck-Rousseau**. — Son caractère. Ses négociations avec Léon XIII. V, 489, 494, 498, 506, 507.
- Weill** (M. G.). — I, note 1.
- Zeiller** (M.), professeur à l'Université catholique de Fribourg. — Apologie de l'*Histoire ancienne de l'Eglise* de Mgr Duchesne. V, 257, 258.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES, DES TITRES DE LIVRES ET DE PÉRIODIQUES

CITÉS DANS L'HISTOIRE DU

CATHOLICISME SOCIAL

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

Du milieu jusque vers la fin du XIX^e siècle s'exerce en France une action sociale catholique très intense, plus préoccupée d'accomplir des œuvres que d'élaborer des doctrines, vrai et pur catholicisme social, à laquelle on ne songe pas encore à donner ce nom. — Son origine et sa signification. I, 313 en note. — Naissance du catholicisme social en France, II, 181 à 187; en Allemagne et en Autriche. II, 187, 188; en Suisse. II, 189. — Vers 1880 se forme à Rome un groupe international d'études sociales qui transporte un peu plus tard son siège en Suisse (1884) et devient l'Union de Fribourg.

En France, divers groupements se donnent pour représentants du catholicisme social, c'est-à-dire des doctrines sociales de l'Eglise. Ce sont : l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, ayant pour organe l'Association catholique, et à laquelle est affiliée, quant aux doctrines, l'Association catholique de la jeunesse française, groupement dont les membres se parent le plus volontiers du nom de catholiques sociaux; le parti des Démocrates chrétiens qui compte dans ses rangs et à sa tête nombre de prêtres, le Sillon, l'Action populaire de Reims, et pour n'en pas citer d'autres, le groupe des Semaines sociales.

Les doctrines souvent erronées qu'on professe dans ces groupements comme étant celles de l'Eglise concernent le droit de propriété, la justice sociale, la question du salaire, celle des corporations et des syndicats, la liberté du travail, le droit d'intervention de l'Etat, etc.

Pour les enseignements du Saint-Siège sur ces différentes questions, voir dans la première partie de cette table analytique les actes de chaque Souverain Pontife relatifs au catholicisme social.

Action populaire de Reims (I.). — Son but, sa méthode, son organisation, ses publications. IV, 492 à 494. — Le P. Leroy, S. J., son fondateur, pose une antithèse entre la charité et le sens social. IV, 517. — Le P. Desbuquois, S. J., son directeur, explique que l'action morale ne s'exerce pleinement que par l'action sociale, laquelle se pratique éminemment par l'organisation professionnelle (entendez syndicale), et que l'influence religieuse ne s'obtient que par celle-ci. IV, 513 à 515. — Il serait légitime, selon lui, que les anciens rapports entre le capital et le travail fussent renversés et que celui-ci eût désormais la priorité sur celui-là dans les rapports entre l'un et l'autre. IV, 568, 569. — Selon l'A. P. R., l'organisation professionnelle est un élément essentiel, fondamental, de la société civile, comme la famille et l'Etat. IV, 572, 573. —

Le syndicalisme, écrit le P. Desbuquois, germe de la nation, fait craquer lentement les cadres de la société actuelle; l'Eglise se tourne vers lui et se prépare ainsi un nouveau champ d'action, il est le véritable avenir de la civilisation chrétienne. IV, 574 à 576. — Par quel procédé ingénieux, mais oblique, le P. Desbuquois se défend des critiques émises sur l'A. P. R. par M. G. Desfoyers dans *Le renversement des valeurs traditionnelles*, et réplique de celui-ci. V, 425, 426. — Embarrassé par de récents actes du Saint-Siège, le *Guide social* de l'A. P. R. pour l'année 1913-1914 se tire d'affaire comme il peut, mal. V, 427, 428. — L'A. P. R. et le principe de la liberté du travail consacré par Léon XIII. V, 428, 429. — Le P. Desbuquois se fait l'initiateur d'un projet d'organisation internationale de l'action sociale catholique. V, 417.

Amette (Le cardinal). — Son allocution à la *Semaine sociale* de Versailles (1913). V, 434, 435.

Association catholique de la jeunesse française (L.). — Sa fondation en 1886. II, 180, 81. — Au Congrès de Saint-Etienne, en 1892, elle institue, sous les auspices de M. de Mun, la Ligue catholique et sociale. II, 392. — L'A. C. J. F., de même que tout en professant s'abstenir de toute politique elle impose à ses membres une profession de foi républicaine, de même elle exclut de ses rangs quiconque ne partage pas les doctrines sociales officielles de l'Association, celles des catholiques sociaux. IV, 470, 471; et de même encore, tout en professant ne prendre le mot de démocratie que dans le sens d'action populaire chrétienne, elle l'emploie constamment dans le sens politique le plus avéré à propos d'action sociale. III, 94, 95, 104, note 49; voir un fait suggestif. II, 392 en note. — Son président affirme que l'organisation professionnelle (et donc aussi syndicale) est de droit naturel, comme la famille et l'Etat, un élément essentiel de la société civile. V, 381, 382, 572. — Le principe de la liberté du travail consacré par Léon XIII dans l'Encyclique *Longinqua Oceani* n'est pas seulement combattu résolument par l'A. C. J. F., au risque d'englober ce pape lui-même dans le reproche d'un libéralisme économique de même nature que le libéralisme politique condamné par l'Eglise. V, 369, 370; dans la société enfin organisée, où l'association sera obligatoire, nul ne pourra être admis à travailler que par l'institution des autorités professionnelles. Dans l'état présent, la liberté du travail est un mal nécessaire. L'extrême nécessité excuse seule l'ouvrier d'en user, comme elle l'excuse seule de s'approprier le bien d'autrui; mais quand le syndicat le met à l'index ou le fait assommer dans l'intérêt professionnel, il ne doit pas y avoir de recours contre lui. V, 411 à 413 et note. — Des organes locaux de l'A. C. J. F. vont à l'extrême dans leur ferveur de syndicalisme. 413, note 34. — Encore au sujet de la liberté du travail, M. Victor Bucaille, président de la réunion des étudiants d'A. C. J. F. de Paris, verse dans l'équivoque et dans l'erreur en commentant l'Encyclique *Rerum novarum*. V, 414, 415. — L'A. C. J. F. et la loi sur les retraites ouvrières. V, 366, 367. — Approbation donnée par le Saint-Siège à l'A. C. J. F. à l'occasion de ses noces d'argent (1912); réflexions qu'elle suggère; défi sans réponse auquel donne lieu l'abus des encouragements pontificaux. V, 409 à 411. — L'A. C. J. F. dissimule la véritable portée de l'approbation en forme absolue donnée par le Saint-Siège ou Rapport détaillé de M. Louis Durand, *Pourquoi et comment les œuvres sociales doivent être catholiques*, qui contredit presque toutes les thèses des catholiques sociaux, et en tire une approbation pour elle-même. V, 380. — Voir comment

le journal de M. Bazire procède à un escamotage pour soustraire corporations et syndicats à cette loi de confessionnalité des œuvres dont l'A. C. J. F. dit avoir toujours soutenu le principe. V, 388, 389. — Un ancien président régional de l'A. C. J. F. découvre même dans le rapport de M. Louis Durand une hérésie sociale. V, 381. — L'A. C. J. F. fulmine contre le titre de *Modernisme social* donné par le P. Fontaine à l'un de ses ouvrages et que le cardinal secrétaire d'Etat a reconnu très justement choisi, et contre la critique que l'auteur fait des doctrines des catholiques sociaux. V, 361 à 363.

Associations catholiques ouvrières (Union des). — Sa fondation sous la présidence de Mgr de Ségur en 1871. Son but, son action, son développement. I, 329 à 333; II, 170, 171.

Bazire (M. Henri). — Voir *Association catholique de la jeunesse française*.

Biederlack (Le P.), S. J. — Il prend la défense des syndicats chrétiens d'Allemagne contre la *Civiltà* à laquelle Pie X vient de donner d'office un nouveau directeur. V, 401.

Birot (M. l'abbé). — L'Evangile étant devenu, dit-il, en ce qu'il a d'essentiel et de pratique, la règle de la société et du monde, il est aussi antisocial que peu chrétien de combattre ou de regretter la laïcisation de nos œuvres sociales et de persister à vouloir les constituer en dehors de l'Etat. IV, 511.

Blondel (M. Maurice). — Sous le pseudonyme de Testis, il se constitue l'avocat, l'avocat très compromettant, des *Semaines sociales*, non sans critiquer avec amertume les directions sociales de Pie X. IV, 512 note 61; 538 à 540.

Boissard (M.). — Voir *Semaines sociales*.

Bœglin (M. l'abbé). — Sa valeur incomparable, d'après M. Dabry. Un contrepois. III, 62 à 64. — M. Bœglin amorce perfidement la campagne déplorable qui se déroule dans l'*Univers* contre les *Patrons chrétiens du Nord* (1894). III, 134. — Il chante l'alliance de la démocratie et de l'Eglise scellée par Léon XIII, de qui la démocratie chrétienne a reçu « le sacrement de confirmation ». III, 163, 164, 175. — Il chante « la transcendance de l'Evangile » que fait éclater le compte rendu de la *Semaine sociale* de Dijon (1906). IV, 529 en note. — Rayé par Pie X des cadres de la prélature dans laquelle Léon XIII l'avait fait entrer, il va continuer sa besogne en Autriche et finit sur un lit d'hôpital (1914). III, 64 en note.

Boubée (Le P. Joseph), S. J. — Voir *Etudes* (Les).

Boucaud (M. Charles). — Ses brochures sur *Le droit naturel*, subversives de sa vraie notion. IV, 526 à 529.

Boyreau (M. l'abbé). — Il organise à Plaisance (Paris) les œuvres de *Notre-Dame du Rosaire*. III, 64, 65. — A la *Semaine sociale*

- de Saint-Étienne, il propose ouvertement pour modèles à suivre les syndicats chrétiens d'Allemagne. V, 433.
- Brettes** (M. le chanoine). — Prêchant la fête de Jeanne d'Arc dans la basilique de Montmartre (1894), il y salue la démocratie consacrée, explique-t-il, par l'héroïque Pucelle et par l'érection de la basilique. III, 88.
- B. I. R. S.** (Le), bulletin d'informations religieuses et sociales. — Sa fondation vers 1906, son but et sa méthode. IV, 472, 473. — Une de ses enquêtes en 1909 est un spécimen curieux des effets nuls, ou plutôt malfaisants, de ce parlementarisme qui a pris dans la presse la forme d'enquêtes sur des questions vitales, au sujet desquelles des hommes sans doctrine et à idées fausses sont conviés à émettre leur opinion. IV, 473 à 477.
- Bureau** (M. Paul). — Son livre *La crise morale des temps nouveaux* (1907), mis ensuite à l'index, a pour thème que c'est surtout comme religion sociale que le catholicisme peut et doit se faire accepter. Concessions que cela demande de lui, erreurs modernistes de tout ordre que l'auteur sème dans ce livre. IV, 263 à 270. — Réponse de M. Paul Bureau à l'enquête précitée du B. I. R. S. IV, 474, 525, 526.
- Calippe** (M. l'abbé), conférencier et chroniqueur des *Semaines sociales*. — Il s'unit au P. Sertillanges pour baptiser le socialisme. IV, 558 à 560. — Ayant la spécialité de traiter la question de la propriété dans les *Semaines sociales*, il réduit la propriété individuelle au droit universel d'usufruit des biens de la terre, à une sorte de gérance grevée de plus de devoirs que de droits. IV, 565, 566. — Il professe la trilogie des catholiques sociaux : Famille, Etat, Profession, triple élément essentiel de la société civile. IV, 572. — Selon M. Calippe, l'aumône, qu'on appelle orgueilleusement charité, est surtout propre à faciliter l'avènement du collectivisme. IV, 589.
- Castelain** (Le P.), S. J. — Connaissances nécessaires pour traiter la question sociale avec compétence. II, 183. — Observations et commentaires sur plusieurs passages de l'encyclique *Rerum novarum*. III, chap. I *passim*.
- Catholicisme social**. — Voir *Notions préliminaires*. Aperçu de la littérature qu'il produit. V, 436, 437.
- Cercles catholiques d'ouvriers** (Œuvres des). — Vocation sociale de ses fondateurs, le comte Albert de Mun et le marquis René de La Tour-du-Pin-Chambly. I, 339 à 344. — Création d'un premier comité. Sa composition. Concours féminins. I, 345 et note. — Premières fondations (1871). Conférences de M. de Mun par toute la France. Résultats I, 346 à 348. — Organisation intérieure de l'Œuvre. I, 359 à 362.
- Une profession de foi chrétienne est la condition de l'admission de l'ouvrier dans

un Cercle. L'Œuvre oppose aux principes de la Révolution la proclamation des droits de Dieu, qui doit être le fondement de la contre-révolution, et elle professe hautement s'attacher aux enseignements du *Syllabus*. I, 348 à 351. — La pensée-mère de l'Œuvre est d'exercer une action sociale moralisatrice et réalisant la pacification entre les petits et les grands par le dévouement de la classe dirigeante à la classe ouvrière. Dans ses premières années, elle ne cesse d'insister sur cette pensée-mère, qu'elle reniera plus tard. I, 351 à 354. — Elle y revient encore en exposant sous quelle forme principale s'exercera ce dévouement, par une coopération zélée à la constitution de corporations chrétiennes, les seules qui répondent à son but. I, 359 à 362. — Regard anticipé sur les causes qui ont fait obstacle à un succès plus complet de cette Œuvre. I, 362 à 367.

Ses chefs ont bientôt senti la nécessité d'avoir une doctrine sociale à opposer aux systèmes modernes, et ils commencent vers 1878 à l'élaborer, fondée sur le droit naturel, le droit de Dieu, les devoirs des hommes, la justice sociale. Ils l'appelleront l'ordre social chrétien. Un *Conseil des Etudes* y présidera. II, 181 à 187. — Mais principalement sous l'influence du marquis de La Tour-du-Pin, qui est autodidacte et faute d'une science suffisante, les catholiques sociaux, qui croient à tort pouvoir déduire de l'Evangile les règles précises d'un ordre social chrétien, émettent les assertions les plus contestables sur la société corps social, sur la justice sociale, la propriété et le travail fonctions sociales, la liberté du travail, le salaire; ils veulent maintenant rendre la corporation obligatoire, réclamant avec une exagération imprudente l'intervention de l'Etat, etc. II, 192 à 226.

Pendant ce temps, M. de Mun, à la Chambre, appuyé par ses collègues, a obtenu que la loi de 1884 autorise les syndicats mixtes de patrons et ouvriers sans parvenir à leur faire reconnaître le droit d'acquiescer les biens nécessaires à leur prospérité. Mais on voit aussi M. de Mun défendre dès cette époque le principe des assurances obligatoires (1884-1886), déclarer que le travail est une fonction sociale (1888) et se montrer de plus en plus partisan de l'intervention de l'Etat. II, 175 à 180.

L'Encyclique *Rerum novarum* sur la *Condition des ouvriers* a paru le 15 mai 1891. L'*Association catholique*, organe de l'Œuvre des Cercles, ne se borne pas à se féliciter, comme elle le pourrait à bon droit, de ce qu'elle confirme plusieurs points généraux de doctrine défendus par l'école des catholiques sociaux et sur lesquels, d'ailleurs, d'autres économistes sont d'accord avec eux; elle célèbre avec emphase l'encyclique comme consacrant solennellement ses doctrines particulières de tout point conformes à l'enseignement pontifical, ne permettant plus de les contredire et coupant court à

tout commentaire. Cependant celui qu'elle-même entreprend pour faire ressortir cette conformité parfaite a le défaut de tirer de l'encyclique ce qui n'y est pas, tandis que ses doctrines à elle ne s'accordent pas en plusieurs points avec ce qui s'y trouve. III, 23 à 33. — Cette discordance apparaît encore dans les articles publiés par cette revue plusieurs mois après l'encyclique. III, 33 à 35. — Elle n'est pas moins manifeste dans l'Avis du Conseil des Etudes sur la participation des ouvriers aux bénéfices, le rôle de l'Etat et la question du salaire, adopté en 1893. Tandis que les catholiques sociaux élaborent leur doctrine sur ce dernier point, a paru une importante consultation du Saint-Siège qui le résout (1892), mais ils n'en tiennent pas compte dans leur décision. III, 35 à 43. — Autres questions traitées de 1895 à 1899. III, 51, 52.

Discours retentissant de M. de Mun à Saint-Etienne en 1892, annoncé comme devant offrir un corps de doctrines, mais ne présentant qu'un programme d'action sociale un peu mélangé. L'auteur est félicité par Léon XIII. III, 45 à 48. — L'année suivante, à Landerneau, dans un congrès régional de l'A. C. J. F., il prononce un autre discours moins heureux. III, 49, 50.

Comme les démocrates chrétiens, M. de Mun veut voir un lien entre les enseignements sociaux de Léon XIII et ses directions politiques. III, 53 à 55. — Guidé par la rectitude de son sens catholique, il cherche cependant à détourner ceux-ci de tant mêler la politique à leur action sociale. III, 89, 90. — Les affinités ne manquent d'ailleurs pas entre les catholiques sociaux et les démocrates chrétiens. II, 184 en note, non plus que les divergences, lesquelles n'empêchent pas l'école de M. de Mun de couvrir ceux-ci de son patronage. III, 124 à 128.

Le modernisme social du P. Fontaine, S. J., consacré à la réfutation des « faux dogmes du catholicisme » (1909), soulève les protestations des catholiques sociaux, et, en particulier, celle du marquis de La Tour-du-Pin. V, 361 à 364. — Ils ne contredisent pas moins vivement le rapport de M. Louis Durand, *Pourquoi et comment les œuvres sociales doivent être catholiques*, malgré la pleine approbation dont le Saint-Siège l'a couvert en forme exceptionnelle (1912); en particulier, M. de Mun félicite un de ses amis d'avoir réfuté ce rapport et juge important de marquer le désaccord avec M. Durand; plus explicitement encore que M. de Mun, le marquis de La Tour-du-Pin prétend lui opposer l'encyclique *Rerum novarum*. V, 382, 383. — Cette même année 1912, une singulière évolution s'est accomplie, pour mieux dire achevée, au sein de l'Œuvre des Cercles. Elle répudie et flétrit, sous le nom dédaigneux de *paternalisme*, ce patronage et ce dévouement des classes dirigeantes à l'égard de la classe ouvrière qui avait été la pensée-mère de son action

dans les premières années. V, 406 à 409. En 1912 encore, M. de Mun tient à affirmer par lettre sa solidarité avec les *Semaines sociales*. V, 431, 432. — Au commencement de 1913, à la suite d'une simple adresse de vénération et d'attachement envoyée à Pie X par le président de l'Œuvre des Cercles, le Cardinal secrétaire d'Etat lui signale dans sa réponse nombre de points de doctrine sociale que le Saint-Père déplore de voir affirmer et, que le cardinal ait intentionnellement ou non choisi M. de Mun pour destinataire de cet avertissement, ces doctrines réprouvées sont bien le fait de son école pour une bonne part. V, 402 à 407.

Chronique du Sud-Est (La). — Sa fondation par MM. Marius Gonin et Victor Berne en 1891. III, 73. — Elle organise les premiers congrès des démocrates chrétiens. III, 148. Elle préconise des syndicats interconfessionnels (1912). V, 389.

Clergé social (Le). — Son état-major. III, 56 à 68. — Deux prêtres de grande expérience qui s'étaient dévoués à l'action sociale témoignent de leur désillusion sur le fruit à en espérer pour le ministère. III, 497, 498. — Avertissements donnés au clergé social par Léon XIII et par Pie X. III, 120, 121; IV, 496, 497. — Réponse de Mgr Douais, évêque de Beauvais, à une enquête sur ce sujet. IV, 495. — M. G. Fonsgrive, grand excitateur du clergé social, reçoit les encouragements formels de Léon XIII. III, 93.

Collège libre des sciences sociales (Le). — Des prêtres et des laïques catholiques y figurent côte à côte avec la fine fleur des universitaires sectaires, des radicaux parlementaires, des socialistes. IV, 350, 351.

Croix du Forez (La). — Fantaisiste et faux récit de l'accueil fait par Léon XIII au pèlerinage des démocrates chrétiens à Rome en 1897. III, 164.

Dabry (L'ex-abbé). — Sa carrière, ses avatars. III, 57 à 59. — M. Dabry, conférencier du groupe ecclésiastique de démocrates chrétiens. III, 107. — Il présente au public *Vers l'avenir* de M. l'abbé Naudet. III, 108, 109. — Son récit des congrès réunis chez M. Harmel (1893), à Paray-le-Monial (1894), à Nîmes (1897), pour la transformation du Tiers-Ordre. III, 155 à 159. Malgré l'Encyclique *Graves de communi*, par laquelle Léon XIII prescrit d'ôter tout sens politique et de ne pas mêler la politique à l'action populaire chrétienne ou démocratie chrétienne, M. Dabry presse les démocrates chrétiens de s'organiser en parti politique. III, 175 à 177. — Il explique comment se résout l'antinomie qui apparaît dans les doctrines des *Semaines sociales* entre les principes démocratiques qu'on y professe et leur faveur pour l'étatisme. V, 524.

Dehon (M. l'abbé). — Son article *Place aux jeunes de la démocratie chrétienne*, pour encourager la propagande des séminaristes

sociaux. III, 114. — Il se fait le promoteur d'une transformation sociale du Tiers-Ordre au Congrès de Rome (1900). III, 160.

Démocrates chrétiens (Le parti des). — Les démocrates chrétiens sont d'accord avec l'*Osservatore romano* pour souder, dans la pensée de Léon XIII, la démocratie politique à ses enseignements sociaux. III, 53 à 56. — Cadres ecclésiastiques et cadres laïques du parti. III, 56 à 76. — La démocratie chrétienne, telle que l'entend le parti, constitue une action politique autant que sociale, et l'un ne va pas sans l'autre. III, 77 à 96. — En conséquence, elle doit se défendre de donner aux œuvres sociales un caractère confessionnel. III, 96 à 106, et IV, 498 à 512 (En voir un bel exemple. V, 393, et, par contre. IV, 500 à 502). — Sous son aspect social, cette démocratie chrétienne doit afficher la nouveauté et réclame une refonte complète de l'organisme social. III, 106 à 111. — Affinités et discordances entre l'école des démocrates chrétiens et celle de M. de Mun. III, 124 à 127. — Leurs doctrines sur la distinction des classes dans la société, la justice sociale, la propriété, etc. III, 126 à 130.

Congrès organisés par les démocrates chrétiens, congrès d'ouvriers (1893 à 1896) et congrès généraux du parti (1896 à 1900), et besogne qu'on y fait. Congrès de Reims (1893 et 1894). III, 142, 143; de Lille (1895) et de Reims (1896). III, 143, 146. — Congrès nationaux de la démocratie chrétienne à Lyon (1896 et 1897). III, 146 à 151. — En 1897 aussi, incidents au IV^e Congrès international des savants catholiques à Fribourg. III, 151. — L'archevêque de Lyon proteste contre les procédés de M. Mouthon, organisateur d'un III^e Congrès national dans cette ville pour l'année 1900, et reçoit de lui des réponses insolentes. III, 151, 152. — Les Congrès sacerdotaux de Reims (1896) et de Bourges (1900) sont organisés par les prêtres démocrates chrétiens. III, 152 à 155.

Pèlerinages des démocrates chrétiens à Rome, sous la conduite de M. Léon Harmel (1897 et 1898). — Efforts tentés pour obtenir au parti une approbation particulière de Léon XIII. Réserve du pape et sages avertissements donnés par lui. Audacieux travestissements de ses paroles. Informations suspectes rapportées de Rome. III, 162 à 169.

En janvier 1901, paraît l'encyclique *Graves de communi* sur la démocratie chrétienne. III, 170 à 175. — En France, les démocrates chrétiens affectent d'en triompher, et, pratiquement, vont à l'encontre; ceux d'Italie résistent; leurs amis de France s'ingénient à faire croire que c'est sans importance. III, 175 à 182. — Instructions formelles de Rome sur la démocratie chrétienne (1902). III, 182 à 185. — Mais à la fin de la même année, la réponse de Léon XIII au cardinal Oreglia, lui offrant

les vœux du Sacré-Collège à l'occasion de la fête de Noël, fait relever la tête aux démocrates chrétiens. III, 185 à 187. — La lettre célèbre de Pie X sur le *Sillon* (1910) n'atteint pas seulement celui-ci, mais aussi, plus en général et presque sur tous les points, le démocratisme chrétien. IV, 455 à 464.

Demolins (M. Edmond) et les disciples de l'abbé de Tourville, créateur d'une nouvelle science sociale. M. Demolins expose les principes de celle-ci. IV, 467 à 469.

Depuis le jour ». Lettre adressée par Léon XIII au clergé français (1899). Recommandations qu'elle contient quant à l'action extérieure du prêtre. III, 120, 121.

Desbuquois (Le P.), S. J. — Voir *Action populaire de Reims*.

Desfoyers (M. G.). — *Idem*.

Deslandres, sillonniste émérite et conférencier des *Semaines sociales*. — A celle de Bordeaux (1909), il flétrit les violents du catholicisme aux applaudissements de l'auditoire. IV, 490, 491. — Après celle de Dijon (1906), il expliquait pourquoi les catholiques sociaux doivent être démocrates. IV, 524. — A celle de Bordeaux encore, il soutient le principe du droit à l'assistance, de l'assistance obligatoire, n'y voyant rien qui ne soit pratique de la charité, dont il approuverait la laïcisation, ni qui soit à craindre de l'intervention de l'Etat. IV, 586 à 588.

Durand (M. Louis). — Président de l'Union des caisses rurales, il assure le pape Pie X qu'elle exclut le principe de la neutralité et s'oppose à la participation aux œuvres neutres. Il en est chaudement félicité (1910). IV, 501, 502. — Le rapport présenté par lui au Congrès catholique de Sarlat la même année, et dans lequel entrait un large exposé de doctrines sociales présentées comme celles de l'Eglise, mais contre-pied, il est vrai, sur presque tous les points, des doctrines des démocrates chrétiens et des catholiques sociaux, reçoit du Saint-Siège une approbation éclatante et absolue. V, 373 à 379. — Mais elle n'arrête ni les uns ni les autres. V, 379 à 383.

Duthoit (M. Eugène). — Voir *Semaines sociales*.

Ecole catholique d'économie sociale et politique (L.), créée en 1891 sous la présidence de Mgr Freppel. — Le prélat en expose le but et le programme. II, 226, 227.

Ecole des Hautes-Etudes sociales (L.). — Elle constitue une sorte de *pandemonium*. IV, 351.

Etudes (Les). — Après la *Semaine sociale* de Marseille (1908), la docte revue déclare que les *Semaines sociales* ont désormais un bail avec l'orthodoxie. IV, 529. — Elles s'élèvent contre le *Modernisme social* du P. Fontaine, un confrère. V, 361, 362. — Elles sabotent l'approbation si complète donnée par le Saint-Siège au rapport dans lequel M. Louis Durand a fait un exposé complet

de doctrines sociales. V, 380. — Le P. Bouée prend en mains avec adresse dans les *Études* la cause des syndicats chrétiens d'Allemagne. V, 385 à 387. — Après l'Encyclique *Singulari quadam*, il ne met pas moins de dextérité à excuser leur résistance et même à réduire la portée de l'acte pontifical. V, 399, 400. — Il célèbre les avantages de la tentative d'organisation internationale des œuvres catholiques et d'une organisation internationale de la presse élaborée sous le couvert du Congrès eucharistique international de Vienne en 1912, et ceux des projets qu'on y a étudiés. V, 421.

Feron-Vrau (MM. Camille et Philibert). — Voir *Patrons chrétiens du Nord* (Les).

Fogazzaro. — Il prêche dans *Il santo*, célébré par tant d'organes catholiques, l'action sociale dépouillée de toute préoccupation religieuse. IV, 503.

Fonsegrive (M. Georges), grand réformateur social. III, 74, 75. — Il contribue plus que tout autre à propager le démocratism politique sous couleur d'action sociale, ce qui ne le prive pas des encouragements formels du cardinal Rampolla, III, 91 à 93. — Comment il tire des paroles de Léon XIII une apologie indéterminée de la démocratie. III, 187. — Les œuvres sociales ne doivent ni même ne peuvent avoir rien de spécifiquement catholique. IV, 505. — M. Fonsegrive fait rougir les associations françaises de ne pas imiter la fermeté des syndicats chrétiens d'Allemagne dans leur résistance aux directions de Pie X, lesquelles sont déplorables et même peuvent exposer la France à la guerre. V, 393, 394.

Fontaine (Le P.), S. J. — Il réfute une des maximes communes au modernisme social et au modernisme religieux : il y a dans les fausses doctrines une âme de vérité, toute vérité est catholique. IV, 513. — Son ouvrage *Le modernisme social*. V, 360 à 364.

Freppel (Mgr), évêque d'Angers. — Il repousse la théorie du travail « fonction sociale » et l'exagération qui fait représenter comme purement illusoire la liberté de l'ouvrier dans le contrat de travail. II, 205, 207. — Voir *École catholique d'économie sociale et politique*.

Fuzet (Mgr), archevêque de Rouen. — Il est un défenseur du *Sillon*. IV, 451. — Mgr Fuzet engage les *Semaines sociales* à donner à la législation sociale élaborée par l'Etat un concours résolu (1908). IV, 523. — Encouragement qu'il leur donne en 1910. V, 430.

Garnier (M. l'abbé). — M. Garnier, apôtre social. III, 60 à 62; II, 395. — Il demande que l'action catholique soit non-confessionnelle. III, 98, 99. — Son journal soutient les déclarations de M. l'abbé Lemire au Congrès national des démocrates chrétiens en 1897, d'autant que Léon XIII, dit-il, défend de mettre en avant le nom de catholique dans le langage public. III, 150.

Gaudeau (M. l'abbé). — Le docte théologien

fait toucher du doigt la confusion entre la nature et le surnaturel, supposant l'immanence au sens moderniste, qui est au fond de plusieurs déclarations lues dans les *Semaines sociales* et qui est à la base des doctrines qu'on y prétend déduire du christianisme. IV, 535, 536. — Il fait justice de l'imputation de libéralisme portée par les catholiques sociaux contre ceux qui n'admettent pas leurs théories. V, 364, 365. — Mais il se trouve en désaccord avec M. Joseph Rambaud et le directeur de la *Critique du libéralisme* sur la question de savoir si la science économique relève en tout point de la morale. V, 367 à 373.

Gayraud (M. l'abbé). — La démocratie née de l'Évangile. III, 82, 83. — Il soutient dans une longue controverse que la démocratie chrétienne acceptant dans son sein, selon la volonté de Léon XIII, tous ceux qui admettent les principes sociaux faisant partie des vérités purement rationnelles, ne saurait exiger une profession de foi chrétienne ni exercer une action confessionnelle et, d'autre part, qu'elle a pour fin de christianiser la société, ce qui se fera par la force des dites vérités purement rationnelles et que, néanmoins, le parti démocrate chrétien ainsi constitué est chrétien de fait puisque ces vérités sont essentiellement religieuses (!). III, 99 à 104. — Cette a-confessionnalité, écrit-il ailleurs, est le moyen le plus adapté présentement au but de la christianisation de la société. IV, 504. — Sa brochure *Un catholique peut-il être socialiste?* (1904) opère aux frais du capitalisme la conciliation du socialisme avec le catholicisme social, bien plus, avec les enseignements des papes. IV, 551 à 553.

Glorieux (M. l'abbé). — Voir *Univers* (L').

Goyau (M. Georges). — Normalien catholique et démocrate. III, 75. — Le contraste qu'il pose entre le *Syllabus* et l'encyclique *Rerum novarum*. III, 19. — Léon XIII a donné une sanction authentique aux tendances sociales de Lamennais. III, 56.

Graves de communi (L'encyclique) sur la démocratie chrétienne (1901). Motifs qui l'ont inspirée à Léon XIII. Analyse de ce document. III, 171 à 175.

Harmel (M. Léon). — M. Harmel, père de la démocratie chrétienne. III, 71, 72. — Influence considérable exercée antérieurement par lui sur l'Œuvre des *Cercles catholiques d'ouvriers* (1873), I, 354 à 356, et sur l'Association des *Œuvres catholiques ouvrières* à la même époque. II, 170, 171. — Comme tant d'autres, M. Harmel reconnaît dans la démocratie un fruit de l'Évangile. III, 90; et l'*Osservatore romano* ayant relevé dans *Les démocrates chrétiens* de son ami M. Gayraud cette thèse fautive, M. Harmel élève une curieuse protestation contre l'esprit du journal romain (1900). III, 106.

M. Harmel initiateur des congrès ouvriers. III, 142 à 152. — En 1892 commencent au Val-des-Bois, sous son patronage, des

- réunions de jeunes prêtres et de délégués des séminaires auxquels il insufflera l'esprit démocratique et social et dont sortira quelque temps après l'organisation des *séminaristes sociaux*. III, 142 à 147. — M. Harmel conduit à Rome les pèlerinages nationaux du parti démocrate chrétien (1897 à 1899). Adresses qu'il présente à Léon XIII et réponses réservées du Saint-Père. III, 162 à 169. — Entre temps, il s'est occupé de préparer un congrès à Rome pour la transformation sociale du Tiers-Ordre (1899). III, 159 à 161. — Son rôle dans la campagne menée en 1894 contre les *Patrons chrétiens du Nord*. Répliques qu'il s'attire. III, 130 à 140.
- Sous le règne de Pie X, il a fallu s'abstenir de manifestations bruyantes, mais la correspondance polycopiée que M. Harmel adresse de Rome à ses « enfants » en 1914 est singulièrement révélatrice des illusions qu'on entretenait dans son cercle, et surtout de l'esprit qui y régnait. V, 435, 436.
- Imbart de la Tour** (M.). — Son discours à la *Semaine sociale* de Dijon (1906). IV, 488, 489.
- Janet** (M. Claudio). — Il combat et réfute la théorie du travail « fonction sociale ». II, 204, 205.
- Joly** (M. Henri). — Il réfute les catholiques sociaux qui prétendent déduire leurs doctrines de l'Évangile II, 192 à 194; sur la propriété fonction sociale II, 199 à 200, et critique avec humour leur nouvelle conception du régime corporatif que de libre ils veulent rendre obligatoire. II, 214 à 222.
- Justice sociale** (La). — Voir *Naudet* (M. l'abbé).
- Klein** (M. l'abbé). — Il donne de l'encyclique *Rerum novarum* une idée au rebours de ce qu'elle est. III, 19. — Les encycliques de Léon XIII préparent l'alliance tant souhaitée entre la démocratie et la papauté. II, 55, 89.
- Lamy** (M. Etienne). — La Révolution chrétienne sans le vouloir; liberté, égalité, fraternité apprises aux hommes par l'Évangile. III, 80. — Son discours « catholiques et socialistes » à la *Semaine sociale* de Bordeaux retrouve « l'âme chrétienne » au fond des projets de loi socialistes. IV, 523.
- Lapeyre** (M. Paul). — Grand sociologue de la nouvelle école, découvreur, lui aussi, de l'Évangile et de la mission sociale de l'Église. III, 76. — Jésus-Christ a enseigné de pourvoir au bien-être matériel du peuple avant de lui parler de ses intérêts spirituels. III, 109. — Intervention de M. Lapeyre au Congrès de Nîmes (1897) où il s'agit de réformer le Tiers-Ordre. III, 158.
- Lecanuet** (Le P.). — Il trouve que, dans un passage de l'encyclique *Rerum novarum*, Léon XIII paraît se rapprocher de Karl Max et de Lassalle. III, 16. — L'alliance de l'Église avec la démocratie rêvée par Lamennais réalisée par Léon XIII. III, 79, 80.
- Lecot** (Le cardinal). — Singulier *lapsus* du cardinal dans la Lettre pastorale par laquelle il communique à ses diocésains l'encyclique sur la Démocratie chrétienne. III, 173 en note.
- Lemire** (M. l'abbé). — Ce qu'à son sens les démocrates chrétiens entendent par le mot démocratie. III, 90. — Au Congrès ouvrier de 1897, M. Lemire professe qu'un prêtre-député n'est pas à la Chambre pour s'occuper des affaires de l'Église. III, 149. — Il est l'initiateur des Congrès ecclésiastiques de Reims (1896) et de Bourges (1900). III, 152, 155. — M. Lemire à la Semaine sociale de Dijon (1906). III, 488.
- Lerolle** (M. Jean). — Ce qu'on trouve dans le *Programme d'action sociale* qu'il publie en prenant la présidence de l'Association catholique de la jeunesse française (1904). III, 94. — Un discours maladroitement corrigé. IV, 104, note 49.
- Leroy-Beaulieu** (M. Anatole). — L'œuvre de la Révolution n'a été qu'une réalisation des maximes évangéliques. III, 80.
- Ligue patriotique des femmes françaises** (La). — Ses efforts persévérants, dans des réunions tenues sous le couvert des Congrès eucharistiques internationaux, pour constituer une organisation internationale de l'action sociale et de la presse catholique. Objections que ce projet soulève et qui en font différer l'exécution. V, 415 à 423.
- Longinqua Oceani** (L'encyclique). — Ce que Léon XIII y enseigne sur la liberté du travail. Les catholiques sociaux le commentent à leur façon. V, 428, 429.
- Lorin** (M.). — Sa personnalité dépeinte par l'abbé Dabry. III, 71. — L'un des premiers rédacteurs de l'*Association catholique*, organe de l'Œuvre des Cercles catholiques I, 345 en note, il devient plus tard président des *Semaines sociales*. Voir ce mot.
- Maignen** (M. Maurice). — Carrière de ce grand homme d'œuvres. I, 338, 339. — Son influence décisive sur les fondateurs des Cercles catholiques d'ouvriers. I, 343, 344.
- Maisons sociales** (Les). IV, 478 à 483, 506 à 508.
- Maret** (L'abbé). — Les catholiques sociaux et les démocrates chrétiens qui veulent rattacher la démocratie à l'Évangile et à l'Église tiennent leurs formules de l'abbé Maret qui fonda l'*Ere nouvelle* au temps de la République de 1848. I, 20; III, 78, 79.
- Maumus** (Le P.). — Il soutient la thèse précitée en la couvrant de l'autorité de Léon XIII. III, 81, 82.
- Melun** (Le vicomte Armand de). — Vraie, pure et admirablement féconde action sociale catholique exercée par ce grand homme de bien de 1836 jusque vers la fin du XIX^e siècle. I, 316 à 327.

Millot (M. l'abbé). — Confession d'un prêtre qui s'était voué tout entier à l'action sociale. IV, 497, 498.

Mouthon (M.). — Préface écrite par lui pour le Congrès national de la démocratie chrétienne de 1897. Réponse qu'il reçoit de M. Léon Harmel. III, 147, 148. — Comment tourne la préparation d'un troisième congrès sous sa direction. III, 131, 132.

Mun (Le comte Albert de). — Voir *Cercles catholiques d'ouvriers* (Les).

München-Gladbach. — Voir *Volskerverein* (Le).

Narfon (M. Julien de), chroniqueur religieux. — Il applaudit au discours dans lequel M. Henri Bazire proteste contre *Le modernisme social* du P. Fontaine. — Sur le rôle de M. de Narfon comme protagoniste de l'action sociale interconfessionnelle, consulter l'autre index.

Naudet (M. l'abbé). — Sa vocation sociale. III, 59, 60. — Les anciens moules sont brisés; la montée démocratique conséquence des principes de l'Évangile. III, 108. — Le recueil d'articles de M. Naudet *Vers l'avenir*. III, 108, 109. — L'histoire même de l'Église durant les trois premiers siècles nous enseigne la vanité de cette formule : faites des chrétiens et la société sera sauvée. III, 110. — Inutile de parler au peuple de vie surnaturelle et de devoirs avant d'avoir pourvu à ses intérêts matériels. M. Naudet veut lui donner le paradis tout de suite en attendant l'autre. III, 111. — La propagande des démocrates chrétiens est un grand moyen de « christianiser la Révolution ». III, 83. — M. Naudet n'admet pas la distinction des classes dans la société. III, 127 et 128. — Ce qu'il pense du droit de propriété. III, 130. — Les démocrates chrétiens, dit-il, n'admettent l'aumône que comme un pis-aller, craignant de n'obtenir par elle qu'un résultat contraire, sinon à la lettre, du moins à l'esprit du précepte de la charité. III, 131. — Long article de M. Naudet sur les candidatures électorales en 1898, où il déclare que toutes les étiquettes sont bonnes à mettre dans le même sac, « celle de catholiques par-dessus tout », et que si les Congrégations dont la loi d'abonnement compromettrait alors l'existence venaient à disparaître, pour lui, il ne s'en affligerait pas autrement, etc. II, 472, 473.

Ozanam (Frédéric). — A l'occasion de son centenaire (1913), au lieu de célébrer surtout le courageux apostolat du professeur, de l'écrivain et du fondateur de l'admirable Société de Saint-Vincent-de-Paul, tout un parti s'attache à présenter Ozanam comme un grand libéral, un grand initiateur du catholicisme social et un précurseur des démocrates chrétiens. V, 202 à 203.

Pascal (M. l'abbé de). — Comment il soutient la gageure de démontrer l'absolue conformité des doctrines émises par les catho-

ques sociaux de l'École des Cercles catholiques d'ouvriers avec l'Encyclique *Rerum novarum*. III, 28 à 33.

Patrons chrétiens du Nord (Les). — Rapport de M. Camille Féron-Vrau au Congrès de l'Union des Associations ouvrières tenu à Lyon en 1874. III, 171. — Bien avant que le catholicisme social fit tant de bruit, MM. Camille et Philibert Féron-Vrau organisent l'Association des *Patrons chrétiens du Nord* (1878). Excellentes fondations qu'elle crée afin de pourvoir aux intérêts tant matériels que religieux des ouvriers. III, 171 à 174. — En 1894, les démocrates chrétiens entreprennent contre cette Association une campagne acharnée dans le *Moniteur de Rome* et dans l'*Univers*, lui reprochant de violer la justice à l'égard de la classe ouvrière. Episodes de cette campagne qui tourne à la confusion de ses auteurs. III, 132 à 140.

Perriot (M. l'abbé), directeur de l'*Ami du clergé*. — Il participe aux réunions ecclésiastiques du Val-des-Bois chez M. Léon Harmel et préside à Saint-Quentin (1895) le premier congrès sacerdotal qui en sort, et qui produira l'organisation des « séminaristes sociaux » et le Congrès sacerdotal de Reims en 1896. III, 112, 113.

Pierre (M. l'abbé). — Il participe à l'organisation dudit congrès, et après sa réunion, il en dépeint l'esprit dans l'*Univers*. III, 153 à 155.

Pottier (M. l'abbé), professeur au grand séminaire de Liège. — Il participe aux réunions ecclésiastiques du Val-des-Bois. III, 111. — Fondateur du parti démocratique chrétien en Belgique, il réclame une refonte complète de l'ordre économique, exécute le soldisant droit de propriété, etc. III, 128, 129.

Puypey-Girard (Le P.), S. J. — Voir *Ligue patriotique des Françaises* (La).

Quiévreux (M. l'abbé). — Il crie sur les toits la nécessité « de reprendre la grande œuvre d'évangélisation directe des masses » et s'époumonne à claironner : le prêtre hors des sacristies ! III, 116, 117.

Rambaud (M. Joseph), professeur d'économie politique aux Facultés catholiques de Lyon. — A l'hommage du Cours qu'il a publié, Léon XIII fait répondre par une lettre très élogieuse (1894). III, 49 en note. Il élucide pertinemment plusieurs expressions de l'Encyclique *Rerum novarum* qui ont été mal interprétées. I, 15, 16. — M. Rambaud critique l'abus que les catholiques sociaux, dans les *Semaines sociales* surtout, font du « sens social » et leur assertion que les phénomènes économiques (objets de la science économique) sont essentiellement liés à des actes humains. IV, 518 à 520. — En 1911, à propos d'un incident dans une réunion à Toulouse sur la loi des retraites ouvrières, laquelle ramena la question du travail « fonction sociale » et l'imputation renouvelée de libéralisme contre les con-

traducteurs des catholiques sociaux, l'éminent professeur réfutant l'une et l'autre, affirme plus explicitement que la science économique bornant son objet à l'étude des phénomènes de cet ordre et à constater les lois qui s'en dégagent, ne relève pas, comme telle, de la morale, et qu'il y a donc une économie politique indépendante, libérale en ce sens et néanmoins parfaitement orthodoxe. Mais à ses contradicteurs se joint alors M. l'abbé Gaudeau, directeur de la *Foi catholique*, qui n'admet pas de distinction entre la science économique, laquelle est spéculative, et l'ordre économique qui en embrasse aussi l'application par actes humains. Réponses de M. Rambaud et du directeur de la *Critique du libéralisme*. V, 366 à 373.

Récit d'un témoin picard. — Compte rendu suspect d'audiences obtenues à Rome lors du pèlerinage des démocrates chrétiens en 1897, qui fit le tour de la presse démocratique. III, 104, 105.

Rerum novarum (l'Encyclique). — Analyse et commentaire de ce document. Réfutation du faux sens donné à plusieurs passages de l'encyclique et des fausses conclusions que catholiques sociaux et démocrates en ont tirées. III, 1 à 22.

Robert (Le P.), S. J., comte de Rostiz-Reineck. — Il donne une explication très suggestive du silence observé par ses confrères allemands, tandis que se déroulaient dans son pays les graves et âpres controverses au sujet des syndicats chrétiens. V, 400-401.

Salaire (Le). — Réponse de Léon XIII à une adresse présentée par M. de Mun lors du pèlerinage ouvrier de 1891, d'importance capitale sur la question du salaire autour de laquelle pivote la question sociale et ouvrière. III, 26. — Consultation très complète sur les conditions exactes du juste salaire donnée de Rome par le cardinal Zigliara, préfet de la Congrégation des études et par la volonté de Léon XIII (1892). III, 40 à 44.

Sangnier (M. Marc). — Voir *Sillon* (Le).

Semaines sociales (Les), de 1904 à 1914. — Leur origine en France; leur comité de patronage; elles ne sont pas assemblées où l'on délibère et discute, mais où sont professées des leçons. IV, 482 à 485. — Énumération des *Semaines sociales* réunies chaque année de 1904 à 1914 et des sujets qui y furent traités. IV, 485 et 486 en note. — Encouragements et approbations ecclésiastiques qui les honorèrent. IV, 486, 487. — Physionomie de ces réunions, ensemble de faits qui caractérisent l'esprit régnant alors dans l'auditoire des *Semaines sociales*. IV, 487 à 492.

Dans ses Déclarations à l'ouverture de chaque *Semaine sociale*, M. Henri Lorin, leur président, s'évertue à établir un étroit rapport entre les doctrines sociales qu'on y professe et celles de l'Église. Or, toute

cette sociologie prétendue catholique se rattache plutôt à celles de M. Bergson, du Sillon et de M. Maurice Blondel, lequel prend plaisir à y reconnaître l'inspiration des siennes; et c'est sur ce fondement ruineux que les catholiques sociaux basent ce que le P. Fontaine a justement appelé « les faux dogmes du catholicisme ». IV, 528 à 540.

Abstraction faite du susdit rapport et examinées en elles-mêmes, les doctrines sociales et économiques professées dans les *Semaines sociales* et par les catholiques sociaux sur la destination primitive de la terre et sur la propriété, sur le rôle social du travail, les rapports du capital et du travail, le salaire, l'organisation professionnelle, le syndicalisme, la législation sociale, les lois d'assistance, etc., sont le plus souvent erronées. IV, 560 à 588. Aux *Semaines sociales*, on est étatiste et démocrate. V, 520 à 524.

Séminaristes sociaux (Les). — Ce que fut cette organisation clandestine, et quels furent ses inspirateurs. III, 112 à 115. — Incidents regrettables qu'occasionna la révélation de son existence en 1902. III, 187 à 189.

Sens social (Le). — Abus que les catholiques sociaux font de cette expression dans la signification qu'ils donnent et dans les applications qu'ils en font. IV, 513 à 518.

Sertillanges (Le P.). — Dans son recueil de conférences *Socialisme et christianisme* (2^e édition 1907), le P. Sertillanges soutient cette thèse que le collectivisme même intégral, n'ayant rien en soi de contraire à la doctrine catholique, peut être professé par un chrétien. Examen de ces arguments. V, 553 à 558. — Ses conférences aux *Semaines sociales* d'Amiens (1907) et de Bordeaux (1909) devant un auditoire qui les couvre d'applaudissements. V, 590 à 592. A celle de Saint-Etienne (1911), la passion du social paraît bien lui faire inclure la charité dans la justice, et ailleurs il fait prendre à l'Eucharistie ce caractère dominant d'être un sacrement social. V, 430 à 432.

Sillon (Le). — Ses doctrines économiques et sociales, celles de M. Marc Sangnier, découlent du christianisme démocratique dont celui-ci s'est fait la conception, et qui n'est autre que celui de 1848 (Voir IV, 390 à 393). Il s'agit pour lui et pour le Sillon de fonder une démocratie sociale et, tout d'abord pour cela, de préciser comment comprendre le principe d'autorité dans cet état (c'est-à-dire de le supprimer). IV, 393 à 398. — La *Cité future* bâtie sur les ruines de l'ancienne. Ce qu'elle doit abattre. V, 398 à 406. — Les doctrines sociales du Sillon en regard des règles prescrites à l'Action populaire chrétienne par Léon XIII et par Pie X. IV, 421 à 423.

Singulari quadam (l'Encyclique) concernant les syndicats chrétiens (1912). Controverses en Allemagne qui l'ont provoquée, et leur écho en France. V, 383 à 394. — Portée universelle des principes énoncés

dans la première partie de ce document pontifical. V, 395. Le syndicat catholique est le syndicat normal. V, 396. — Vu l'état actuel de l'Allemagne, les syndicats interconfessionnels dits syndicats chrétiens peuvent être *tolérés*, et cela à des conditions déterminées. Pie X termine en accentuant hautement sa préférence pour les autres. V, 397, 398. — Interprétations audacieuses ou édulcorées de l'encyclique, aperçu des résistances qui lui sont opposées. V, 398 à 402.

Six (M. l'abbé) et sa revue *La démocratie chrétienne*. — Comment il établit que les faveurs et l'approbation de Léon XIII sont pour l'école des démocrates chrétiens baptisée à ce titre par la revue du nom d'« École pontificale ». III, 77, 78. La démocratie, au sens propre du mot, est la mise en pratique du principe social de l'égalité chrétienne. III, 90, 91. — Cette école pontificale déclare par l'organe de la revue être une école sociale nouvelle, un parti social nouveau, prenant pour drapeau le nom de démocrates III, 107; s'affirmant républicains. III, 145, 146. — *La démocratie chrétienne* reproduisant les discours dans lesquels M. l'abbé Naudet rejette le principe de la résignation chrétienne, veut qu'on donne au peuple le paradis sur terre avant de lui parler de ses intérêts spirituels, etc., loin de voir là un langage dangereux, y reconnaît « la vérité intégrale, la justice intégrale, le catholicisme intégral ». III, 111. — Après le pèlerinage des démocrates chrétiens à Rome en 1898, tandis que l'*Osservatore romano* rectifie l'interprétation abusive des paroles de Léon XIII, *La démocratie chrétienne*, ayant eu la pieuse pensée de se consacrer au Sacré-Cœur, trouve moyen de la glisser dans l'acte même de cette consécration. III, 167. — A la *Semaine sociale* d'Amiens (1907), M. l'abbé Six proclame que la société tout entière et les pouvoirs publics professassent-ils la religion, on ne saurait encore parler du règne social de Jésus-Christ, auquel importe surtout le juste fonctionnement des organismes sociaux (entendez surtout par ce mot les organisations professionnelles et syndicats). IV, 515. — A Amiens encore, M. l'abbé Six parle en vrai sillonniste qui ne veut pas replâtrer des édifices ruineux, mais bâtir la cité future. V, 518; et il estime que le syndicalisme actuel, malgré ses entraînements, travaille révolutionnairement à une œuvre antirévolutionnaire. V, 573.

Soulange-Bodin (M. l'abbé). — Il confesse l'illusion d'un prêtre qui s'était flatté de convertir le peuple à la religion par les idées sociales. IV, 497.

Syndicats chrétiens d'Allemagne. — Voir *Singulari quadam* (l'encyclique).

Thellier de Poncheville (M. l'abbé). — Jeune encore, il prend part aux réunions ecclésiastiques tenues chez M. Léon Harmel au Val-des-Bois et se fait peu après promo-

teur de l'organisation occulte des séminaristes sociaux. III, 112 à 115. — M. l'abbé Thellier de Poncheville devient promptement grand conférencier, défrayé par le propriétaire de la *Croix* dans les tournées qu'il fait pour répandre le catholicisme social, prêt d'ailleurs à parler de ce que l'on veut, et l'un des orateurs préférés des *Semaines sociales*. Portrait que tracent de lui ses admirateurs. V, 218, note 65. — Pour désarmer les préjugés et pour détruire les haines, aucune apologétique ne vaudra l'admission par les catholiques des incrédules et des hostiles dans leurs œuvres sociales. IV, 503. — C'est presque dès le berceau qu'il faut instruire l'enfant de son devoir social et lui apprendre que la raison d'être de son passage ici-bas est de bien servir l'humanité. IV, 517. — Comme quoi saint Vincent de Paul ou Jeanne Jugan, fondatrice des Petites Sœurs des Pauvres, paraîtraient n'avoir pas eu le vrai sens social. IV, 518. — Ozanam, précurseur du catholicisme social, apprit à son époque ce qu'est le pauvre, et qu'il était temps de plaider pour l'équité sociale, de s'occuper de ceux qui ont droit au travail, à l'assistance. V, 203, 204. — Orateur des *Semaines sociales*, M. l'abbé Thellier de Poncheville y professe dans celles d'Amiens (1907), de Bordeaux (1909), mais surtout dans celle de Rouen (1911) dont le compte rendu ne parut cependant que plusieurs mois après la condamnation du *Sillon* par Pie X, presque toutes les erreurs frappées dans cette encyclique. V, 540 à 550. — Comment, en particulier, il exalte à Bordeaux la foi presque religieuse des militants du syndicalisme auquel appartient l'avenir, et les vertus qu'ils ont à déployer. IV, 576 à 578. — A ses yeux, M. l'abbé Lemire est le type du prêtre moderne. V, 485 en note.

Tiberghien (M. l'abbé). — Voir III, 67, 340; V, 435, 436.

Toiton (M. l'abbé). — Voir III, 326 et note; III, 241 en note; IV, 161.

Tour-du-Pin Chambly (Le marquis de la). — C'est lui très principalement qui forge les doctrines sociales professées par l'école qui se rattache à l'Œuvre des *Cercles catholiques d'ouvriers*; voir ce nom. — Plus tard, il tient à protester contre *Le modernisme social* du P. Fontaine, en se solidarisant avec les *Semaines sociales*; il le fait en dressant procès contre procès; les catholiques sociaux sont exempts de tout modernisme social, tandis que leurs contradicteurs ne s'aperçoivent pas de la parenté de leurs doctrines avec celles de J.-J. Rousseau, et versent, eux, dans l'hérésie du libéralisme en soutenant que l'*art* économique (c'est-à-dire l'application des lois déduites par la science économique) n'a rien à voir avec la morale. V, 364, 365. — Ceux-ci ont cependant distingué avec soin l'un de l'autre. Voir IV, 518 à 520; V, 366 à 373. — M. de La Tour-du-Pin ne se sent aucunement gêné par l'éclatante et absolue approbation

donnée par Pie X (1912) au rapport où M. Louis Durand a fait un exposé détaillé de doctrines sociales opposées à celles des catholiques sociaux. Voir V, 373 à 379; il s'en réfère à l'encyclique *Rerum novarum* pour authentifier celles de son école, et renouvelle même alors le reproche de libéralisme contre l'autre, dont l'occasion lui paraît propice de recommencer le procès. V, 382, 389. — Il a aussi sa manière à lui d'expliquer la controverse au sujet des syndicats chrétiens en Allemagne, non sans jeter une pierre dans le jardin de leurs contradicteurs. V, 393.

Tourville (L'abbé de), créateur d'une nouvelle science sociale et ses disciples. IV, 467 à 469.

Union de Fribourg (L.). — Etudes sociales. II, 189 à 192.

Univers (L.). — Le grand journal catholique se solidarise étroitement avec les doctrines des catholiques sociaux et porte le même défi que M. l'abbé Pascal à ceux qui en contesteraient l'entière conformité avec les enseignements de l'Encyclique *Rerum novarum*. III, 25 (cf. III, 28 à 33). — Quoi qu'il en soit, les efforts répétés de M. Eugène Vuillot pour attirer de Rome à son journal une approbation des doctrines sociales qu'il soutient demeurent sans effet. III, 123, note 76. — Non moins favorable aux démocrates chrétiens, même les plus avancés, l'*Univers* salue la fondation de la *Vie catholique* par l'abbé Dabry, couvre d'éloges *Vers l'avenir* de l'abbé Naudet, loue chaudement *La démocratie chrétienne* de l'abbé Six, appuie de toutes ses forces l'abbé Potier, de Liège, applaudit à l'élection en Belgique de l'abbé Däens, interdit une première fois par son évêque, contre M. Wæste, l'homme d'Etat catholique, et quand, à Lyon, M. Mouthon, frappé par le cardinal Coullié, est obligé de laisser tomber la *France libre*, il lui envoie le témoignage de sa sympathie. III, 122 à 123. — Et, néanmoins, lorsque plus tard, l'accueil disgracieux fait par l'*Univers* à un acte épiscopal de Mgr Turinaz lui attire du prélat le reproche de soutenir les démocrates chrétiens, le journal s'en défend en des termes calculés qui ne le sauvent pas d'une ferme réplique. III, 140, 141. — L'*Univers*, qui a vivement recommandé *Les démocrates chrétiens* de l'abbé Gayraud, lui offre complaisamment ses colonnes pour défendre sa thèse de l'action sociale et de la démocratie chrétienne non confessionnelles. III, 99 à 104. — Il s'efforce d'étendre l'injuste et perlide campagne entreprise contre les *Patrons chrétiens du Nord*. III, 132 à 140. — L'*Univers* insère les comptes rendus de M. l'abbé Pierre sur le Congrès sacerdotal de Reims. III, 154, 155. — Il tire de la réponse de Léon XIII à l'adresse présentée par M. Harmel lors du pèlerinage des démocrates chrétiens en 1898 cette conclusion qu'« il faut accepter, sans réticences, ni regrets stériles et suspects, mais loyalement, de plein cœur, la démocratie », car c'est dans

la France démocratique que le pape met son espoir. III, 166, 167. — Déjà, l'année précédente et à la même occasion, il avait inséré un article de même genre, émané de son correspondant romain, celui que l'abbé Dabry appelait « l'incomparable » abbé Bøglin. III, 163, 164. — D'un autre correspondant romain du journal, Mgr Glorieux, efforts pour dissimuler la gravité de la situation que signalaient les premiers mots mêmes de l'Encyclique *Graves de communi*. III, 172, 173; et ensuite pour atténuer le fâcheux effet de la résistance que lui opposent les démocrates chrétiens d'Italie. III, 181. — L'*Univers* défend contre *Le modernisme social* du P. Fontaine les catholiques sociaux, qui sont, dit-il, les plus rudes et les plus clairvoyants adversaires des erreurs auxquelles on peut appliquer ce nom. V, 363.

Vérité française (La). — Ce journal, accusé d'être réfractaire aux directions sociales comme aux directions politiques de Léon XIII, met excellemment au point deux questions dont les démocrates chrétiens font grand bruit : le prêtre doit se livrer à l'action sociale; il faut aller au peuple. III, 117 à 119. — Ses observations sur le caractère du premier Congrès des cercles d'études chrétiens réuni à Reims par M. Léon Harmel. III, 142 à 144.

Viollet M. l'abbé Jean. — Il voit un danger pour le catholicisme à ne pas frayer assez franchement avec les œuvres protestantes, israélites ou libres penseuses et consacre trois études (1907) dont la première a pour but de faire adopter le principe de la neutralité même dans les œuvres de charité, au développement de ses idées qui tendent à obtenir une fusion des œuvres sociales privées avec l'Assistance publique. IV, 508 à 511.

Volskverein (Le). — Ecole sociale catholique qui soutient ardemment les syndicats chrétiens allemands et dont le siège est à München-Gladbach, ce qui lui fait donner le nom de cette ville. Position de la controverse. V, 383 à 385. — Après les premières réponses de Rome aux deux parties, peu favorables aux syndicats chrétiens, cette Ecole, cette vaste et puissante association dont les premiers temps avaient été si heureux, lance un manifeste qui trahit un réveil de l'esprit janséniste et fébronien. V, 391, 393.

Zamanski (M.), longtemps vice-président de l'Association catholique de la jeunesse française, directeur du *Mouvement social*, organe de l'Action populaire de Reims, et conférencier des *Semaines sociales*. — Il réclame pour le syndicat le droit de condamner par ses exclusions l'ouvrier à mourir de faim sans pouvoir être incriminé quand il le fait dans l'intérêt professionnel. V, 412, 413. — A la *Semaine sociale* de Saint-Etienne, il pousse à l'extrême les tendances étatistes des catholiques sociaux. V, 432, 433.

NOTE

Parmi la multitude de références indiquées dans l'ouvrage dont on a ici la table analytique et qui achèvent de lui donner une valeur documentaire de premier ordre, un grand nombre se rapportent à **La critique du libéralisme** désignée par l'abréviation *Crit.*, ainsi qu'une note en a averti le lecteur (IV, 49).

La critique du libéralisme, revue bi-mensuelle fondée par M. l'abbé Barbier vers la fin de 1908 et dirigée par lui, a paru jusqu'à la déclaration de guerre en 1914.

Elle contient, joints aux articles de fond et cités *in extenso*, nombre de documents que le susdit ouvrage n'a pu qu'effleurer ou même seulement indiquer et, en outre, une foule d'autres qui n'y ont trouvé aucune place. De bons juges ont dit qu'il faut l'avoir entre les mains si l'on veut connaître exactement la période d'histoire que l'ouvrage susmentionné embrasse et qu'on ne pourrait désormais en traiter avec une sérieuse compétence sans consulter cette revue.

Elle forme douze volumes de format grand in-8° jésus et de texte compact dont plusieurs atteignent près de 900 pages. La table des matières de chaque tome est suivie d'un index alphabétique des noms des personnes et des écrits cités.

Il n'existe plus qu'une vingtaine des collections complètes de **La critique du libéralisme**. Elles sont constituées en volumes brochés par semestre. Le prix en est de 200 francs, port non compris. S'adresser à M. l'abbé Barbier, 10, rue Ampère, Paris-XVII^e, ou à M. Wauxcampt, directeur de la Maison Desclée, 41, rue de Metz, à Lille (Nord).